

Travail de fin d'Études *en et sur* l'architecture [LBARC2200] (16 ECTS)

TFÉ 2024 [LBARC2200] -LOCI Bruxelles

Titre : Quelle est la place du lien social dans les logements sociaux Bruxellois ? Le cas de la cité-jardin de la Roue

Étudiante : SWAELENS Amandine
Copromoteur-expert : LENEL Emmanuelle
Copromoteur 2 : Gillis Christophe
Copromoteur 3 : VANDENBROUCKE David
Date de présentation : juin 2024

RÉSUMÉ

Le lien social est aujourd'hui menacé dans une société de plus en plus individualiste, où la vie communautaire est souvent négligée. Les logements sociaux, cependant, offrent un exemple pertinent de vie communautaire. Ils montrent différentes façons de renforcer les liens sociaux au sein d'une communauté restreinte, qui a évolué au fil du temps des cités ouvrières aux cités jardins, et aujourd'hui aux écoquartiers. Une question se pose alors : les logements sociaux pourraient-ils être un vecteur essentiel de liens sociaux dans notre ville contemporaine ? Pour explorer cette question, il est nécessaire de définir le lien social et l'espace public, le lieu le plus propice à ces interactions sociales. Ce mémoire montre que le logement social va au-delà de la simple fourniture d'un toit, il joue un rôle central dans la construction de liens sociaux solides. Il met également en évidence des caractéristiques spatiales spécifiques qui facilitent les interactions sociales dans l'espace public, pouvant ainsi influencer la planification des futurs projets de logements sociaux et même de planification de la ville.

MOTS-CLEFS

Espace public, Logement social, Cité-jardin, Appropriation de l'espace, Espace vécu, Espace de transition, Lien social, Anderlecht

Déclaration de déontologie à intégrer au travail de mémoire

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html> ;

Notant que les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html> ;

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Notant qu'un travail universitaire est le fait d'une production personnelle, réflexive et critique, je déclare en outre avoir fait l'usage suivant des outils d'intelligence artificielle de type agent conversationnel et/ou de production graphique :

	Oui	Non
Je n'ai pas utilisé l'IA		X
J'ai utilisé l'IA pour produire/retravailler des images, auquel cas une mention explicite est indiquée en légende desdites images ;		X
J'ai utilisé l'IA pour retravailler/traduire mon texte, auquel cas une mention explicite est indiquée en préambule ;	X	
J'ai utilisé l'IA pour récolter/compiler des données, auquel cas une mention explicite des requêtes formulées et des réponses reçues de l'IA est indiquée dans la section présentant la méthode de recherche ;		X
J'ai utilisé l'IA pour synthétiser/analyser de l'information, auquel cas la réponse produite par l'IA est utilisée comme source secondaire faisant l'objet d'une analyse critique personnelle explicite, impliquant que je reconnais comme miens les éléments présentés dans le travail et prends toute responsabilité à leur égard.		X

Bruxelles

Fait à 3/6/2024

Le

Signature de l'étudiant-e

Amélie

Déclaration de déontologie à intégrer au travail de mémoire

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel ;

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html> ;

Notant que les étudiant·e·s sont sensibilisé·e·s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html> ;

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Fait à Bruxelles

Le 3/06/2024

Signature de l'étudiant·e



Master en architecture à finalité spécialisée

TFE « En et Sur L'architecture ».

Dimension : « Héritages ».

Dossier de recherche théorique

Quelle est la place du lien social dans les logements sociaux
Bruxellois ?

Cas d'étude : La cité jardin de la Roue



Swaelens Amandine

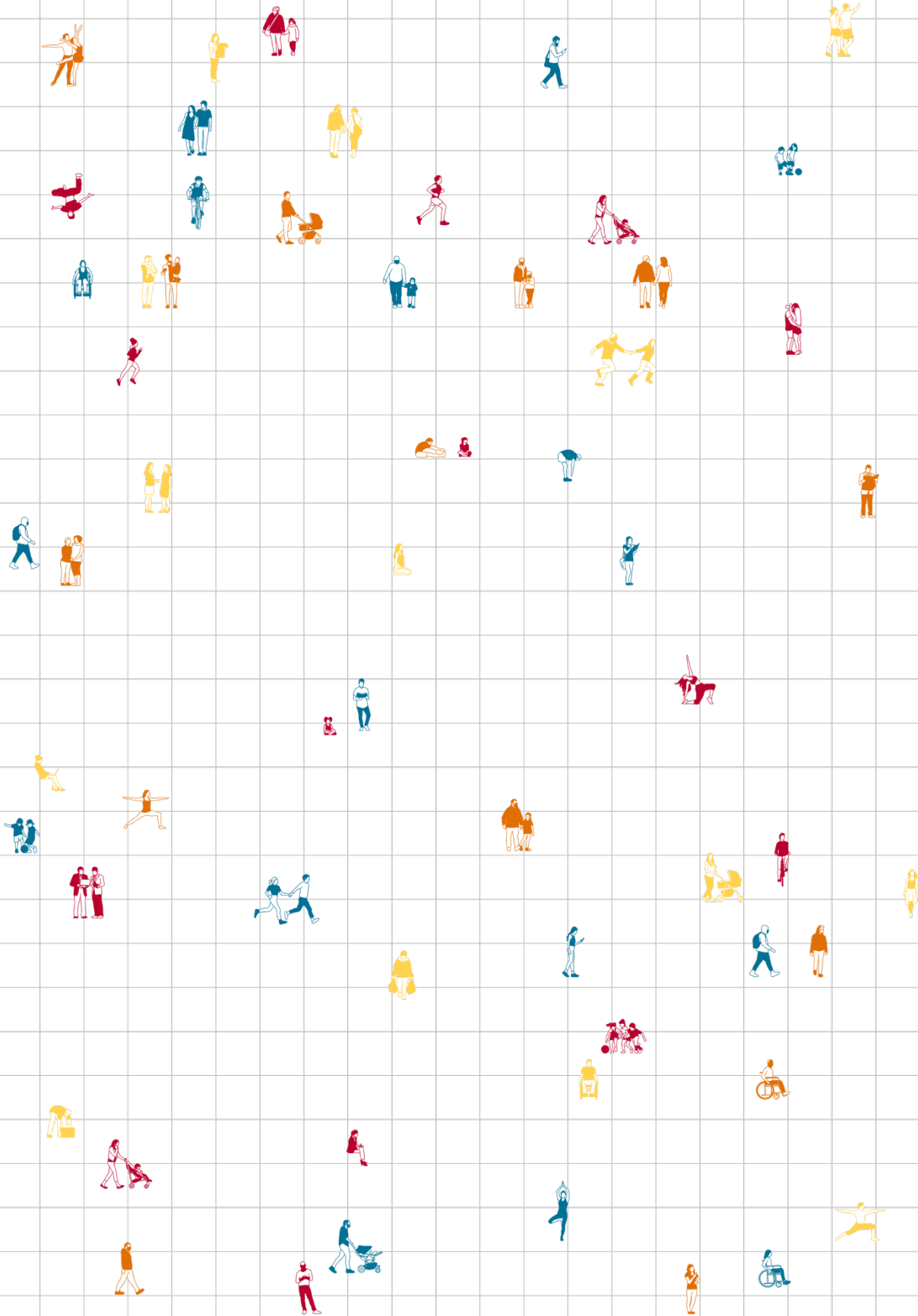
Expert : Mme *Emmanuelle Lenel*

Co-promoteurs : Mr Christophe GILLIS.

Mr David VANDENBROUCKE.

Mme Cécile MAIRY

Année académique 2023 - 2024



Quelle est la place du lien social dans les logements sociaux bruxellois ?

Amandine Swaelens

Master en architecture à finalité spécialisée
TFE en et sur l'architecture
Patrimoine Hérité

QUELLE EST LA PLACE DU LIEN SOCIAL DANS LES LOGEMENTS
SOCIAUX BRUXELLOIS ?
Cas d'étude : La cité jardin de la Roue

Amandine Swaelens

Expert
Emmanuelle Lenel

Co-promoteurs
Christophe Gillis
David Vandebroucke
Cécile Maizy

Dossier de recherche théorique
Année académique 2023-20

Remerciements

J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'écriture et à la réalisation de ce travail de fin d'année.

Tout d'abord, je remercie ma co-promotrice, experte, Madame Emmanuelle Lenel, pour son aide, son écoute et ses conseils tout au long de l'avancement de ce projet. Son expertise m'a été très enrichissante.

Ensuite, je voudrais adresser mes remerciements à mes professeurs et co-promoteurs, Monsieur Christophe Gillis, Monsieur David Vandebroucke et Madame Cécile Maizy. Leurs commentaires toujours très constructifs et leurs connaissances m'ont permis d'améliorer au mieux la qualité de ce travail.

Je remercie également tous mes amis de master et particulièrement ceux de l'atelier Héritage, qui par leurs encouragements, leur soutien moral et leurs précieux échanges, m'ont été d'une grande aide et d'un grand soutien.

Mes remerciements vont également à ma famille pour leur soutien au quotidien, qui m'a motivé tout au long de ma vie académique. Je remercie tout particulièrement mon grand-père qui a été présent dans la relecture de tous mes travaux depuis ma plus petite enfance jusqu'à aujourd'hui, contribuant ainsi à la concrétisation de toute une vie étudiante.

L'IA a été utilisée afin de corriger la syntaxe et
l'orthographe de ce travail.

Table des matières

PARTIE I : RECHERCHES

CHAPITRE 1 LE LIEN SOCIAL

1. Définition du lien social	20
1.1. Définition	20
1.2. Importance	22
1.3. Typologies (selon S. Paugam)	24
1.4. La distance sociale (selon Fisher)	28
2. Du lien social dans des lieux	30
2.1. Le milieu a un impact sur le capital social	30
2.2. Quel lien dans quel lieu	32
3. Synthèse	34

CHAPITRE 2 L'ESPACE PUBLIC

1. Définition de l'espace public	36
1.1. Définition	36
1.2. Historique	38
1.3. Les statuts d'espace	42
2. La limite / l'espace intermédiaire	44
2.1. Épaisseur physique	44
2.2. Épaisseur sociale et culturelle	46
3. Types d'espace publics et équipements	50
3.1. La Rue	50
3.2. Les espaces publics ouverts	54
3.3. Les équipements	56
4. Synthèse	58

CHAPITRE 3 L'ESPACE PUBLIC PROPICE AU LIEN SOCIAL

1. L'espace public, un espace social	60
2. Caractéristiques d'une espace public propice au lien social	62
2.1. Espace conçu (concepteurs)	64
2.2. Espace perçu et vécu (usagers)	76
3. Synthèse	80

CHAPITRE 4 LE LOGEMENT SOCIAL COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

1. Présentation des cas d'études	84
1.1. Logements ouvriers	84
1.2. Logements sociaux	86
1.3. Eco-quartier	88
2. Les habitants	90
3. L'espace public	92
3.1. Le statut des espaces	92
3.2. Les types d'espace public	94
4. L'espace des concepteurs / l'espace des usages	100
5. Synthèse	104

Conclusion

PARTIE II : CAS D'ETUDE

CHAPITRE 1 ANALYSE HISTORIQUE ET CONTEXTUELLE

1. Contexte historique	112
1.1. Contexte Global	112
1.2. Contexte Belge	114
2. Historique du site	120
2.1. Avant le début des constructions	120
2.2. Les différentes étapes de constructions	122
2.3. Après sa construction.	124

CHAPITRE 2 ANALYSE DE LA CITE JARDIN DE LA ROUE

1. Carte d'identité	126
2. Les habitants de la cite de la roue	128
3. L'espace public	130
3.1. Les différents types d'espace publics	130
3.2. Les fonctions publiques	142
3.3. La biodiversité	144

CHAPITRE 3 LE PROJET

1. Démarche conceptuelle	146
2. Option d'aménagements	150

Préface

Le domaine du logement social à Bruxelles représente pour moi une facette captivante de l'architecture belge. Ces ensembles résidentiels reflètent une diversité de concepts architecturaux, offrant ainsi un aperçu évolutif de la société depuis la fin du 18ème siècle jusqu'à nos jours.

Dès le début de mes études d'architecture, j'ai été intriguée par la dimension sociale de l'architecture. Cette relation entre la sociologie et l'architecture souligne que la manière dont un espace est approprié ne dépend pas uniquement de sa conception architecturale, mais aussi de la manière dont il est vécu par ses habitants.

De nombreux projets architecturaux démontrent que l'intention initiale de l'architecte peut différer de la réalité vécue par les résidents. Ainsi, il me semble essentiel pour tout architecte de se pencher sur la question de l'appropriation du lieu en engageant directement un dialogue avec ses futurs occupants.

Le logement social se situe à l'intersection de ces deux thématiques. Il représente, à différents niveaux, une forme de vie collective où la réflexion porte sur la gestion de l'espace public, des espaces communs et leur relation avec les espaces privés.

La cité-jardin incarne à mes yeux l'exemple parfait de la vie en collectivité dans le contexte du logement social. Apparu au début du 19ème siècle, ce concept connaît aujourd'hui un renouveau avec l'émergence des écoquartiers. Malheureusement, les cités-jardins, malgré leur potentiel, ont peu à peu perdu de leur essence au fil des années, faisant de leur étude un sujet d'intérêt particulièrement captivant.

Introduction

« Pour rappel, 50 % des familles bruxelloises remplissent les conditions de revenu pour obtenir un logement social. L'amélioration de l'accessibilité au logement est donc d'une importance cruciale. Le logement collectif est un segment qui peut contribuer à répondre à cette demande de logements abordables. »

Perspective bruxelles¹

Les logements sociaux constituent une part importante du paysage résidentiel de Bruxelles, offrant une variété d'architectures qui a évolué au fil du temps. De leurs modestes débuts dans les cités ouvrières jusqu'aux écoquartiers contemporains, ces logements reflètent non seulement l'évolution de l'architecture bruxelloise, mais également l'adaptation aux besoins changeants des habitants.

« Aujourd'hui, dans les villes denses, tout concourt à rendre cette convivialité difficile à développer. On vit à un rythme effréné et on cherche souvent à créer sa propre bulle avant tout. »

Patrick Bernard.²

Parallèlement, une préoccupation croissante concerne le besoin de lien social dans une société de plus en plus individualiste. Le lien social, comme le souligne Maslow dans sa pyramide des besoins, demeure un aspect fondamental de la condition humaine.³ Le besoin d'appartenance et d'interaction sociale est essentiel pour le bien-être et le développement de l'individu. Cependant, cette importance du lien social a progressivement diminué dans la construction de nos villes, où le confort personnel et individuel est souvent privilégié au détriment de la vie commune.

Les logements sociaux ont toujours été conçus avec la notion de vie en communauté comme principe central, soulignant ainsi l'importance du lien social dans leur conception. Cette étude vise donc à analyser les logements sociaux en tant que vecteurs de lien social, offrant ainsi des solutions potentielles pour répondre aux besoins contemporains de vie en société et d'interactions sociales. La thématique « Quelle est la place du lien social dans les logements sociaux bruxellois ? » sera abordée dans ce mémoire selon quatre chapitres.

Le premier chapitre définit la notion de lien social. En s'appuyant sur les écrits de différents sociologues, le lien social sera caractérisé et spatialisé dans un espace concret. Le chapitre commence par une définition et l'identification des différentes typologies de lien social. Ensuite, la notion de distance sociale sera introduite. Enfin, un lien entre les types de liens sociaux et les lieux sera établi.

Le second chapitre établit la notion d'espace public comme espace central de la vie sociale. Ce chapitre permettra de définir ces espaces, de les délimiter ainsi que de définir les différentes formes qu'ils peuvent prendre et la variété des relations qu'ils génèrent.

¹ Carole, « Les logements collectifs gagnent en importance à Bruxelles », 2022

² S)city TEAM, « Le rôle précieux de la vie de quartier : un entretien avec Patrick Bernard, fondateur de « La république des Hypervoïnsins » », 2020

³ Barteldt L., « L'architecture de la collectivité »

Le troisième chapitre porte sur une caractérisation concrète de l'espace public en tant qu'espace propice au lien social. En se référant aux écrits de Lefebvre sur les notions d'espace conçu, perçu et vécu, une caractérisation de l'espace public sera réalisée afin de comprendre la perspective des concepteurs ainsi que celle des utilisateurs.

Le dernier chapitre, central à cette recherche, applique toute la recherche théorique réalisée dans les trois premiers chapitres à des cas d'études concrets de logements sociaux. Cela permet de répondre à la problématique posée en analysant des exemples pratiques de logements sociaux bruxellois et en examinant leur rôle dans la création et le maintien des liens sociaux.

Cette approche structurée permet de comprendre comment les concepts théoriques du lien social et de l'espace public se manifestent dans les réalités concrètes des logements sociaux, et d'évaluer leur impact sur la cohésion sociale dans les communautés urbaines.

Méthodologie

Pour répondre à la problématique « Quelle place occupe le lien social dans les logements sociaux bruxellois ? », la collecte des données s'est déroulée en plusieurs étapes méthodiques.

Tout d'abord, la recherche a débuté par une clarification de la notion de lien social, en s'appuyant sur les travaux de sociologues contemporains tels que Serge Paugman, tout en explorant divers cas d'études pertinents susceptibles d'éclairer cette problématique. L'intérêt pour la cité-jardin s'est rapidement dégagé comme un terrain d'étude privilégié pour ce mémoire.

Ensuite, la question de l'espace public est apparue comme centrale, car les recherches ont montré que celui-ci joue un rôle crucial dans la dynamique du lien social. Il a donc été nécessaire de définir et de théoriser l'espace public à travers les écrits d'architectes et d'urbanistes, afin d'acquérir une compréhension approfondie de ce concept avant de poursuivre les investigations.

Après avoir réalisé une recherche théorique approfondie, il a été pertinent de mettre en place une méthodologie d'analyse qui combine les notions de lien social et d'espace public, en s'inspirant des travaux de Henri Lefebvre, philosophe, ainsi que des contributions de concepteurs comme Herman Hertzberger, qui ont exploré ces questions.

Il s'agit maintenant de confronter toute cette recherche à des cas concrets, en examinant les différents exemples de logements sociaux identifiés. Ces cas nous permettront de comprendre leur potentiel, l'évolution du logement social au fil du temps, ainsi que la manière dont la question du lien social a été abordée, depuis les cités ouvrières jusqu'aux écoquartiers, qui représentent une approche contemporaine de l'habitat durable où la question du lien social est primordiale.

Pour finir, un projet concret sera réalisé pour concrétiser toute cette théorie et cette recherche dans un contexte réel. La Cité de la Roue sera utilisée comme cas d'étude, représentant un potentiel considérable et très intéressant pour aborder la question du lien social.

PARTIE I RECHERCHE

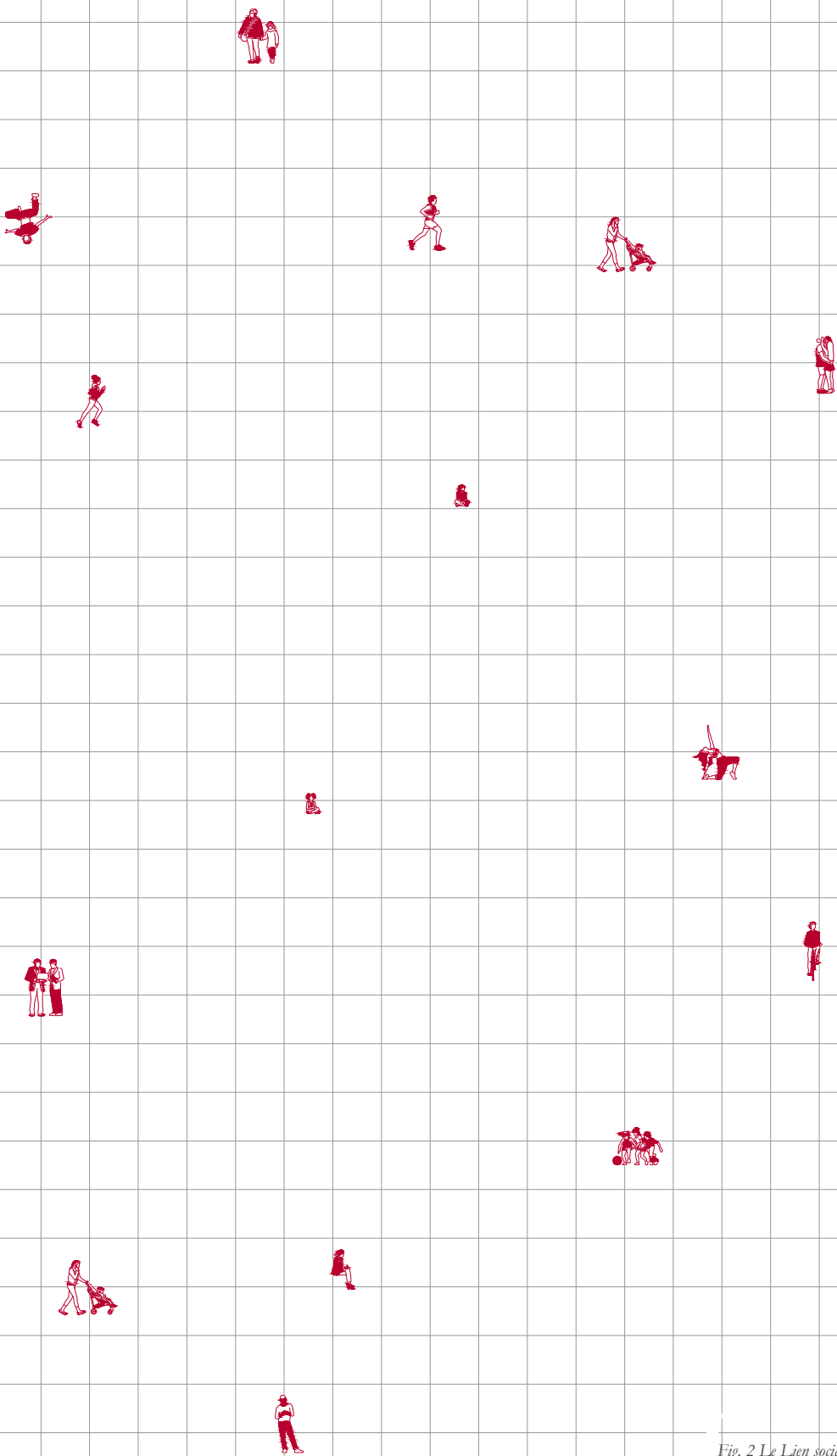


Fig. 2 Le Lien social

CHAPITRE 1

LE LIEN SOCIAL

Évoquer le lien social dans les logements sociaux, en particulier dans les cités-jardins, soulève des questions fondamentales sur la vie en communauté et les interactions entre voisins. Les relations sociales revêtent une importance capitale dans les logements sociaux et, plus largement, dans l'environnement urbain. Il est donc essentiel, en tant qu'architecte, de prendre en compte et de comprendre ce lien social dans l'analyse des logements sociaux et dans la perspective de tout projet futur.

Ce chapitre vise à définir la notion de lien social en s'appuyant sur des écrits pertinents, tels que ceux du sociologue Serge Paugman, qui a théorisé cette notion dans son ouvrage. Après avoir défini le lien social, nous examinerons son importance dans notre société contemporaine. Identifier les différentes typologies de liens sociaux mettra en lumière les diverses façons de cultiver le lien social, en se concentrant sur celles qui nous intéressent dans le contexte des logements sociaux. Ensuite, nous établirons le lien entre cette notion et l'espace, ce qui introduira le chapitre suivant.

1. Définition du lien social

1.1. Définition

« L'expression « lien social » est aujourd'hui employée pour désigner tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble. »

Les sociologues savent que la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres et que la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler l'homo sociologicus, l'homme lié aux autres et à la société face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de son existence en tant qu'homme. »

Serge Paugman

Le lien social, tel que nous l'explique Serge Paugman (sociologue français du 21^{ème} siècle) dans son livre 'Le lien social', est ce désir de vivre ensemble, de se connecter les uns aux autres et de vivre au sein d'une société marquée par une forte cohésion sociale. Il évoque les termes de reconnaissance, d'interdépendance et de solidarité qui sont des principes essentiels dans une vie en société. Le fondement de la vie collective est qu'il ne peut exister de société sans solidarité.⁴

La cohésion sociale est une mesure d'intégration d'un individu au sein d'une communauté, que ce soit à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un îlot. Elle est influencée par les normes, les valeurs, les idées partagées, ainsi que par les relations interpersonnelles au sein de la société.⁵

⁴ Paugam S ; « Le lien social » 2009

⁵ Chabloz S. « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux » 2013

1.2. Importance

« Je pense qu'il faut faire de la convivialité un véritable indicateur économique de territoire. On sait aujourd'hui que la vraie richesse, ce qui rend les gens heureux et les maintient en bonne santé, c'est le lien social. »⁶

Patrick Bernard

Selon l'article de (S)city (agence qui œuvre à la prise en compte des sciences du cerveau et du comportement dans les projets urbains), les chercheurs s'intéressent depuis longtemps au capital social en raison de son impact significatif sur le bien-être des individus et des communautés.

Le capital social représente, pour (S)city, la mesure de la participation sociale, la confiance sociale, l'attachement au quartier et au sentiment d'appartenance à une communauté. Plus le capital social d'une personne est élevé plus cette personne est active dans la vie sociale. Les chercheurs ont relevé que l'augmentation du capital social s'accompagne souvent d'une réduction du stress et des problèmes de santé mentale, ainsi que l'amélioration de la santé physique. Les personnes dotées d'un fort capital social ont tendance à jouir d'une meilleure santé et bénéficier d'un tissu social solide, qui leur procure un sentiment de sécurité et les aide face aux défis quotidiens. En revanche, les groupes sociaux avec un faible capital social sont souvent ceux qui se trouvent en situation de précarité.⁷

⁶ (S)city TEAM, « Le rôle précieux de la vie de quartier : un entretien avec Patrick Bernard, fondateur de « La république des Hypervoïns » », 2020

⁷ (S)city Alice et Emma, « Le lien social en ville : un facteur essentiel de résilience urbaine », 2020

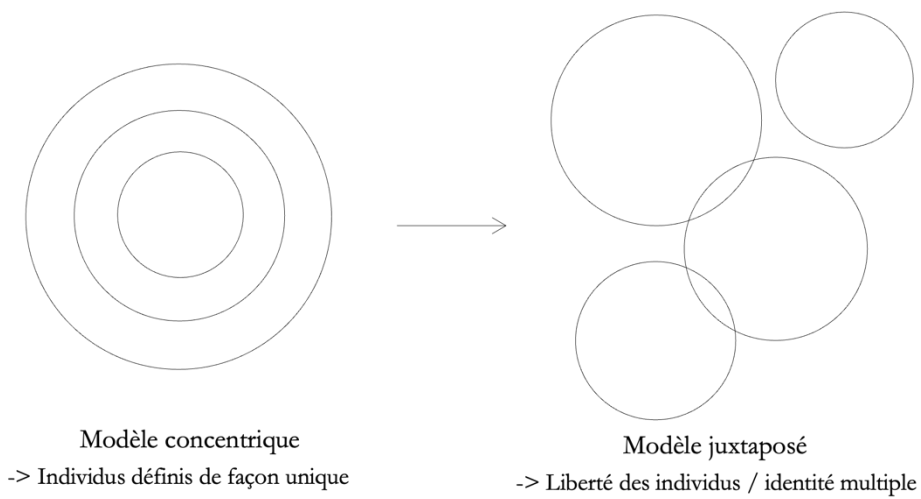


Fig. 3 Organisation des groupes sociaux

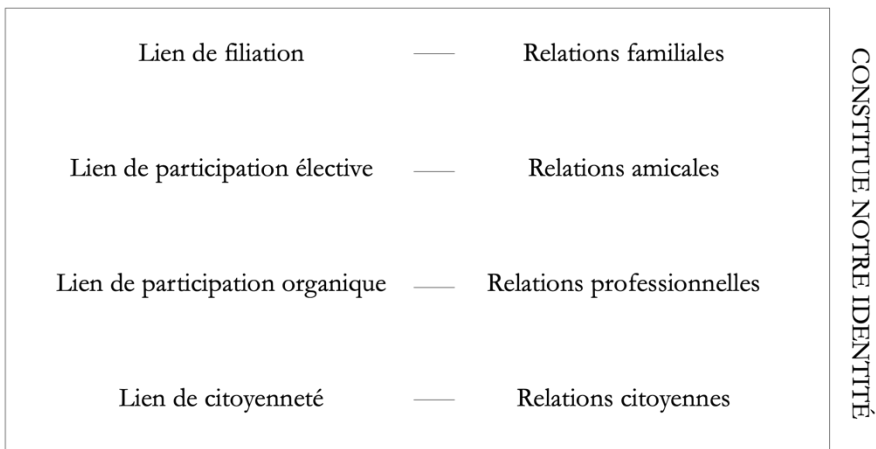


Fig. 4 Les typologies de lien social

1.3. Typologies (selon S. Paugam)

« Si l'homme moderne appartient d'abord à la famille de ses parents, puis à celle qu'il a fondée lui-même et donc aussi à celle de sa femme, ensuite à son métier, qui de son côté l'intègre déjà à plusieurs cercles d'intérêts (...); s'il est conscient d'appartenir à une nationalité et à une certaine classe sociale, si de plus il est officier de réserve, fait partie de quelques associations et a des fréquentations sociales dans des cercles les plus divers : alors on a déjà une grande variété de groupes, dont certains sont certes sur un pied d'égalité, mais d'autres peuvent être classés de telle sorte que l'un apparaît comme la relation originelle à partir de laquelle l'individu se tourne vers un cercle plus éloigné, en raison de ses qualités particulières qui le distinguent des autres membres du premier cercle »

Georg Simmel (Sociologue allemand du 19-20^{ème} siècle)

Les liens sociaux sont multiples et de nature différente, un individu est lié à une diversité de groupes sociaux, ceux-ci vont lui apporter la protection et la reconnaissance nécessaire à son existence sociale.

Selon Georg Simmel, les groupes sociaux sont organisés soit de manière concentrique, soit juxtaposée. Dans le modèle concentrique, les cercles se réduisent graduellement de la nation au quartier. Cela signifie que l'appartenance à un cercle restreint implique l'appartenance aux cercles plus larges qui l'englobent. Ici le rôle des individus est limité, les individus sont définis de façon unique.

Cependant, dans le modèle juxtaposé, les cercles sont indépendants, ce qui permet à l'individu une liberté plus grande et une identité multiple selon le cercle dans lequel il se trouve.

Simmel souligne que le modèle concentrique est une étape intermédiaire et historique d'une situation actuelle de modèle juxtaposé. Cette évolution est le résultat d'un processus de socialisation, l'individu est actuellement engagé dans une série d'expériences successives où de nouveaux liens sociaux se créent, parfois aux dépens des relations antérieures.

Serge Paugman définit dans son livre 'Le lien social' 4 typologies de liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique ainsi que le lien de citoyenneté.

Le lien de filiation

Le lien de filiation englobe deux formes différentes. La plus courante, la filiation par le sang, est basée sur les liens biologiques entre parents et enfants. Ce lien est naturel et existe sans l'avoir choisi.

A côté de cela, il existe la filiation adoptive, régie par le Code civil.

Le lien de filiation qu'il soit biologique ou adoptif est un pilier dans l'appartenance sociale, il joue un rôle crucial dans la socialisation et l'identité individuelle. Il permet à l'individu dès sa naissance de s'assurer une protection physique et une reconnaissance affective.

La filiation est la plupart du temps associée au concept d'attachement qui est caractérisé par les liens émotionnels et la valorisation des relations familiales intergénérationnelles.

Le lien de participation élective

Le lien de participation élective découle d'une socialisation extrafamiliale lorsqu'un individu interagit avec d'autres individus dans divers groupes et institutions. Les lieux de cette socialisation sont multiples : le voisinage, les bandes, les groupes d'amis, les communautés locales, les institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. Ces interactions sociales vont pousser l'individu à s'intégrer tout en gardant son autonomie pour construire son propre réseau social ainsi qu'affirmer sa personnalité au sein de la société.

Comme son nom l'indique, ce lien est électif, offrant aux individus une liberté dans l'établissement de relations interpersonnelles selon ses désirs et ses aspirations.

Le lien de participation élective se décline sous différentes formes. La relation conjugale amène une protection mutuelle où la reconnaissance de chaque partenaire est cruciale pour le maintien de l'estime de soi.

La relation d'amitié est désintéressée et indépendante vis-à-vis des conventions sociales. Elle se fonde sur la confiance et le soutien mutuel au-delà des limites personnelles.

Une autre forme de participation élective est celle des bandes qui est basée sur des alliances généralement amicales au sein d'un groupe plus vaste.

Enfin, l'appartenance à une communauté fermée peut également faire partie de participation élective, malgré qu'elle puisse aussi bien résulter d'une décision personnelle que de contraintes sociales.

Le lien de participation organique

Le lien de participation organique est caractérisé par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction spécifique dans le monde du travail. Il se développe initialement à travers l'éducation et se prolonge dans le milieu professionnel.

L'intégration professionnelle permet d'offrir un épanouissement au travail ainsi qu'une sécurité sociale au-delà du milieu professionnel.

Le lien de citoyenneté

Le lien de citoyenneté repose sur le principe d'appartenance à une nation, où les membres sont reconnus comme citoyens à part entière avec des droits et des devoirs.

Le lien de citoyenneté combine protection et reconnaissance en ayant des exigences élevées au niveau de droits et de devoirs individuels.

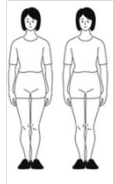
Ces quatre types de liens sociaux sont interconnectés et se complètent mutuellement, constituant le tissu social dans lequel chaque individu est immergé. Lorsqu'on évoque son identité, on peut se référer à divers aspects tels que la nationalité, la profession, les groupes sociaux auxquels on appartient ou encore les origines familiales.

L'intensité de ces liens varie chez chaque individu en fonction de son histoire personnelle, ainsi que de l'importance que la société lui accorde.⁸

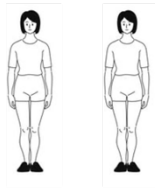
Le type de lien social le plus pertinent pour le sujet abordé dans ce mémoire est celui de la participation élective, car il illustre le mieux l'idée de l'importance de lien social dans notre société.

⁸ Paugam S. , « Le lien social » 2009

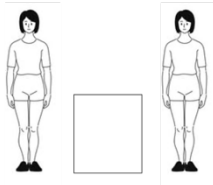
Distance intime



Distance personnelle



Distance sociale



Distance publique



Fig. 5 La distance sociale

1.4. La distance sociale (Fisher)

La notion de distance sociale révèle comment notre culture façonne notre utilisation de l'espace dans nos relations. En définissant ces différentes distances sociales, nous pouvons ajuster nos interactions sociales pour qu'elles soient agréables, car chaque activité, relation, émotion et facteur culturel influence nos échanges sociaux.

« E. T. Hall [1971] a recensé quatre grands types de distances à partir d'une série d'observations et d'entretiens effectués sur un ensemble d'individus de la classe moyenne vivant sur la côte Est des États-Unis : la distance intime, la distance personnelle, la distance sociale et la distance publique, chacune de ces formes pouvant varier suivant la personnalité des sujets et les aspects socioculturels de l'environnement :

- *La distance intime est l'espacement minimal qui existe entre moi et autrui dans une relation ; elle révèle la proximité, non seulement physique, mais sociale et affective, des individus les uns par rapport aux autres ; elle s'exprime notamment par le contact ; ce type de distance varie de quinze à quarante-cinq centimètres ;*
- *La distance personnelle équivaut à l'extension des membres du corps et notamment à la longueur des bras ; elle correspond à la limite de l'emprise physique sur autrui et à la sienne sur moi, et s'étend aux dimensions de la bulle. Ce type de distance se manifeste en particulier dans les relations amicales et dans les conversations à caractère privé ; il varie de quarante-cinq à cent vingt-cinq centimètres ;*
- *La distance sociale se caractérise par ce que Hall appelle « la limite du pouvoir sur autrui » ; il s'agit de la distance établie dans les rapports sociaux habituels, et en particulier dans les rapports professionnels ; elle est souvent déterminée au cours des échanges par les équipements de bureau, par exemple, ou bien les positions des sièges qui maintiennent les individus dans des limites allant d'un mètre vingt à trois mètres soixante. La présence d'une personne étrangère à l'espace où se manifeste la distance sociale peut être ressentie comme gênante. [...]*
- *La distance publique est celle qui apparaît dans des situations officielles, mais elle peut être utilisée en public dans n'importe quelle autre situation ; de 3,60 mètres à 9 mètres, elle est considérée par certains auteurs comme le résidu de la distance de fuite chez l'animal. Elle exprime à la fois, s'agissant de situations officielles, l'importance de la personnalité hiérarchique qu'on accueille, l'éloignement entre elle et nous étant un signe de son importance ; mais, d'un autre côté, ce type de distance est interprété comme définissant celle qui nous met hors d'atteinte et hors de la portée, notamment agressive, d'autrui.*

Ces quatre grands types de distances, qui sont une des modalités que prend notre relation aux autres, permettent de remarquer deux choses : d'une part, la distance révèle là quelle valeur culturelle prennent, au cœur de nos relations, nos façons d'en user avec l'espace; d'autre part, ces différents styles dont nous héritons inconsciemment nous offrent les éléments de différenciation qui nous servent à réguler nos interactions sociales et à établir avec autrui des conditions de relations adaptées et satisfaisantes. En effet, cette utilisation de la distance est à chaque fois associée à un répertoire d'activités, de relations, d'émotions et de données culturelles qui se conjuguent pour déterminer, par leur mise en jeu, la structure de l'échange social. »

Fischer (Psychologue sociale de l'environnement) 2011⁹

⁹ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013



Fig. 6 Contact social rendu obligatoire
Fig. 7 Contact social encouragé
Fig. 8 Contact social proscrit

2. Du lien social dans des lieux

2.1. Le milieu a un impact sur le lien social

Selon l'article de (S)city, 'Le lien social en ville : un facteur essentiel de résilience urbaine', la confiance sociale varie considérablement d'un pays à l'autre mais également au sein d'un même territoire. Le milieu dans lequel on vit pourrait donc avoir un impact important sur notre capital social. Des études reprises dans l'article indiquent que résider dans une grande ville est susceptible d'être lié à un niveau de stress social plus fort que le fait de vivre dans une petite ville ou à la campagne.

« Par exemple, des études réalisées en Angleterre indiquent que les communautés vivant dans des quartiers défavorisés tendraient à être dotées d'un capital social plus faible, reflété par une plus faible confiance en l'autre, et des taux de participation civique peu élevés. »¹⁰

Sébastien Chabloz affirme dans son mémoire 'L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux', l'architecture est un facteur parmi d'autres dans un environnement qui peut influencer les relations sociales, la qualité et la quantité des contacts sociaux.

Selon la configuration et les caractéristiques d'un lieu, celui-ci peut obliger, inciter ou proscrire différentes formes de contact social. Cette capacité découle de la manière dont les individus sont mis en relation et des contextes dans lesquels ces mises en relation se produisent. La forme de l'espace joue également un rôle dans le niveau d'intimité des conversations. La distance entre les interlocuteurs influence la qualité plus ou moins intime des échanges.

Dans le cas où le contact social est rendu obligatoire, par exemple, zone de contrôle, aéroport, l'architecture du lieu induit les individus à se faire face qui amène une dynamique de confrontation entre eux.

Dans le cas où le contact social est encouragé, des conditions propices aux interactions sont généralement aménagées. L'individu décide cependant s'il souhaite ou non créer un échange social.

Dans le cas où le contact social est interdit, la décision de proscrire toute interaction est généralement prise unilatéralement afin de préserver l'intimité de chacun.

« Dans un immeuble collectif, l'accent ne devrait pas uniquement porter sur les dispositifs architecturaux permettant de prévenir le bruit et les nuisances occasionnées par les voisins ; une attention particulière devrait notamment être accordée à l'organisation spatiale, qui peut être propice aux contacts sociaux susceptibles de se produire entre les divers occupants du bâtiment. »

Herman Hertzberger ¹¹

¹⁰ (S)city Alice et Emma, « Le lien social en ville : un facteur essentiel de résilience urbaine », 2020

¹¹ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

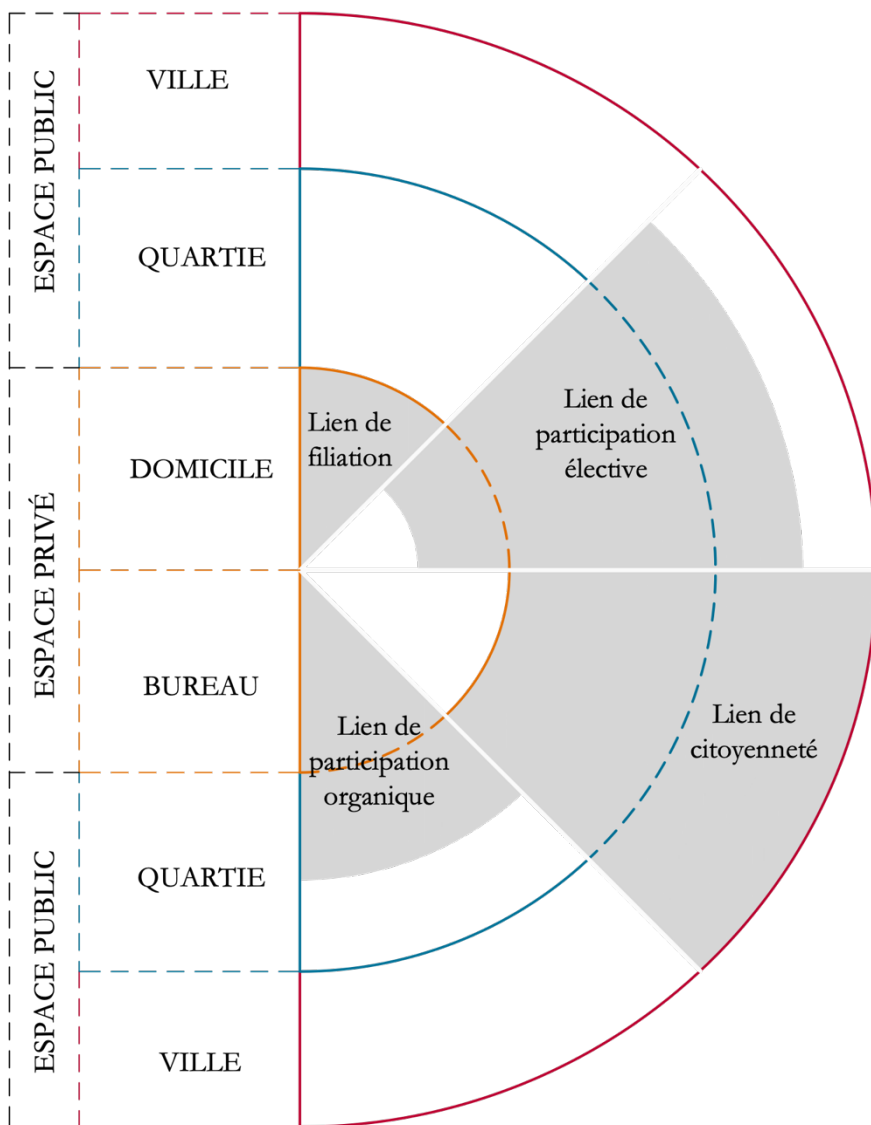


Fig. 9 Des liens sociaux dans des lieux

2.2. Quel lien dans quel lieu

2.2.1. L'espace privé

L'espace privé est celui sous la propriété d'un individu ou d'un groupe, restreignant l'accès à certains, comme la famille à domicile ou les collègues au bureau. Il ne favorise que certains types de liens sociaux.

Le domicile

En règle générale, le domicile est le lieu privilégié pour entretenir des liens de filiation, mais il peut aussi permettre d'accueillir des personnes qui font partie de notre cercle de lien de participation élective. En revanche, les individus qui ne correspondent pas à ces deux catégories ne sont généralement pas les bienvenus chez nous, car leur présence pourrait perturber notre intimité et susciter un sentiment d'insécurité.

Le bureau

Le bureau reste généralement le principal lieu où s'établit un lien de participation organique, même si le travail à domicile prend de plus en plus d'importance.

2.2.2. L'espace public

L'espace public est l'espace propice au développement de tous les liens en général. Il peut se décliner à plusieurs échelles allant du voisinage au quartier jusqu'à la ville entière. L'espace public peut être caractérisé par une variété de formes et de dimensions. Ces lieux favorisent les rencontres et la cohabitation entre des habitants aux intérêts, aux moyens sociaux et aux cultures variés.

Le quartier

Le quartier représente en quelque sorte un fragment de la ville que les habitants considèrent presque comme une extension de leur espace privé, même s'il s'agit techniquement d'un espace public. Les habitants du quartier vont emprunter quotidiennement ses rues et visitent ses commerces, ce qui entraîne une sorte d'appropriation des lieux. Ils vont commencer à percevoir cet espace public comme leur « chez eux » et adoptent un comportement plus familier, semblable à celui qu'ils ont dans leur domicile privé.¹²

La ville

A l'échelle de la ville ce sont des fonctions bien déterminées qui vont permettre de favoriser du lien social. Elles facilitent les rencontres entre des individus partageant des intérêts communs en créant des espaces propices à la rencontre et au dialogue.

L'espace public et l'espace privé coexistent côte à côte et définissent, dans leurs limites, un espace intermédiaire, à la fois semi-public et semi-privé. Cet espace peut favoriser la participation élective tout en préservant une certaine intimité et se limiter à un lien de filiation.

¹² Salembier C., « La rue comme espace social : les espaces intermédiaires de la Cité Hellemans », 2015

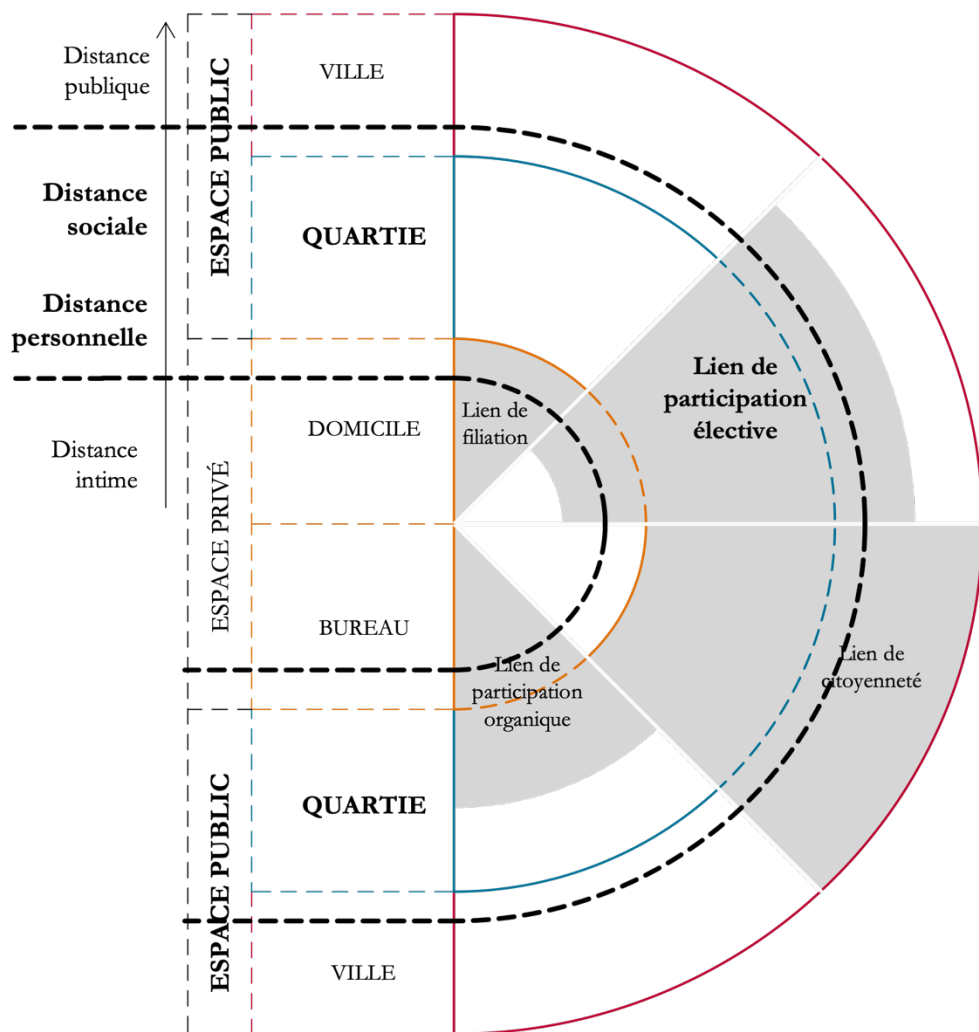


Fig. 10 Synthèse du chapitre le Lien social

3. Synthèse

Selon Serge Paugman, **le lien social** est le besoin profond de **vivre ensemble** et l'interdépendance vitale dans la société.

Le capital social, mesuré par la participation sociale, la confiance sociale, l'attachement au quartier et au sentiment d'appartenance à une communauté, joue un rôle crucial dans **le bien-être** individuel et collectif. Il nous prouve l'importance du lien social dans la société.

Serge Paugam identifie **quatre typologies de liens sociaux** : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. Chaque type de lien social offre une forme particulière de protection et de reconnaissance sociale. En explorant les différents types de liens sociaux on réalise l'importance du **lien de participation élective** dans l'établissement de relations libres et choisies, particulièrement dans des environnements urbains comme les cités-jardins.

La notion de **distance sociale**, telle que décrite par Fisher, nous aide à comprendre comment **notre culture** influence nos interactions sociales, en définissant différentes zones, de l'intime au public, qui déterminent la qualité et l'intensité de nos échanges sociaux.

Les caractéristiques architecturales et la configuration spatiale des lieux ont un impact direct sur la nature et la qualité des interactions sociales. Les espaces privés, comme les domiciles et les bureaux, favorisent certains types de liens sociaux, tandis que **les espaces publics** offrent des opportunités de développement de tous les types de liens sociaux. Les quartiers et les villes jouent un rôle crucial dans la création et le maintien du lien social en offrant des lieux propices à **la rencontre** et à **l'interaction sociale**. Les espaces publics offrent un cadre idéal pour la participation élective.

Cependant, dans une société de plus en plus axée sur l'individualisme, cette participation élective est souvent compromise, de nombreux habitants privilégiant le confort de leur domicile à la vie de quartier. Il est donc essentiel de comprendre le fonctionnement de l'espace public afin de le modeler de manière à favoriser le lien social.

CHAPITRE 2 L'ESPACE PUBLIC

Comme souligné dans le chapitre précédent, l'espace public demeure l'un des lieux les plus propices aux liens sociaux, notamment à la participation électorale, un lien social renforcé dans les cités-jardins. Les logements sociaux à Bruxelles ont connu une diversité remarquable dans l'aménagement des espaces publics, tant en termes de formes, de dimensions que d'ouvertures.

Définir cet espace, l'analyser, le délimiter, ainsi que définir ses différentes typologies, permettra une meilleure compréhension de la présence du lien social et des moyens pour rendre ces espaces propices aux interactions sociales.

1. Définition de l'espace public

1.1. Définition

« Tous les lieux de propriété publique ou d'usage public, accessibles et utilisables par tout le monde gratuitement ou à but non lucratif »

La charte de l'espace public de ONU habitat¹³

L'espace public est un vide urbain qui se prolonge à l'intérieur de bâtiments publics jouant un rôle essentiel dans la mise en scène de la vie citadine. Il est le lieu d'expression culturelle, politique et sociale, où se croisent et se confrontent diverses fonctions, modes de déplacement.¹⁴

Il se caractérise par sa capacité à évoluer au fil du temps, en fonction du moment de la journée, des conditions climatiques ainsi que des différents usages qui lui sont attribués.¹⁵ L'espace public garantit à la fois notre anonymat, notre capacité à être seul et notre faculté d'exister parmi les autres. Il offre une liberté d'alterner entre un espace privé, domicile ou travail, et un espace public, un lieu de vie, une respiration.¹⁶

Selon 'Le guides espace publics' de Perspective Bruxelles, l'espace public se caractérise par une interconnexion avec d'autres espaces publics, formant ainsi un réseau urbain. L'espace public est accessible à tous, il est ouvert sans discrimination et gratuitement. Il est conçu pour accueillir une diversité d'activités favorisant les interactions sociales et culturelles. L'espace public est disponible à tout moment, sauf en cas de gestion spécifique.¹⁷

¹³ ONU Habitat, « Accès aux espaces publics pour tous »

¹⁴ Chabloz S. , « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

¹⁵ Quizhpe Avila P. , « Aménagement d'espaces publics en intérieur d'îlot: enjeux, opportunités & leviers d'action », 2021

¹⁶ Deckmyn C., « Lire la ville, Manuelle pour une hospitalité de l'espace public », 2020

¹⁷ Perspective Bruxelles Carole, « Le guide des espaces publics », 2019

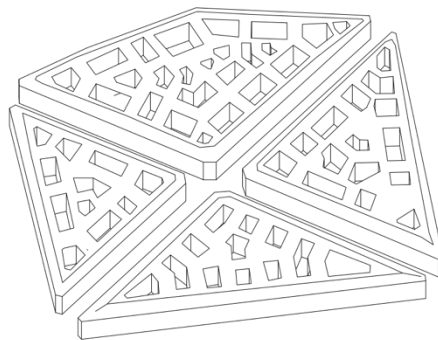
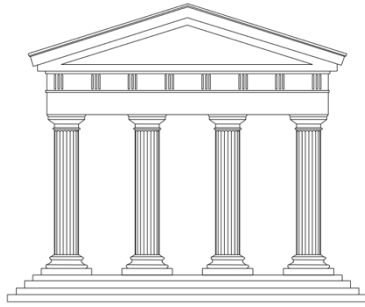


Fig. 12 Agora Antique
Fig. 13 Place de marché Empire Byzantin
Fig. 14 Salon des lumières
Fig. 15 Boulevard Haussmannien

1.2. Historique

D'après l'article de Maria Ananiadou-Tzimopoulou, Alexandra Yérolympos, Athina Vitopoulou « L'espace public et le rôle de la place dans la ville grecque moderne. Évolution historique et enjeux contemporains », durant l'antiquité une forte tradition de la vie publique était observée par l'espace de L'Agora. Dans les villes antiques grecques, l'Agora est l'espace ouvert fondateur de la vie urbaine. À l'origine, il était le lieu central des rituels religieux et des procédures judiciaires de la communauté. Au fil du temps, il a évolué pour accueillir des fonctions politiques et est devenu le lieu par excellence des rencontres et des échanges.

Après l'établissement de l'empire romain byzantin, en particulier à partir du IV^e siècle et suite à la christianisation forcée de l'Orient, la fonction politique de l'Agora a graduellement diminué, de même que l'espace urbain correspondant. La capitale byzantine, en est un bon exemple : la vie citadine s'est développé le long des rues et plus sur les places. Le seul lieu d'urbanité et de convivialité à cette époque était le marché, qui était le seul lieu public qui ressemblait à une place. Le reste de la vie citadine se déroulait principalement dans les rues ou à proximité d'édifices religieux.¹⁸

Dans l'article « L'espace public », Isabelle Billard écrit que l'espace public des « Lumières » est d'abord l'espace des salons et des cénacles, lieux de mise en scène de la société de pensée et de la parole publique autour des décisions des pouvoirs politiques.

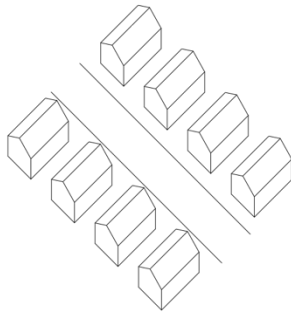
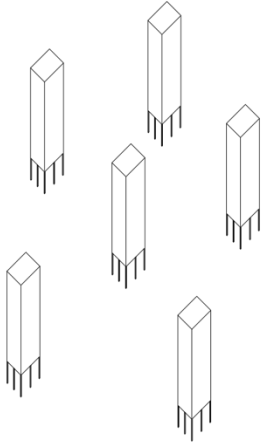
Au XIX^e siècle et au début du XX^e, l'espace public implique l'urbanisme. On met en place un ordre spatial adapté à la nouvelle société économique et sociale. L'espace public, c'est Haussmann, les espaces de circulation (des individus, des marchandises), de présentation de soi et de son statut social (les jardins publics, les boulevards, les galeries marchandes, les villégiatures...) ¹⁹

François Thomas explique dans son livre « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », que le terme « espace public » n'apparaît que dans les années 1970. Il trouve un certain paradoxe dans l'apparition de ce terme, car pour lui, celui-ci arrive pour annoncer et dénoncer sa propre dégradation, voire son déclin. Il reprend différents exemples dans son texte qui témoignent de cette idée de déclin de l'espace public, tels que les nombreux gratte-ciels construits après la Seconde guerre Mondiale par l'International School avec ces hauts buildings dont les rez-de-chaussée sont complètement ouverts, « le niveau de la rue lui-même est un espace mort », on ne retrouve aucune activité particulière au rez-de-chaussée. L'automobile est aussi une des causes de ce déclin. Les places sont transformées en parkings et les avenues en voies rapides. Il explique que la ville a déployé une conception fonctionnaliste des espaces publics, négligeant souvent le fait qu'il s'agissait de lieux de vie. On retrouve aussi l'idée d'insécurité.

Dès les années 1950 jusque dans les années 1970, la construction des grands ensembles de logements avait provoqué une rupture dans le statut des espaces non construits d'usage publics, devenant des interstices informels entre les tours et les barres.

18 Ananiadou-Tzimopoulou M., Yérolympos A., Vitopoulou A., « L'espace public et le rôle de la place dans la ville grecque moderne. Évolution historique et enjeux contemporains »

19 Billiard I., « L'espace public »



• • •

Fig. 16 Gratte-ciel
Fig. 17 Lotissement de maisons individuelles

Les lotissements de maisons individuelles des classes moyennes montrent également un renforcement de cette disparition de l'espace public. Les plans sont tracés de plus en plus organisés de manière à fonctionner en circuit fermé. Le domaine public s'y réduit souvent aux voies de circulation, les seuls lieux de rencontres sont les grands équipements, eux-mêmes clos et surveillés et le plus souvent de statuts privés.²⁰

« L'espace public, c'est la ville à hauteur d'œil, où l'on prend sa mesure, celle des gens, des pratiques et des différents usages. Après les tentatives radicales du mouvement moderne — qui séparaient les fonctions de la ville en les hiérarchisant pour libérer le sol — l'hygiénisme et la sécurité ont vidé la rue de la plupart des usages anciens, où la vie avait sa place et où la rue était espace public. Aujourd'hui banalisée et sécurisée, la ville occidentale semble vouée à perdre sa part d'aventure et d'imprévu. Peut-on échapper à la ville trop sûre, sans risques et sans émotion ? »

David Trotin et Jean-Christophe Masson²¹

²⁰ François T., « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? / Public space : a dying or expanding concept ? »

²¹ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

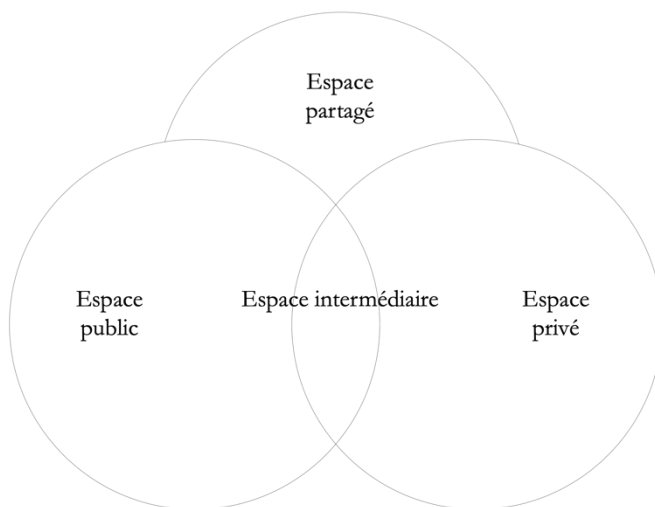


Fig. 18 Les statuts d'espace

1.3. Les statuts d'espace

Oscar Newman, architecte et chercheur, propose une classification des différents types d'espace. Selon lui, un espace est plus susceptible d'être approprié lorsqu'il est clairement défini ; les différents espaces doivent être nettement distincts afin que chaque individu puisse exercer un contrôle efficace sur son environnement.

Espace privé

Oscar Newman définit l'espace privé comme étant le logement d'une même famille, incluant les jardins ou cours arrière dont l'accès se fait uniquement à travers le logement

Espace public

L'espace public, comme défini précédemment, est un espace libre, sans limitation où tout le monde peut circuler.

Espace partagé

Un espace partagé est un lieu qui peut ne pas être ouvert à l'ensemble du public, mais qui est fréquenté par un groupe spécifique d'individus ou plusieurs groupes ayant un intérêt commun. Il peut s'agir aussi bien d'un équipement, ou d'un hall d'entrée commun, d'une circulation ou de couloir fermé au public.

Espace intermédiaire

La notion d'espace intermédiaire sera précisément définie dans la section suivante. Il s'agit d'un espace qui présente à la fois des caractéristiques semi-privées et semi-publiques, servant de transition entre un espace public et un espace privé. Un exemple concret serait un jardin à l'avant d'une maison unifamiliale.²²

²² Miceli L., « De l'espace public à l'espace privé »- Analyse de la transition de la rue à l'habitat : étude de la cité des Trixhes à Flémalle », 2021

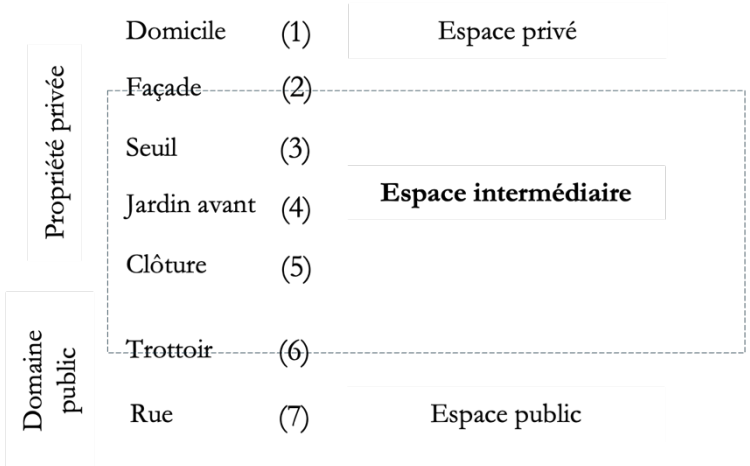
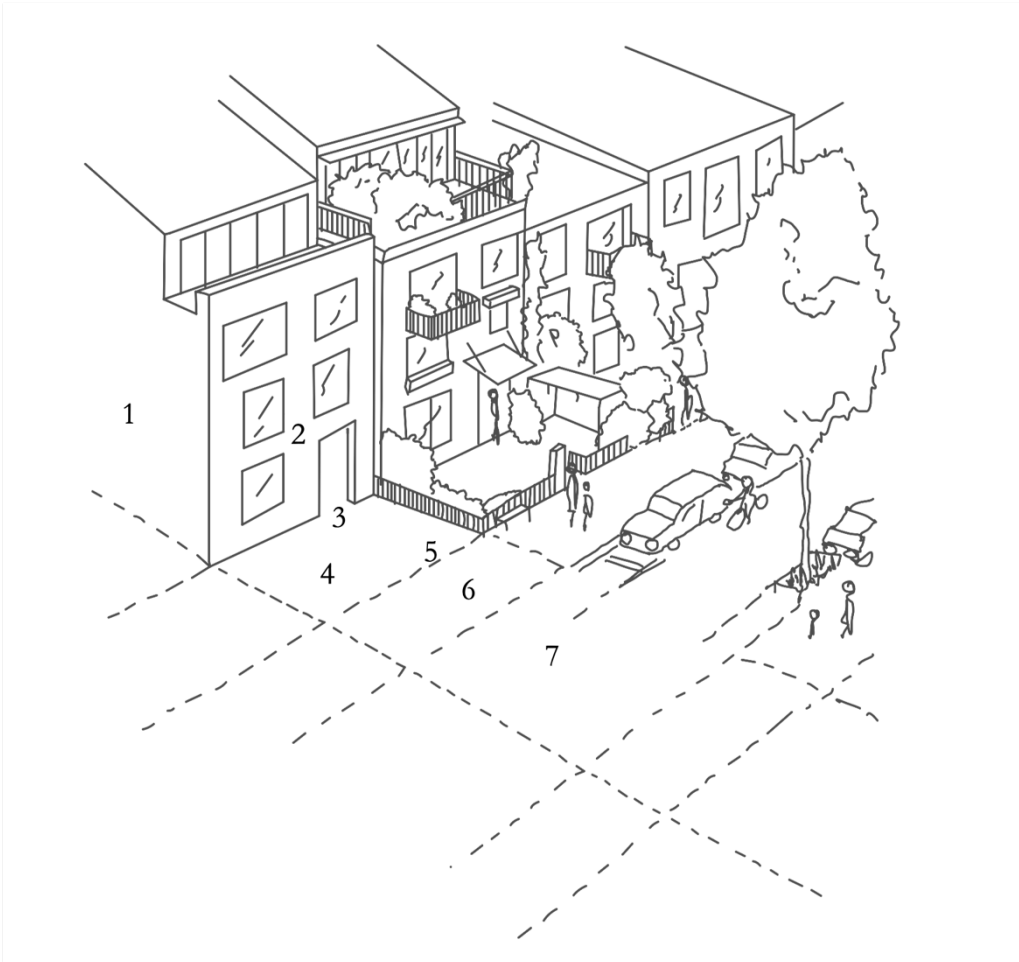


Fig. 19 Définition de l'espace intermédiaire

2. La limite / l'espace intermédiaire

« Le concept de seuil permet d'abolir la séparation tranchée entre des espaces soumis à des prétentions territoriales différentes. L'enjeu est dès lors de créer des espaces intermédiaires qui, bien qu'appartenant, sur le plan administratif, soit au domaine public soit au domaine privé, soient également accessibles de part et d'autre, c'est-à-dire, où les prétentions des uns et des autres soient totalement acceptées des deux côtés. »

Herman Hertzberger²³

L'espace public se distingue par la relation entre l'habitat et l'espace de la rue, établi à travers l'espace de transition entre le privé et le public, connus sous le nom d'espace intermédiaire. L'aménagement de ces espaces intermédiaires a un réel impact sur le vécu de l'environnement urbain.

L'espace intermédiaire est caractérisé à la fois par une épaisseur physique liée à son architecture et une épaisseur sociale et culturelle associée à son appropriation.

2.1. Épaisseur physique

Nicolas Soulier, un architecte, urbaniste et professeur à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, vise à rétablir le caractère social des rues en valorisant notamment les façades des bâtiments. Pour ce faire, il va entreprendre de définir les notions de frontage et de ligne de frontage afin de mieux appréhender les divers types de façades présents dans les rues.

« Un frontage est formé par : 1. Le terrain situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait tourné vers la rue ; 2. Les éléments de cette façade jusqu'à la hauteur du 2ème étage ; 3. Les entrées orientées vers la rue ; 4. Une combinaison d'éléments architecturaux tels que clôtures, perrons, vérandas et galeries d'entrées... Ces éléments ont une influence sur les conduites sociales dans l'espace public. »

« La ligne de frontage est la limite d'une propriété privée qui la sépare du domaine public de voirie. »

Nicolas Soulier²⁴

Cette distinction est cruciale car, tandis que le frontage peut être aménagé de différentes manières en fonctions de divers facteurs, la ligne de frontage reste une limite linéaire matérialisée par des éléments tels que des haies, des murs ou des arbres alignés.

Dans son ouvrage, Nicolas Soulier aborde la notion d'un frontage public et d'un frontage privé. Le frontage public englobe divers éléments qui délimitent la surface du domaine public de la voirie comprenant le trottoir, les arbres dans la rue, les lampadaires, les mobiliers urbains et éventuellement des bandes de terrain plantées. Il représente un élément essentiel dans le tissu urbain où les piétons circulent, accèdent aux propriétés riveraines et interagissent socialement. Soulier insiste sur l'importance du frontage public non seulement pour la fluidité des déplacements, mais également pour la dynamique sociale, influençant ainsi les interactions et les mouvements des individus.

²³ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

²⁴ Soulier N., « Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions », 2012



Fig. 20 Appropriation totale
Fig. 21 Appropriation partielle
Fig. 22 Appropriation Nulle

Ainsi, des éléments attractifs tels que la végétation, le mobilier urbain et l'éclairage peuvent stimuler les interactions sociales dans cet espace.

Le frontage privé n'est pas clairement défini dans le livre de Nicolas Soulier, et ce dernier suggère que la frontière entre le privé et le public n'est pas toujours nettement définie. Par exemple, un petit jardin devant une résidence peut être considéré comme un frontage privé, délimité par des haies ou de manière floue si des éléments débordent sur l'espace public. Nicolas Soulier affirme que l'appropriation de cet espace par les résidents peut avoir des répercussions bénéfiques sur la vie urbaine.

Nicolas Soulier explique dans son livre que l'on assiste de plus en plus à une stérilisation du frontage. Le concept de frontage stérilisé repose sur le fait que les résidents rendent leurs espaces de frontages peu accueillants pour le domaine public. Il identifie différents modes de stérilisation, incluant une utilisation excessive pour le stationnement : l'isolement par des clôtures opaques, le stockage des déchets, la création d'espaces verts tampons et la suppression des entrées principales. Ces aménagements entravent les échanges entre les résidents et la rue, niant ainsi le rôle d'interface du frontage.²⁵

2.2. Épaisseur sociale et culturelle

« Les cultures de l'intimité sont bien disparates selon les origines, et reflètent les enjeux sociaux de la ville. »

Barteldt ²⁶

La notion d'appropriation est essentielle pour appréhender le rôle des espaces intermédiaires.

L'appropriation de ces espaces intermédiaires sera influencée par les valeurs sociales et culturelles des habitants. Elle est directement liée à la notion de l'usage et des pratiques des individus dans un espace.

L'absence d'appropriation de ces espaces d'entre-deux peut conduire à une dégradation de la vie dans les quartiers. Oscar Newman a défini 3 niveaux d'appropriation : l'appropriation totale, l'appropriation partielle et l'appropriation nulle en fonction de la manière dont les habitants entretiennent et utilisent les espaces intermédiaires. Ces définitions permettent de comprendre au mieux les qualités de vie de quartiers.

Tout d'abord, l'appropriation totale, les habitants ont pris possession des lieux de manière bénéfique, aussi bien pour leur propre résidence que pour l'environnement de la rue. Cela peut se manifester par l'aménagement de la végétation, du mobilier urbain, ou l'ajout d'objets personnels.

Ensuite, l'appropriation partielle, les habitants assurent un entretien minimal des lieux sans pour autant y apporter de personnalisation significative. Par exemple, un espace de gazon à l'avant est tondu et entretenu, mais ne présente pas de caractéristique personnelle telles que des ajouts de végétation ou de mobilier spécifique.

Enfin, l'appropriation nulle, les habitants n'ont pas pris possession des lieux et les ont laissés tels qu'ils les ont reçus. On distingue deux comportements, le premier consistant simplement à ne pas modifier les lieux, et le second à les laisser à l'abandon ce qui ne contribue en rien à la valeur de la résidence ou à l'amélioration du quartier. ²⁷

²⁵ Soulier N., « Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions », 2012 et Miceli L., « De l'espace public à l'espace privé-Analyse de la transition de la rue à l'habitat : étude de la cité des Trixhes à Flémalle » 2021

²⁶ Barteldt L., « L'architecture de la collectivité », 2019

²⁷ Miceli L., « De l'espace public à l'espace privé »- Analyse de la transition de la rue à l'habitat : étude de la cité des Trixhes à Flémalle », 2021



Fig. 23 Stoeps, Amsterdam
Fig. 24 Montréal, le Plateau
Fig. 25 Porches, Pennsylvanie
Fig. 26 Kyoto

La limite a une épaisseur culturelle et sociale, comme le souligne Nicolas Soulier dans son livre, elle peut varier dans le monde.

Aux Pays-Bas, devant les habitations, la vie déborde sur le trottoir. Chaque riverain possède devant chez lui son stoep, offrant ainsi un espace de transition entre l'intérieur de la maison et la rue. Stoep est un mot hollandais qui désigne tant le trottoir devant la maison que le seuil d'entrée. Ces stoeps sont souvent situés entre l'intérieur de la maison et la rue. Les stoeps permettent d'accueillir des plantes en pleine terre ou en pots, des vélos, des tables ou des chaises en bordure de rue. En passant, on peut apercevoir les intérieurs des maisons et les riverains nous côtoient. Dans la rue, nous avons un peu l'impression d'être chez eux.

Dans le quartier du Plateau au Canada, une caractéristique des frontages est la présence d'escaliers extérieurs qui permettent aux habitants des étages supérieurs d'avoir, non seulement des fenêtres donnant sur la rue, mais aussi des portes d'entrée avec leurs propres numéros de rue. De chaque côté des rues, on retrouve de grands espaces privés où se déploient les escaliers extérieurs. Les jardins au rez-de-chaussée sont généralement séparés du trottoir par une clôture basse. C'est l'une des grandes réussites de ce type d'habitation : réussir à juxtaposer des espaces offrant une intimité tout en restant ouverts sur le voisinage. Les escaliers extérieurs sur la rue, les jardins à l'avant et les balcons permettent de maintenir des relations agréables sans avoir besoin d'inviter l'autre dans notre intimité. Ici la rue est sécurisée et accueillante grâce au fait qu'elle est investie par ses habitants.

Les frontages jouent un rôle essentiel dans la culture nord-américaine de la rue et sont devenus une préoccupation majeure pour les urbanistes qui défendent des villes favorisant la marche et le vélo. Ces frontages se présentent sous différentes formes, mais on retrouve souvent des éléments communs tels que les « stoops » et les porches, qui sont tournés vers la rue et servent d'entrée principale. Un stoop est inspiré des stoeps hollandais : une terrasse devant la porte d'entrée d'un bâtiment, accessible par quelques marches depuis le trottoir. Un porche, quant à lui, est plus grand qu'un stoop, à la fois en largeur et en longueur. C'est une sorte de véranda où l'on peut installer du mobilier, un espace semi-public réel qui sert d'entrée. Le stoop offre une transition entre les espaces publics et privés, en particulier là où l'espace est limité et où il n'y a pas suffisamment de place pour une grande véranda ou une cour en bord de rue.

Au Japon, on est frappé par la forte présence des plantes en pots à l'extérieur des maisons. Les habitants et les commerçants riverains créent des jardins improvisés le long des rues. Ces jardins se composent d'innombrables pots de fleurs et de jardinières qui forment une bordure « flottante » entre les espaces privés et publics. Ils sont considérés par les habitants comme privés mais ouverts au public.²⁸

²⁸ Soulier N., « Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions », 2012



3. Types d'espace publics et équipements

3.1. La Rue

« Il vaut certainement beaucoup mieux revenir au concept optimiste et utopique de «rue reconquise» qui s'était si bien concrétisé il y a peu de temps encore. Dans cette perspective, inspirée par l'euphorie existentialiste de l'après-guerre, la rue est à nouveau conçue comme ce qu'elle était sans doute à l'origine, c'est-à-dire un lieu permettant aux habitants d'établir un contact social en quelque sorte un espace de séjour collectif. [...] La dévalorisation qu'a connue le concept de rue peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- *L'augmentation du trafic motorisé et la priorité qui lui est accordée.*
- *L'organisation négligée des zones d'accès aux logements, en particulier celle des portes d'entrée placées les unes en face des autres en raison de dispositifs de distribution indirects et impersonnels tels que coursives, passages couverts ou ascenseurs (ces inévitables produits dérivés des tours), qui réduisent le contact avec le niveau de la rue.*
- *L'effacement de la rue en tant qu'espace collectif, dû à l'abandon de l'îlot; la diminution de la densité des logements, parallèlement à la forte diminution du nombre d'habitants par logement. Cette baisse de la densité de population, qui se traduit par une augmentation de l'espace résidentiel dévolu à chaque habitant, s'accompagne également d'une augmentation de la largeur des rues. Il en résulte inévitablement que ces dernières sont aujourd'hui bien plus vides que par le passé. En outre, l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la taille des logements incitent les gens à passer plus de temps chez eux que dans la rue.*
- *L'amélioration de la situation économique des gens, qui fait qu'ils ont moins besoin de s'entraider, et sont moins enclins à faire des choses ensemble. »*

Hertzberger, 2010²⁹

Cette citation d'Herman Hertzberger met en lumière l'importance de la rue en tant que lieu favorisant les interactions sociales entre les habitants, tout en soulignant la tendance à perdre ce principe.

La rue est un des types les plus courants de l'espace public, elle se décline sous différentes formes et est assez polyvalente par la nature des activités qui s'y trouvent.

Rue automobile

La rue automobile englobe les grandes artères urbaines telles que les avenues, boulevards, chaussées, caractérisés par un profil large, un ancrage historique, un rôle de repère et permet de structurer le réseau viaire. Leur rôle principal est de faciliter la circulation multimodale, mais elles peuvent également offrir quelques espaces de séjour ponctuels.

Rue mixte

La rue mixte se distingue par la coexistence des voitures et des piétons, offrant à la fois des voies de circulation et des espaces propices à la sociabilisation. Elle se caractérise par la proximité des bâtiments avec l'espace public. Elle constitue un élément essentiel dans la structuration des quartiers, animant la vie quotidienne.

²⁹ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

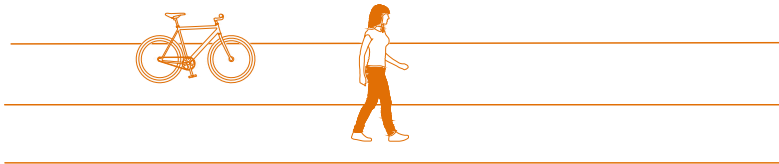
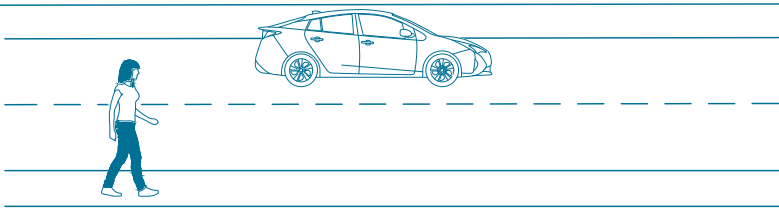
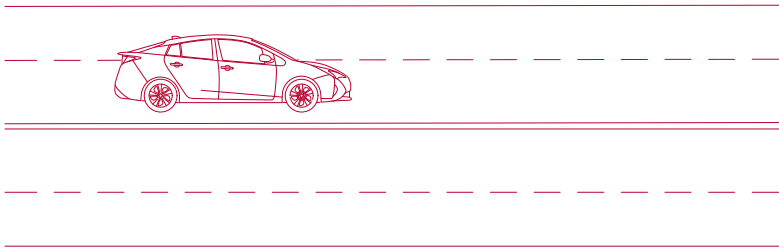


Fig. 28 La rue automobile
Fig. 29 La rue mixte
Fig. 30 La rue à mobilité douce

Rue à mobilité douce

La rue à mobilité douce, comme son nom l'indique, est exclusivement réservée aux piétons, cyclistes, ... Elle constitue principalement un espace de rencontre sociale, se distinguant par sa proximité directe avec les propriétés privées et sa largeur souvent limitée. On la retrouve sous différentes formes, tel que des passages en intérieur d'îlot, des venelles.³⁰

Autres

Le bureau d'architecture Bouwmeester a défini dans son écrit '10 tips pour aménager la rue locale' plusieurs configurations de rues novatrices, mettant en avant le rôle central du piéton, l'aspect local et la sociabilité.

« LA RUE SANS VOITURE CHAQUE DIMANCHE est cette rue libre de toute circulation automobile chaque dimanche, et non pas uniquement à l'occasion de la Journée sans voiture. Si cette initiative n'est pas réalisable chaque semaine à l'échelle de toute la Région, il doit bien être possible de libérer quelques rues sans trop compromettre la circulation automobile, non ? Pour une approche « en confettis » sur l'ensemble du territoire de la capitale.

LA RUE SCOLAIRE est cette rue temporairement barrée pendant les heures de pointe, pour inviter les parents à franchir à pied les cent derniers mètres jusqu'au portail de l'école plutôt que de déposer les enfants en voiture dans la cour, ou presque. Pour une meilleure qualité de l'air et une sécurité renforcée aux abords de l'école. La rue scolaire détient par ailleurs désormais un statut légal, et figure dans le Code de la route depuis 2018.

LA RUE ESTIVALE est cette rue totalement fermée à la circulation durant les vacances d'été, et où le stationnement est interdit. Elle devient un parc ou une place à part entière pendant la belle saison, avec ses jeux, ses bancs, ses parcelles couvertes et son barbecue de quartier.

LA RUE ÉPONGE est cette rue pensée pour l'infiltration et le stockage de l'eau, afin que les eaux de pluie pénètrent autant que possible dans le sol localement et rejoignent les égouts le plus lentement possible.

LA RUE POCKET est une rue où des espaces publics mal utilisés sont transformés en espaces de vie verts. Les pocketparks peuvent accueillir du mobilier urbain ou peuvent simplement servir d'espaces naturels en ville. Ils servent d'inspiration pour de futures poches vertes en milieu urbain, ils rafraîchissent la température et améliorent la qualité de l'air.

LA RUE PARTAGÉE est une rue où tous les usagers partagent le même espace, l'espace est conçu comme un espace de vie et non plus un espace de circulation. Panneaux de signalisation, feux de circulation et bordures sont absents autant que possible. Chaque usager·ère est ainsi confronté·e à son propre sens des responsabilités

LA RUE EN JACHÈRE est cette rue qui échappe à la rigueur de l'homme et où la nature reprend ses droits. Moins d'entretien, plus de verdure. »

Bouwmeester maître architecte³¹

³⁰ Perspective Bruxelles Carole, « Le guide des espaces publics », 2019

³¹ Bouwmeester maître architecte, « 10 tips pour aménager la rue locale », 2019

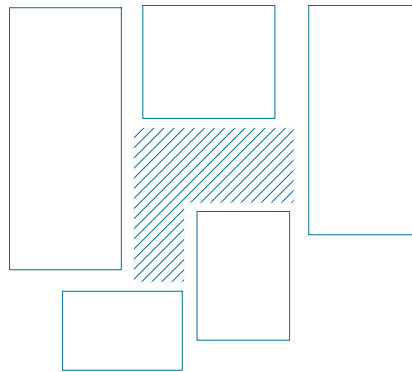
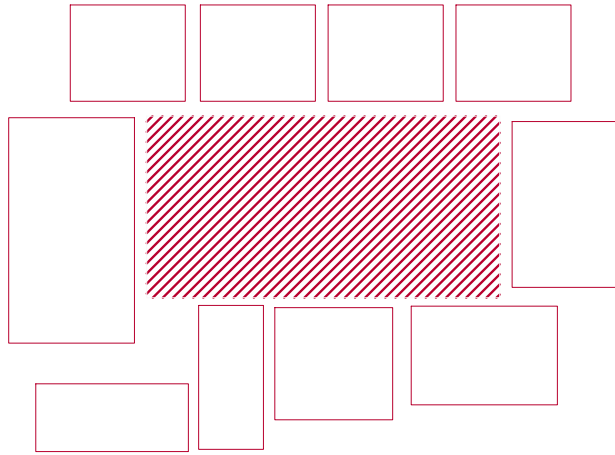


Fig. 31 La place centrale
Fig. 32 La place de quartier
Fig. 33 Le square, l'intérieur d'îlot

3.2. Les espaces publics ouverts

Les espaces publics ouverts font référence à des zones non construites telles que des terrains vagues ou des parcelles dépourvues de bâtiments, qui sont ouvertes au public. Ils offrent des lieux de loisirs pour les résidents et contribuent à embellir et à améliorer la qualité environnementale des quartiers.

Ces espaces peuvent être hiérarchisés selon trois grandes catégories à trois échelles différentes.

Échelle de la ville / Forêt - Parc - place centrale

A l'échelle de la ville, on retrouve deux types d'espace qui desservent plusieurs quartiers.

D'abord, les forêts et les parcs, qui sont des espaces verts de grande taille, destinés à la pratique du sport, les jeux, les interactions sociales, la détente et l'appréciation de la nature. Ils offrent une variété d'installations de loisirs et d'aires de jeux, ainsi que de vastes étendues de verdure.

Ensuite, il y a la place centrale, un lieu de vie publique essentiel dans la ville. Elle est caractérisée par sa position centrale dans la hiérarchie urbaine et constitue un point de rencontre animé au cœur de la ville.

Échelle du quartier / Parc - place de quartier

On retrouve, à l'échelle du quartier, des parcs de plus petite échelle pouvant servir une population locale de quartier. Elle conserve sa fonction de plaisir et de contemplation de la nature.

Quant à la place de quartier d'échelle moyenne, elle se distingue par une forme plus organique que la place centrale. Principalement fréquentée par les habitants du quartier, elle offre un espace de détente et de rencontre pour ses habitants.

Échelle de l'îlot / Jardin public – square - placette – intérieur d'îlot

A l'échelle de l'îlot, il s'agit d'espaces de petites dimensions qui répondent aux besoins récréatifs de la population résidentielle immédiate. Ils se distinguent par l'importance de la végétation dans des quartiers résidentiels denses. Ces espaces offrent des lieux propices à la détente, à la promenade, aux interactions sociales au sein d'une communauté locale, favorisant ainsi le partage et la convivialité entre voisins.³²

³² ONU Habitat, « Accès aux espaces publics pour tous » et Perspective Bruxelles Carole, « Le guide des espaces publics », 2019

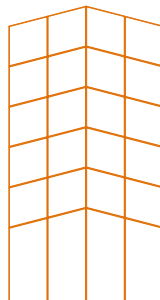
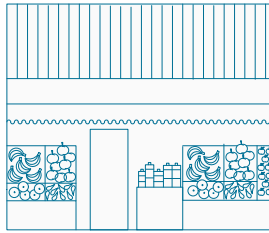
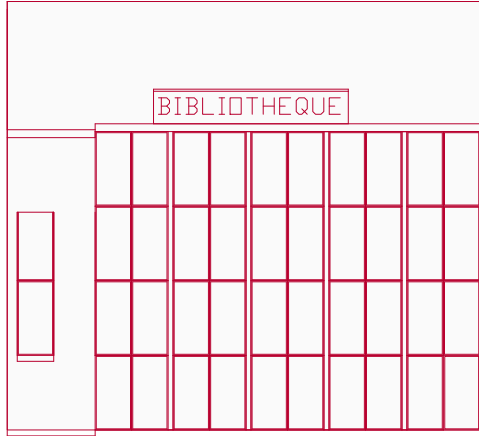


Fig. 34 Les équipements publics
Fig. 35 Les équipements commerciaux
Fig. 36 Les équipements communautaires

3.3. Les équipements

Un équipement est un espace construit dédié aux habitants. Les équipements sont un moyen d'encourager les contacts sociaux, c'est un support physique d'expression et mobilisation du capital social. Il revêt diverses formes en fonction des besoins et des usages des habitants.³³

Équipements publics

Au moyen de ses équipements publics, la ville offre une variété de lieux où l'on peut participer à diverses activités : lire, nager, contempler des œuvres d'art, ... Ces structures sont conçues pour accueillir les usagers en permettant un accès libre. On y retrouve notamment des lieux de culte, des bibliothèques, des musées, des piscines communales, et bien d'autres. ³⁴

Équipements Commerciaux

Les équipements commerciaux sont des espaces où se déploient des marchés, des activités commerciales et divers services accessibles au public.

Les équipements commerciaux jouent un rôle crucial dans l'interaction entre l'espace public et les espaces privés. Agissant comme des espaces privés ouverts au public, ils encouragent une hospitalité et facilitent les échanges sociaux. Ils sont des lieux de rencontre et de convivialité, ajoutant de la vie et de la couleur dans l'espace public. Ces lieux, qu'ils soient publics ou privés mais accessibles au public, contribuent à animer et à sécuriser l'espace public en offrant des repères solides et des points de rencontre pour les résidents et les visiteurs.

Équipements communautaires

Les équipements communautaires sont des espaces partagés gérés par une communauté spécifique, ce qui signifie qu'ils ne sont pas forcément ouverts au grand public. Ce sont des lieux de rencontre pour des personnes partageant souvent une activité commune, comme le jardinage ou la peinture. Ces espaces peuvent également être partagés entre plusieurs communautés distinctes.

³³ (S)city Alice et Emma, « Le lien social en ville : un facteur essentiel de résilience urbaine », 2020

³⁴ ONU Habitat, « Accès aux espaces publics pour tous » et Deckmyn C., « Lire la ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public », 2020

4. Synthèse

L'espace public constitue un lieu de vie propice aux rencontres et à l'expression culturelle, **accessible à tous et gratuitement**. Il favorise les interactions sociales et culturelles, qui **évoluent** en fonction des usages et des moments de la journée.

L'aménagement et la définition de l'espace public ont considérablement évolué au fil du temps et demeurent aujourd'hui un défi majeur pour les concepteurs contemporains, confrontés à une **stérilisation des frontages**.

La notion d'**espace intermédiaire** revêt une importance capitale dans la compréhension de l'espace public, symbolisant la **transition entre le privé et le public**. Son agencement influe sur l'environnement urbain ainsi que sur les interactions sociales. **L'appropriation** de l'espace intermédiaire par les habitants reflète les valeurs sociales et culturelles, influençant ainsi la qualité de vie urbaine.

L'espace public se décline en **une diversité de formes**, de la rue aux parcs en passant par les équipements. Il offre un potentiel d'aménagement considérable, permettant de favoriser la vie sociale des habitants.

Cette diversité de formes aura une importance capitale pour **son ouverture au public** en créant des espaces plus intimes favorisant des relations plus privilégiées entre les voisins d'un même îlot ou des personnes partageant un intérêt commun, tout en offrant des espaces beaucoup plus ouverts à la ville, ce qui permettra de créer des lieux de rencontre à une échelle bien plus vaste.

Ainsi, en comprenant mieux les caractéristiques et les dynamiques de l'espace public, nous pouvons envisager des stratégies pour le rendre encore plus accueillant et propice aux échanges entre les citoyens, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance et de bien-être dans nos villes et nos quartiers. Dans le chapitre suivant, nous explorerons comment ces espaces peuvent être optimisés pour encourager des liens sociaux plus forts et plus durables dans nos communautés.

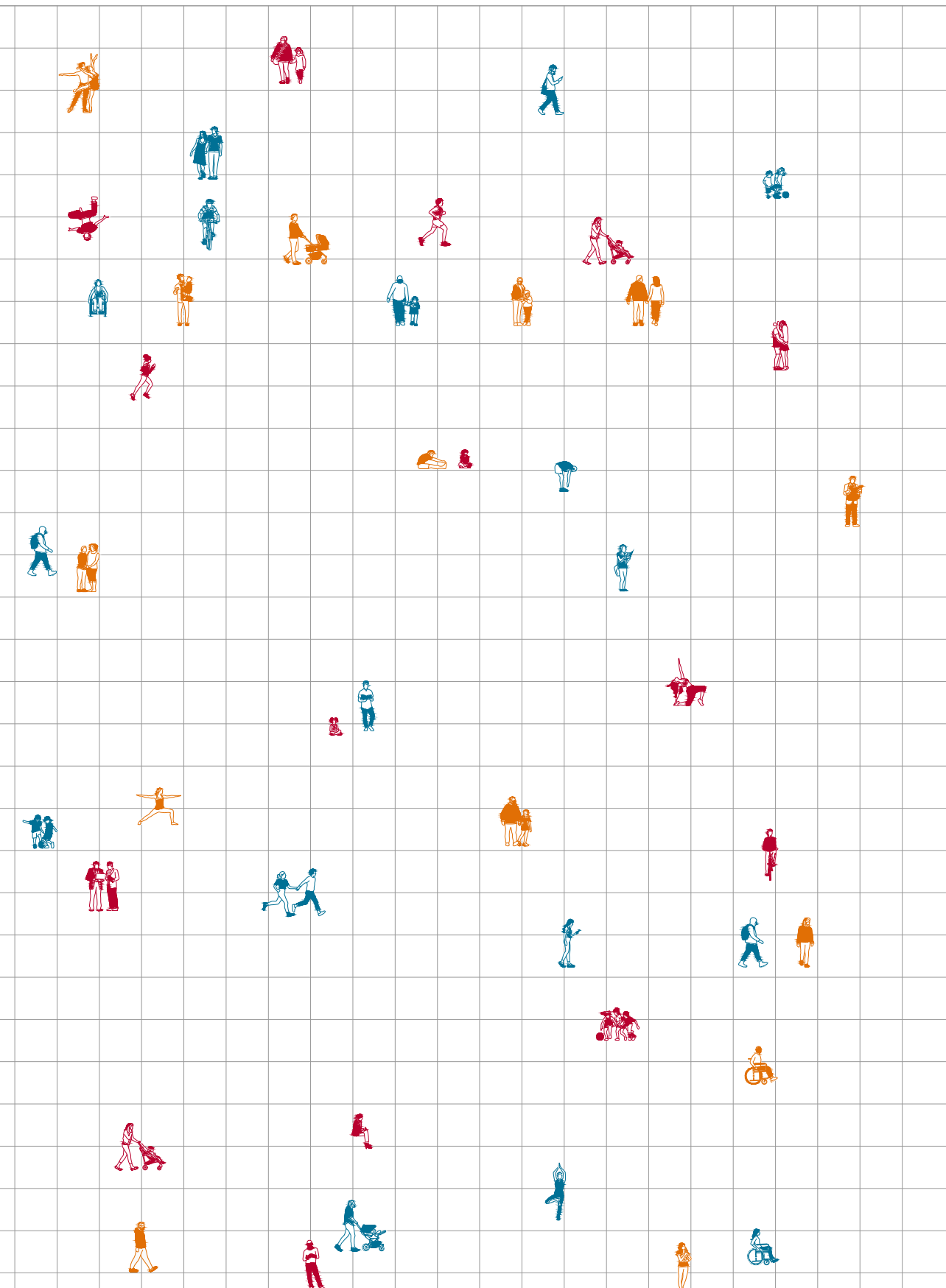


Fig. 37 L'espace public propice au lien social

CHAPITRE 3 L'ESPACE PUBLIC PROPICE AU LIEN SOCIAL

Ce chapitre vise à intégrer la question du lien social directement dans l'espace public en s'appuyant sur la théorie de chercheurs, philosophes et urbanistes, tels que Henri Lefebvre qui définit l'espace public à la fois comme un espace conçu par des concepteurs et perçu et vécu par les usagers.

Ce chapitre permettra de définir des caractéristiques afin d'optimiser l'espace public et que celui-ci favorise des liens sociaux plus solides et pérennes au sein de notre société.

1. L'espace public, un espace social

« Quand on se balade dans certains quartiers, on peut ressentir cette convivialité, elle est palpable sans qu'on sache vraiment pourquoi, ni comment la mesurer. Pour moi, la convivialité passe notamment par le fait de connaître ses voisins, d'avoir une sorte de "carte mentale du voisinage". Il ne s'agit pas de liens d'amitié mais plutôt de ce qui peut se passer de façon naturelle dans un village, où des liens même subtils se tissent entre les gens à force de se croiser. »³⁵

Patrick Bernard

La définition de l'espace public, réalisé dans les chapitres précédents, a clairement établi qu'il est l'un des endroits les plus propices au développement du lien social. L'espace public représente le lieu par excellence de rencontre sociale et constitue un élément vital dans la vie de quartier. Il favorise les échanges intergénérationnels et interculturels, contribuant ainsi à une réelle qualité de vie en milieu urbain.

Be sustainable.brussels a relevé différentes qualités qui devrait caractériser l'espace public afin que celui-ci favorise le lien social : la convivialité, l'utilité, le divertissement, l'esthétique, la lucidité, la créativité, le séjour, la rencontre, le passage, la contemplation, l'évènement, la production et l'échange.³⁶

³⁵ (S)city TEAM, « Le rôle précieux de la vie de quartier : un entretien avec Patrick Bernard, fondateur de « La république des Hypervoïns » », 2020

³⁶ Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

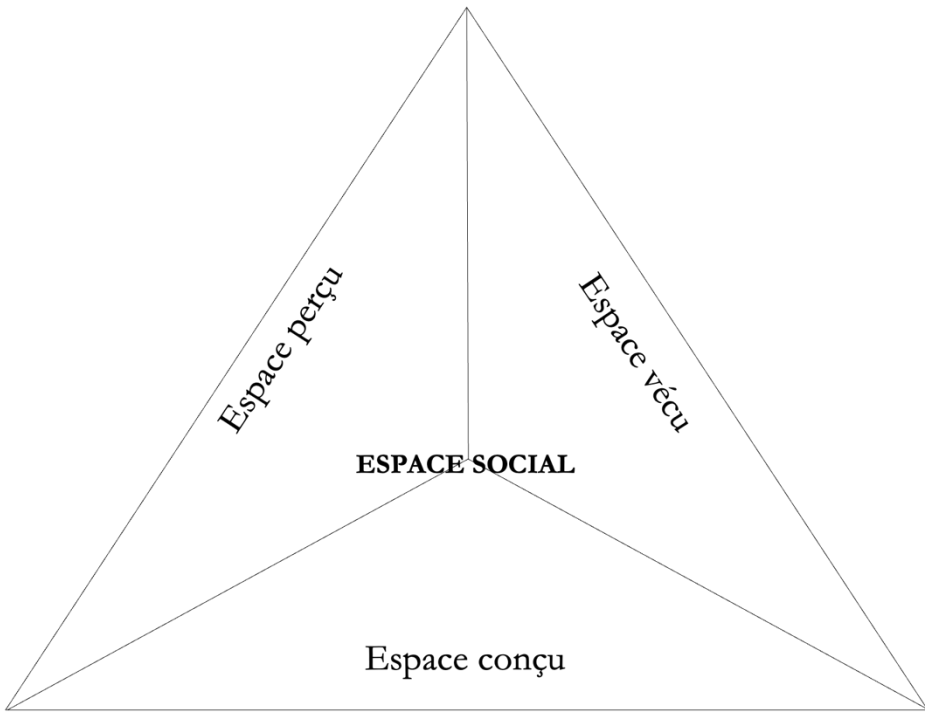


Fig. 38 L'espace sociale

2. Caractéristiques d'un espace public propice au lien social

« L'espace social n'est pas une chose parmi les choses, un produit quelconque parmi les produits : il enveloppe les choses produites. Il résulte d'une suite et d'un ensemble d'opérations, et ne peut se réduire à un simple objet. Effet d'actions passées, il permet des actions, en suggère ou en interdit »

Henri Lefebvre

Afin de caractériser au mieux un espace public comme propice au lien social, ce travail s'appuie sur la théorie de Henri Lefebvre, en définissant l'espace comme étant à la fois un espace conçu, un espace perçu et un espace vécu. C'est ici, une manière de voir l'espace public non pas comme une décomposition mais bien comme une superposition de données spatiales.

L'espace public est conçu car planifié par les urbanistes et architectes afin de créer des espaces propices aux interactions sociales selon leur propre codes. Ceux-ci vont définir le fond et la forme que vont prendre les espaces publics.

L'espace public est perçu car il sera approprié par des individus qui vont vivre dans cet espace au quotidien. Henri Lefebvre fait ici référence aux pratiques spatiales, à l'utilisation quotidienne de l'espace.

L'espace public est un espace vécu, il est appréhendé de manière subjective par chaque individu, influencée par ses expériences, ses valeurs, sa culture.³⁷

Cette manière de définir l'espace public permet de mettre en évidence le décalage qui peut exister entre les différents espaces de Lefebvre, entre l'espace défini par les concepteurs et celui vécu par ses usagers. Comprendre ces écarts contribuera à aborder au mieux la question du lien social et à définir un espace public le plus propice possible à son épanouissement.

³⁷ Salembier C., « La rue comme espace social : les espaces intermédiaires de la Cité Hellemans », 2015

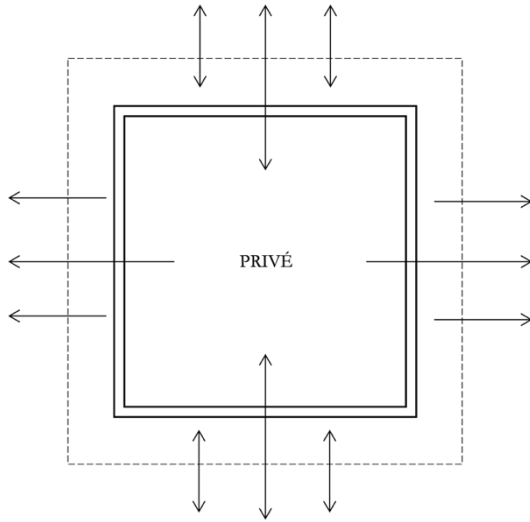


Fig. 39 Le seuil

Fig. 40 Le rapport espace privé / espace public

2.1. Un espace conçu (concepteurs)

Rapport espace privé / espace public

« De telles portes permettent d'exprimer très clairement la volonté d'entrer en relation: lorsqu'elle est à demi ouverte, la porte est à la fois ouverte et fermée, c'est-à-dire qu'elle est suffisamment fermée pour éviter de rendre les intentions des occupants trop explicites, tout en étant suffisamment ouverte pour favoriser les conversations informelles avec les passants, conversations qui peuvent conduire à un contact plus intime »

Herman Hertzberger

Cette citation de Herman Hertzberger évoque son projet dans une maison de repos et met en lumière l'importance accordée au seuil. Il souligne ainsi la pertinence d'une réflexion approfondie sur la relation entre l'espace privé, le foyer, l'intimité et l'espace public, dans le contexte du renforcement du lien social.

« Il est évident que l'individualité de chacun doit être, elle aussi, respectée le plus possible, raison pour laquelle l'architecte doit veiller à ce que l'environnement bâti n'impose jamais le contact social (sans jamais imposer non plus, d'ailleurs, l'absence d'un tel contact). L'architecte ne construit pas que des murs, mais aussi des ouvertures qui ménagent des vues. Les deux choses — murs et ouvertures — sont également cruciales. »

Herman Hertzberger

Le besoin d'intimité est essentiel pour favoriser les interactions sociales. Chaque personne devrait avoir la liberté de décider du niveau de contact social qu'elle souhaite avoir. Par conséquent, les espaces privés doivent être conçus de manière à offrir à la fois une ouverture vers l'espace public et la possibilité de se retirer dans l'intimité selon les préférences individuelles.

« Concrétiser le seuil comme un espace de transition signifie avant tout créer un cadre où accueillir et prendre congé des visiteurs, le seuil représentant dès lors la traduction architecturale de l'hospitalité. En outre, le seuil est, en tant qu'aménagement construit, aussi important pour les contacts sociaux que des murs épais le sont pour l'intimité. Des conditions qui assurent l'intimité et des conditions qui permettent de garder des contacts sociaux sont également nécessaires. Les entrées, les auvents et bien d'autres formes d'espaces intermédiaires fournissent l'occasion de concilier des mondes qui se côtoient »

Herman Hertzberger³⁸

Dans son livre « Reconquérir les rues », Nicolas Soulier exprime qu'un frontage actif est le plus favorable dans l'accessibilité de l'espace public ainsi que l'ambiance au sein des rues.

« Il s'y passe quelque chose : des plantes poussent, des vélos sont garés, des jouets traînent, ils sont utilisés par les riverains et objets de leurs soins. Ils participent à la qualité de ces rues. »

Il est essentiel de rendre ce frontage appropriable afin que les rues puissent être investies par les propriétaires et contribuer à l'animation urbaine.

³⁸ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

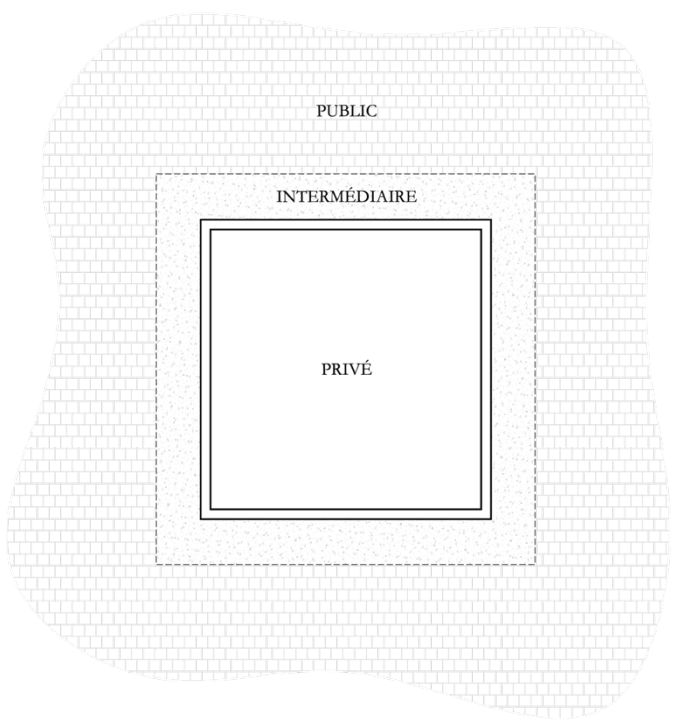
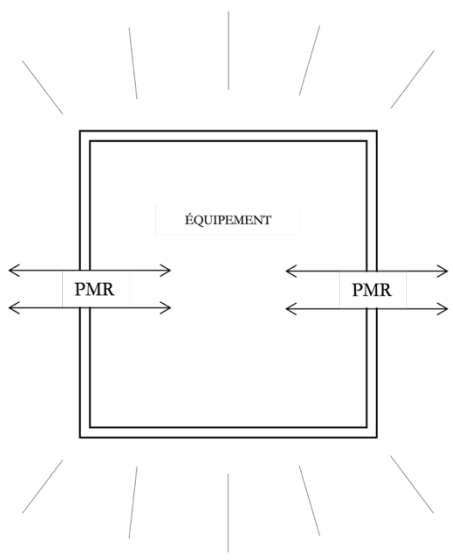


Fig. 41 L'accessibilité
 Fig. 42 La définition des statuts

« Les frontages constituent bien une interface fertile entre les riverains et les passants, et sont un élément clef de la vie urbaine. »³⁹

La façon dont on gère la frontière entre les espaces publics et privés affecte la façon dont les gens se déplacent et l'ambiance générale de l'espace public. Les seuils utilisent un langage perceptible et symbolique que nous comprenons tous. Cela se montre à travers divers signes qui marquent le passage d'un espace public à un espace privé : changements de sol, panneaux, portes, marches, mobilier, etc. nous incitant à nous arrêter ou à nous abriter.⁴⁰

Accessibilité / espace inclusif

Il est crucial dans l'aménagement de l'espace public de garantir l'accessibilité afin d'assurer un accès équitable à tous. Les équipements dans l'espace public doivent être adaptés à tous, aux femmes, aux personnes à mobilité réduite, aux enfants, ...

En plus d'assurer l'accessibilité à l'intérieur des bâtiments, il est également essentiel de garantir des cheminements accessibles de l'espace public et de faciliter l'accès aux différents modes de transport. Le choix des matériaux et leur installation doivent prendre en considération le confort physique des usagers, notamment en ce qui concerne les couleurs, la praticabilité, l'adhérence, la durabilité, la facilité d'entretien et de réparation.

Une autre dimension de l'accessibilité concerne la lisibilité et la visibilité des espaces. Les espaces publics doivent être facilement identifiables et perceptibles depuis la rue.⁴¹

Définition des statuts

Une clarification des statuts permettra d'éviter les conflits d'usage. Ces statuts, qui incluent le privé, le semi-privé, le public et le partagé, ont été définis précédemment. Cette définition des statuts peut être réalisée à travers divers moyens tels que le choix des matériaux, le type d'implantation, la présence d'équipements, ou encore l'installation de barrières physiques. La configuration du bâtiment influe sur la nature de l'espace public et réciproquement, elle influence la perception plus privée ou publique de cet espace, ce qui conduit à des utilisations différentes.⁴²

³⁹ Soulier N., « Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions », 2012

⁴⁰ Deckmyn C., « Lire la ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public », 2020

⁴¹ Quizhpe Avila P., « Aménagement d'espaces publics en intérieur d'îlot: enjeux, opportunités & leviers d'action » 2021 et Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

⁴² Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

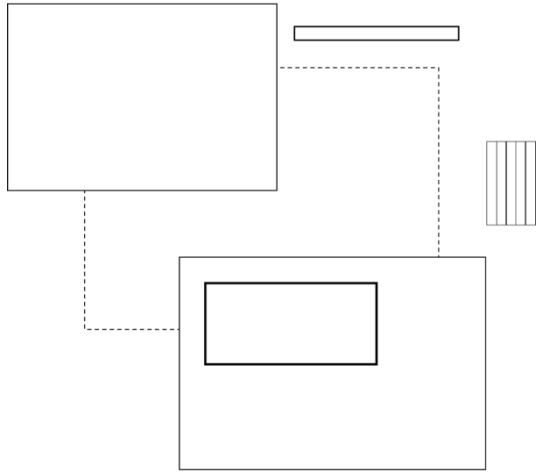


Fig. 43 Diversité des espaces

Diversité fonctionnelle

« En ville, à part les 20 % du linéaire qui assurent l'écoulement du trafic motorisé, la majorité des voies a vocation à privilégier les activités quotidiennes: faire ses courses, aller à l'école, se rencontrer, discuter, prendre le bus... Cette mixité des usages et des fonctions propres aux espaces publics urbains prédispose les sols à être aménagés en espaces partagés. »

Deckmyn C.⁴³

Pour être dynamique, l'aménagement doit également favoriser une diversité fonctionnelle. Les caractéristiques physiques d'un lieu peuvent en effet stimuler une multitude d'utilisations et de fonctions, plus ou moins sédentaires, répondant à divers besoins. Be sustainable.brussels a défini différentes fonctions nécessaires dans l'espace public :

- Le déplacement des personnes et des biens, qui constitue l'usage principal de l'espace public.
- Les activités quotidiennes telles que la restauration, les achats.
- Les échanges commerciaux comme les marchés et les brocantes.
- Les activités ludiques et sportives, notamment pour les enfants.
- Les activités culturelles et éducatives, comprenant des éléments didactiques et artistiques.
- Le repos, la contemplation, la détente, l'attente et la socialisation.
- La promenade, le passage, la flânerie.
- Les rassemblements, qu'ils soient organisés ou spontanés, tels que les manifestations.
- Les événements sportifs, y compris les tournois de rue et les matchs.
- Les événements saisonniers, comme les décorations, les installations temporaires et les barbecues.
- Les événements musicaux et culturels, tels que les concerts et les expositions.
- Les activités d'entretien et de production, comme le jardinage et la culture potagère.
- ...

Ces différentes utilisations se reflètent dans l'aménagement. Selon leur taille, leur emplacement et leur orientation, des éléments tels que des murets ou des marches peuvent devenir des sièges convoités et des points de rencontre animés. Ces éléments de mobilier deviennent ainsi des centres d'attraction qui dynamisent l'espace et des repères qui le structurent. Il est important de noter que ces usages et les formes d'aménagement qui en découlent seront appropriés par les utilisateurs et évolueront avec les pratiques.⁴⁴

« Ce que l'espace, mais aussi le mobilier urbain ou les équipements et objets techniques, peut offrir à un usager comme être agissant ou parlant, ce sont des prises. Une prise, ou affordance est une disponibilité pratique dans un contexte et pour une activité donnée. C'est, par exemple, le cendrier pour le fumeur — il indique les endroits où l'on peut fumer ou écraser sa cigarette — ou, pour l'alpiniste, une prise dans une paroi. »

Isaac Joseph⁴⁵

⁴³ Deckmyn C., « Lire la ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public », 2020

⁴⁴ Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

⁴⁵ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

Sécurité

La qualité de vie dans un quartier est étroitement liée au sentiment de sécurité qu'il procure. Toutefois, la perception de l'insécurité ne correspond pas toujours à la réalité objective. Elle reflète cependant un malaise qu'il est important de minimiser autant que possible. Cette insécurité est souvent associée à des aspects relevant du contrôle social.

Be sustainable.brussels a défini différents aménagements qui peuvent contribuer à renforcer ce contrôle :

- Prise en compte d'une densité habitée minimale
- L'animation des façades qui bordent l'espace public, par la limitation des façades aveugles et les murs pignons, par la présence d'accès, mais aussi de devantures et de lieux d'activité donnant sur l'espace public
- Un éclairage chaleureux et assurant la visibilité lors du cheminement
- Le placement judicieux du mobilier urbain de façon à jalonner les parcours
- La multiplication des usages possibles dans l'espace ouvert de façon à donner des choses à voir et à faire dans l'espace public, ...
- Le développement d'un sentiment identitaire chez les usagers du quartier
- Les possibilités de participation citoyenne à la vie de quartier
- Le bon état d'entretien et de propreté des espaces ouverts. Le choix des matériaux et la qualité du revêtement jouent également un rôle à cet égard.⁴⁶

Aux côtés de ces aménagements, Deckmyn C. évoque le concept de sécurité « économe » et non agressive en prenant l'exemple d'un commerçant qui surveille constamment sa portion de trottoir, assurant ainsi une fonction de sécurité. Cette approche, qui ne nécessite pas de recours à des mesures défensives excessives, s'avère bien plus efficace qu'une simple présence policière.

« Un kiosque à sandwich ouvert tard, même s'il n'est pas au top de la gastronomie ou de l'hygiène, c'est une balise qui se voit de loin dans la nuit et qui à elle seule sécurise de vastes espaces. Ces présences non policières constituent d'incomparables gardiens de la paix civile, et même mentale. »⁴⁷

Deckmyn C.

⁴⁶ Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

⁴⁷ Deckmyn C., « Lire la ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public », 2020

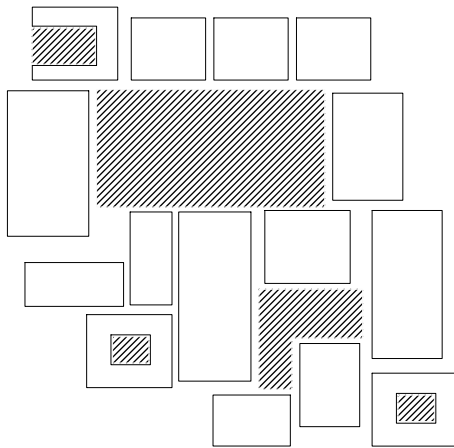


Fig. 44 La hiérarchie des espaces

Hiéarchies des espaces

« Dans d'autres cas, on observe que les dimensions, les formes et la qualité d'un lieu sont affectées de certains attributs ; on confère ainsi telle valeur à tel aspect de l'espace : un espace rond est par exemple considéré comme plus intime qu'un espace carré; de manière plus générale, on attribue à un espace des qualités associées à son aspect matériel : ainsi un grand espace sera qualifié de vide, de froid, de désert, on dira qu'on s'y perd; au contraire, un petit espace sera qualifié d'intime, de chaleureux, on s'y sentira reconnu. Par ailleurs, les significations peuvent aussi être liées au type d'activités, à la nature des relations qui s'y trouvent place. Dans la vie professionnelle, nous savons tous qu'un message hiérarchique prend une signification différente suivant le lieu d'où il est émis. C'est aussi la raison pour laquelle la ritualisation des informations dans certains endroits (salles de réunions ou de conférences) donne un sens particulier au discours qui y est tenu. »⁴⁸

Fischer

La hiérarchie des espaces reflète le rôle spécifique de chaque espace au sein du quartier, l'aménagement des espaces, en déterminant leur configuration, vise à permettre et à encourager les usages prévus pour chaque lieu. Cette hiérarchie se manifeste également à travers la disposition des différents axes urbains et les dimensions relatives des espaces qui jalonnent le quartier.

L'organisation du quartier requiert ainsi la résolution d'une équation visant à adapter la forme à la fonction et la fonction à la forme. Les espaces peuvent combiner différentes fonctions et proposer une variété d'utilisation.

La configuration du tissu urbain joue un rôle crucial dans la définition des utilisations d'un espace : elle favorise les rencontres au carrefour des chemins, encourage la convivialité dans un lieu de vie central et ouvert, et permet la mise en valeur de certains éléments, etc.

Comme l'a mentionné Be sustainable.brussels, il existe une diversité infinie de lieux, chacun pouvant se distinguer par une variété de formes :

- Les points d'entrée : seuil du quartier, où la visibilité et l'accessibilité priment ;
- Les lieux de passage primaires ou secondaires, constitués par les boulevards, avenues, allées, chemins pour initiés, raccourcis, parcours de promenade... ;
- Les places centrales : dotées d'un rôle fédérateur de la vie du quartier, lieu de la mixité des fonctions, concentration d'activité ;
- Les placettes locales : parfois simplement un accident ou opportunité de la trame urbaine. Elles créent une respiration, permettent la pose d'un banc, d'un jeu, deviennent une polarité dans la trame;
- Les lieux de contemplation : espace de séjour, d'arrêt, mise à profit d'un patrimoine paysager spécifique,
- Lien au grand paysage, certain propice à l'organisation d'activité d'autre espaces plus calmes ou de replis,
- Utilisation de l'espace par construction de bâtiments, d'infrastructures et / ou d'équipement collectifs tels que centre communautaire, installations sportives collectives, parcs de stationnement,...⁴⁹

⁴⁸ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

⁴⁹ Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020

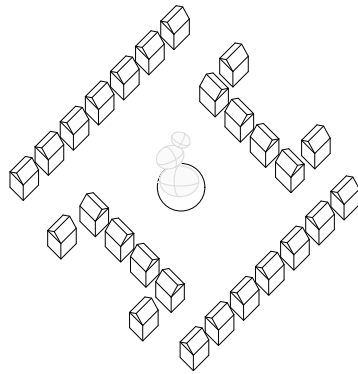
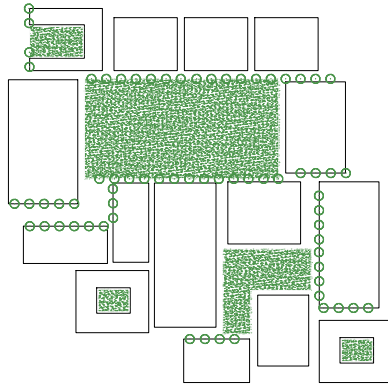


Fig. 45 Les espaces verts
Fig. 46 L'identité au quartier

Espaces verts

« Les espaces verts en milieu urbain contribuent à réduire le stress et à améliorer la qualité de vie des gens. »⁵⁰

Quizhpe Avila P

La présence d'espaces verts peut servir de catalyseur pour le regroupement social. On constate une tendance croissante à associer des activités en lien avec la nature, telles que des jardins communautaires et des ateliers de plantation, qui favorisent les rencontres entre les résidents d'un quartier ainsi que les visiteurs extérieurs.

« La présence d'espaces boisés en ville permet de développer des aspects sociaux différents à l'intérieur du tissu urbain, puisqu'ils facilitent, par exemple, les relations humaines entre les personnes habitant le même quartier et peuvent renforcer le sentiment d'appartenance communautaire lorsqu'il s'agit de mobiliser la population d'un quartier pour la sauvegarde d'un boisé. L'aménagement de boisés urbains est aussi utilisé dans certains processus de réinsertion sociale de jeunes contrevenants ou de personnes sans emploi ni formation.

Les boisés urbains constituent également des lieux de découvertes et d'observations privilégiés de la nature ainsi qu'un outil pédagogique important. Pensons, entre autres, aux activités de vulgarisation scientifique qui peuvent y être organisées, ou tout simplement à l'ornithologie qui est une activité de plus en plus populaire. Les boisés urbains constituent aussi un outil de sensibilisation à la conservation des espaces verts. »

E. Boulfroy

La végétation joue également un grand rôle dans l'esthétisme et la structure de la ville.

« La végétation en ville constitue un élément architectural à part entière, permettant d'articuler et de définir l'espace.

La présence de végétation constitue un outil de renforcement de design.

Les arbres servent d'écran pour préserver l'intimité. »

E. Boulfroy⁵¹

Identité du quartier

La création d'un quartier implique de tirer parti des atouts locaux, comme son histoire, son architecture, sa culture et son art, pour renforcer le lien des habitants avec leur environnement. L'identité culturelle joue un rôle clé dans cette démarche, en influençant la manière dont les gens perçoivent et s'approprient leur quartier. En rénovant ou en aménageant un quartier, il est possible de renforcer ce sentiment d'appartenance en mettant en valeur son histoire, en privilégiant un design urbain de qualité et en intégrant l'art dans l'espace public. Ces aménagements contribuent à créer une identité forte et cohérente pour le quartier.⁵²

⁵⁰ Quizhpe Avila P., « Aménagement d'espaces publics en intérieur d'îlot: enjeux, opportunités & leviers d'action », 2021

⁵¹ Boulfroy E., « Les rôles de l'arbre en ville », 2008

⁵² Be sustainable.brussels, « Memento SPA Développement spatial », 2020



Fig. 47 L'appropriation

2.2. Espace perçu et vécu (usagers)

Appropriation

« La nature des rapports ainsi établis met en lumière deux aspects : l'environnement agit sur l'être humain qui, à son tour, agit sur les facteurs spatiaux qui le déterminent ; c'est donc la nature de la relation en œuvre qui permet d'expliquer la valeur de l'espace et l'orientation de la conduite. On peut donc aborder toute relation à l'espace soit sous l'angle de l'influence qu'exerce celui-ci sur l'individu, soit sous celui de l'influence que l'individu, en retour, exerce sur l'espace; les groupes humains, les individus et les collectivités, lentement dominées et transformées dans et par l'espace, le formant et le transformant à leur tour par les activités. Ce rapport spécifique des individus à autrui dans un milieu donné fait de tout lieu aménagé ce qu'on appelle un espace « habité ». »⁵³

Fischer

La manière dont l'architecture est perçue et interprétée par les utilisateurs peut grandement influencer leur engagement avec l'environnement bâti. Cette interprétation peut être stimulée de diverses manières, notamment par des suggestions subtiles quant à l'utilisation des espaces ou par la réinvention de leurs fonctions premières. En l'absence de cette stimulation, le dialogue potentiel entre l'utilisateur et son environnement peut se rompre, donnant lieu à un sentiment de rejet de l'espace. Ce rejet peut entraîner une sous-utilisation des lieux et entraver les interactions sociales qui pourraient s'y dérouler.

« Ce qu'il faut, c'est élargir les possibilités des objets que nous dessinons, pour les rendre plus utiles, mieux utilisables et plus appropriés à leur fonction, ou appropriés à davantage de fonctions. Si quelque chose est conçu dans un but précis, il fonctionnera comme il a été programmé pour fonctionner. C'est ce genre de fonctionnalisme qui intéressait les fonctionnalistes, mais c'est aussi, en termes d'utilité, le minimum que l'on puisse attendre de l'architecture. Or, pour atteindre davantage que ce minimum dans les diverses situations qui peuvent survenir, je plaide pour que les formes et les espaces présentent un plus grand potentiel d'« adaptation », à l'instar d'un instrument de musique qui sonne comme celui qui en joue veut qu'il sonne. Il s'agit donc d'accroître ce potentiel et de rendre l'espace plus réceptif aux événements. Une fois que l'on se met à chercher, on trouve même dans les endroits les plus inattendus des exemples d'usages que les concepteurs (s'ils existaient) n'avaient certainement pas envisagés. Les gens utilisent leur environnement au mieux dans chaque situation, et les choses qui les entourent offrent bien souvent des occasions insoupçonnées, qui sont saisies pour ainsi dire incidemment.

On trouve partout des « irrégularités » — par exemple des différences de niveaux — et, au lieu de s'échiner à les faire disparaître, on devrait s'efforcer de leur donner une forme qui permette de les exploiter au maximum. Parapets, balustrades, poteaux et chéneaux sont autant d'éléments qui structurent l'espace, tout en offrant des possibilités de fixation supplémentaires. Ils peuvent être utilisés comme les rudiments de ce que l'on pourrait appeler la grammaire élémentaire de l'architecture. Apparaissant sous diverses formes et dimensions, ils offrent d'innombrables possibilités d'usage dans la vie de tous les jours.

La mesure la plus élémentaire qui puisse aider les gens à prendre possession de leur environnement direct consiste à leur donner l'occasion de s'asseoir (étymologiquement, « être assis » et occuper un site, « être sis » à tel endroit, sont issus de la même racine). Le fait de pouvoir s'asseoir permet une appropriation temporaire du lieu, tout en créant des conditions favorables au contact avec les autres.[...]

⁵³ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

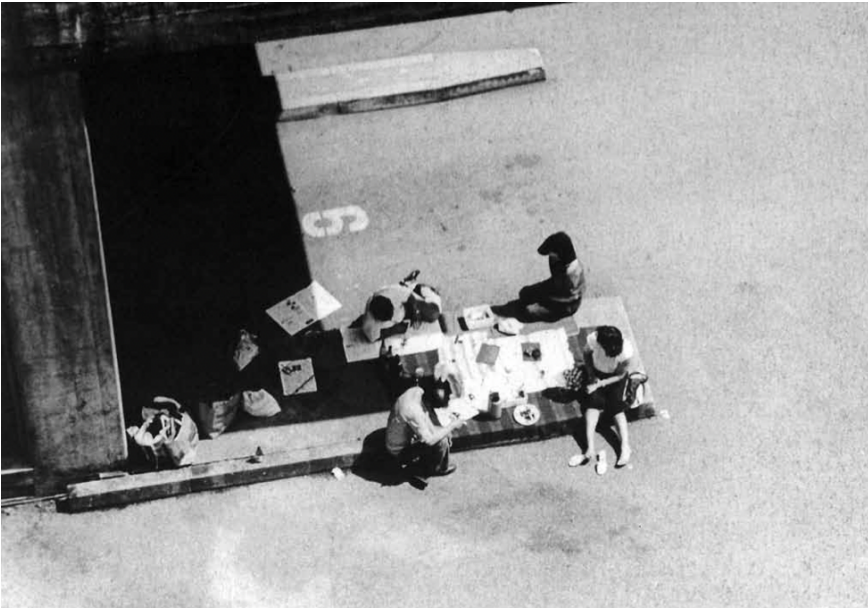


Fig. 48 L'appropriation

Les objets qui se présentent trop explicitement comme servant à une chose précise — par exemple à s'asseoir — s'avèrent incapables de remplir d'autres fonctions. Un excès de fonctionnalité rend un projet rigide, c'est-à-dire qu'il ne laisse pas suffisamment de liberté aux usagers pour interpréter à leur guise la fonction de l'objet dessiné. [...] Dans un tel cas de figure, l'utilisateur est soumis à la forme et à l'accord a priori qui en découle. Il ne peut utiliser et s'appropriier l'objet que d'une manière, qui est celle dictée par la forme.

Ce que dicte un canapé peut être considéré comme la somme de ce qu'ont à offrir les acteurs responsables de son existence: les fabricants de meubles, les acheteurs, une idéologie, une société, une culture. Le concept de banc est si fortement associé à une utilisation déterminée que l'utilisateur a peu de chances de voir au-delà pour y trouver ce dont il a vraiment besoin à tel ou tel moment — et ce sera peut-être moins d'un banc que d'une table ou d'un endroit où poser un plateau à thé. Dans le cas d'une rencontre fortuite, il ne faut peut-être rien de plus qu'un endroit où pouvoir poser un pied: un petit geste par lequel on peut signaler à quelqu'un d'autre que l'on n'aurait rien contre l'idée d'un contact plus personnel. Si la réponse à cette première tentative, qui n'engage encore à rien, s'avère positive, les deux parties pourront progressivement adopter une position plus déterminée, toujours en accord avec le degré d'implication désiré par chacun. »

Hertzberger, 2010⁵⁴

Herman Hertzberger soutient que l'architecture devrait offrir des possibilités d'adaptation et de polyvalence afin de répondre aux besoins changeants des utilisateurs. Il met en avant l'idée que les éléments architecturaux devraient être conçus pour permettre une variété d'utilisation, allant au-delà de leurs fonctions initiales. En encourageant une approche plus flexible, les espaces peuvent devenir plus réceptifs aux besoins et aux événements imprévus.

⁵⁴ Chabloz S., « L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux », 2013

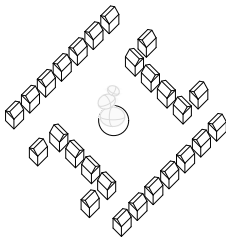
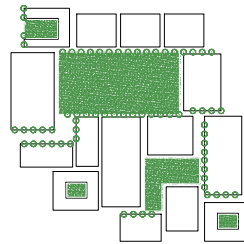
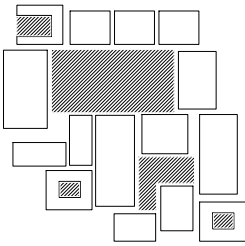
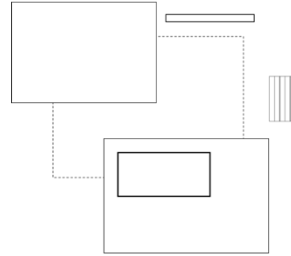
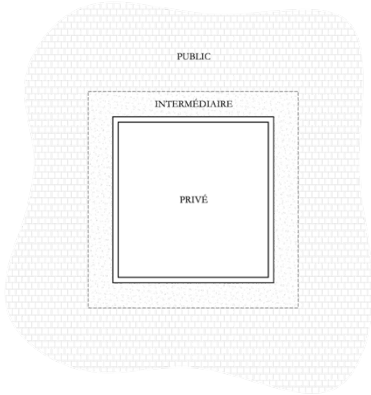
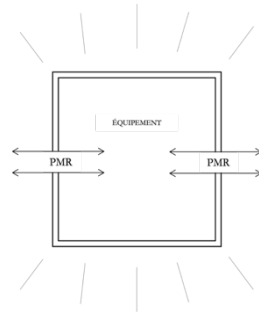
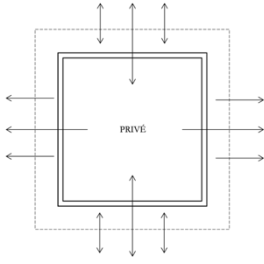


Fig. 40, Fig. 41, Fig. 42, Fig. 43, Fig. 44, Fig. 45, Fig. 46

3. Synthèse

L'aménagement d'espaces publics propices au lien social nécessite une approche qui prend en compte à la fois les concepteurs de ces espaces ainsi que leur appropriation par les usagers.

Les **concepteurs** vont dessiner l'espace public et définir le fond et les formes de celui-ci afin qu'il soit selon leurs codes propice au lien social. Diverses caractéristiques ont été identifiées pour favoriser la transformation des espaces publics en lieux dynamiques de rencontres et d'interactions sociales, améliorant ainsi la qualité de vie urbaine.

Les espaces publics doivent intégrer **des seuils** et des frontages actifs, créant un espace intermédiaire permettant aux usagers de choisir entre ouverture vers l'espace public et retrait vers l'intimité.

L'accessibilité doit être universelle, garantissant un accès équitable pour tous, indépendamment du statut social. La visibilité des espaces est également important et doit s'adapter au degré d'ouverture qu'il veut face à la ville.

La distinction entre **espaces publics, privés et partagés** doit être claire pour les usagers.

La diversité fonctionnelle est essentielle, permettant une variété d'utilisations allant de la circulation aux loisirs, en passant par les activités culturelles et de détente.

La sécurité doit être assurée par une densité résidentielle appropriée, un éclairage adéquat, une présence humaine non menaçante,...

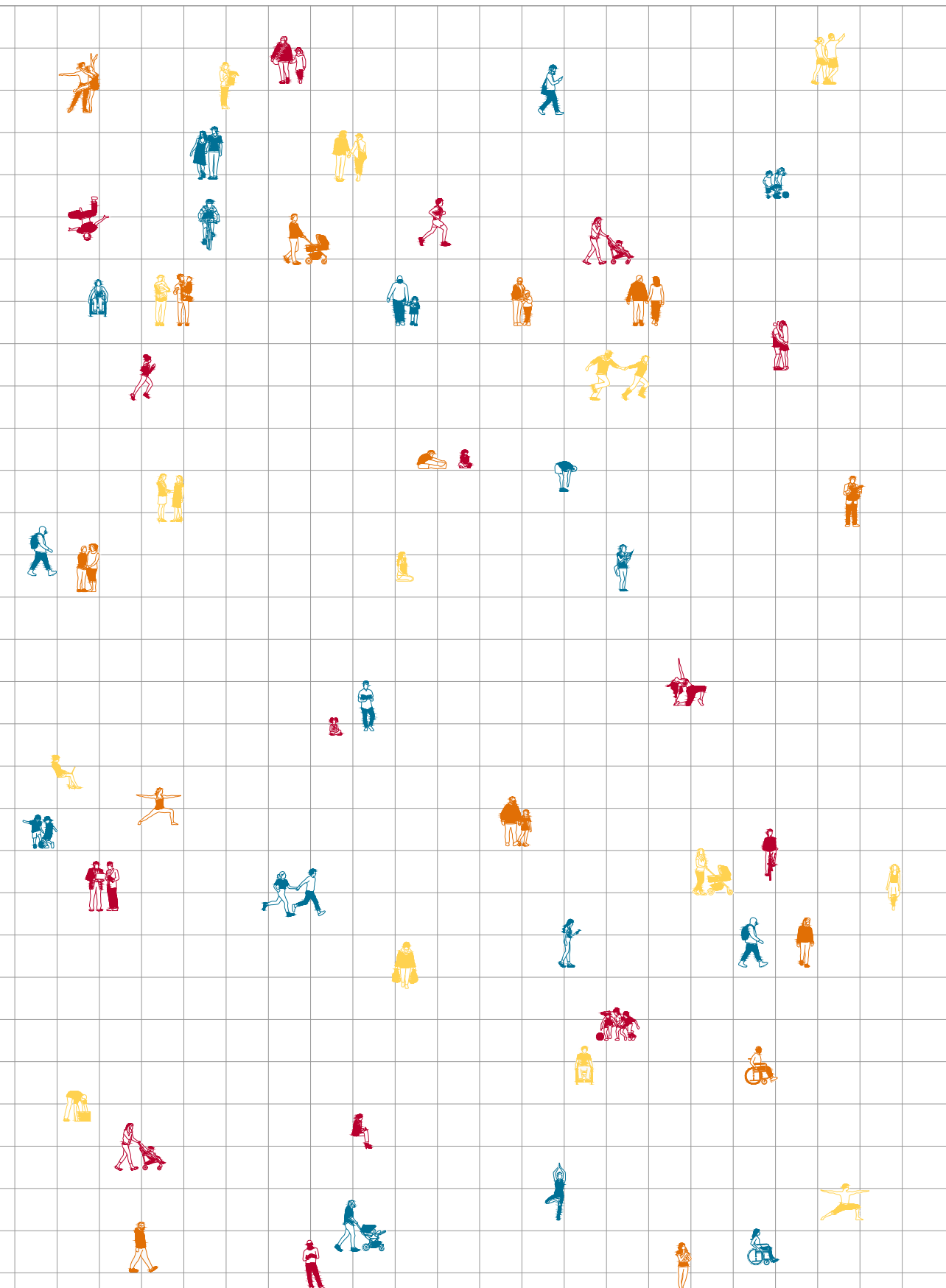
La configuration urbaine doit favoriser **une diversité d'espaces**, de tailles et de formes, offrant des lieux adaptés à diverses fonctions et ouvertures.

La présence **d'espaces verts** est cruciale pour favoriser la convivialité et la qualité de vie urbaine.

La mise en valeur de l'histoire, de l'architecture et de la culture locales contribue à renforcer le **sentiment d'appartenance** des habitants au quartier.

Parallèlement à la conception de ces espaces, leur perception et leur vécu par **les habitants** sont essentiels. Les espaces doivent être **appropriables**, offrant des possibilités d'adaptation et de polyvalence dans leur utilisation.

En intégrant ces caractéristiques, les espaces publics peuvent devenir des moteurs de cohésion sociale et de qualité de vie urbaine, répondant aux besoins variés et changeants des communautés urbaines.



CHAPITRE 4 LE LOGEMENT SOCIAL COMME VECTEUR DE LIEN SOCIAL

Toute cette recherche théorique nous fournit une base solide d'analyse et de compréhension des 7 études de cas sélectionnées. Ces cas ont été choisis pour illustrer différentes formes de "logements sociaux", allant de l'habitat ouvrier à l'écoquartier. Malgré leurs évolutions distinctes, ces modes de vie partagent des caractéristiques similaires.

La sélection de ces 7 cas était donc évidente et représente parfaitement 7 manières de voir le logement social à Bruxelles.

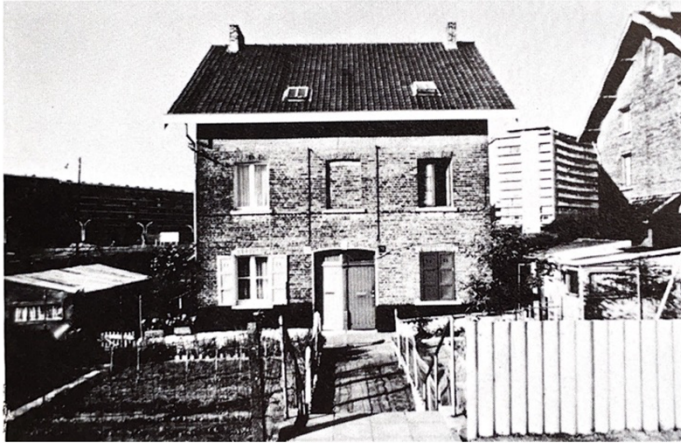
Une première partie consistera à introduire chacun des cas afin de comprendre leur origine et leur fonctionnement. Ils seront classés en 3 catégories : logements ouvriers, logements sociaux et logements collectifs.

Ensuite, une analyse des habitants de chaque catégorie est intéressante. Elle permettra de comprendre quel type de relations sociales sont pratiquées dans chaque cas.

La troisième partie sera entièrement dédiée à l'espace public. Elle débutera par une définition de chaque statut afin de comprendre réellement ce qu'est un espace public, partagé ou intermédiaire, des notions déjà définies dans le chapitre 2 "les espaces publics". Cette partie permettra également de définir quelles typologies d'espaces publics on peut retrouver dans les logements sociaux. Ces typologies sont généralement assez variées et amènent des espaces intéressants en ce qui concerne les questions de lien social. Les différentes typologies reprises ici ont également été définies dans le chapitre 2.

Le quatrième point fait référence au chapitre 3 qui caractérise un espace public en différenciant l'espace conçu (par les concepteurs) et l'espace perçu/vécu (par les usagers). Un tableau récapitulatif permettra de comprendre comment chaque cas a abordé ces caractéristiques.

Le chapitre 4 permettra de comprendre en quoi les logements sociaux sont de véritables vecteurs de lien social. Il fournira une base solide pour le projet d'architecture qui sera présenté dans la deuxième partie de ce travail.



*Fig. 50 La cité de la rue de Dilbeek
Fig. 51 La fête de l'enfance au familistère de Laeken*

1. Présentation des cas d'études

1.1. La cité ouvrière

La cité de la rue de Dilbeek

En conséquence de la loi de 1867, qui accorde des avantages fiscaux aux sociétés qui construisent, vendent ou mettent en location des logements pour les travailleurs, la Société Anonyme des Habitations Ouvrières dans l'Agglomération Bruxelloise est fondée. Cette association privée entreprend la construction de la cité ouvrière de la rue de Dilbeek en 1869 en s'inspirant du modèle créé par Émile Muller à Mulhouse. Ce modèle de logement reflète une approche particulière de politique de construction, privilégiant les maisons individuelles avec jardin. Les habitations sont agencées en groupes de quatre. Ce projet a été construit sur un territoire campagnard, peu urbanisé et donc, bon marché.⁵⁵

Le familistère de Laeken

A Laeken, sur les berges du canal, l'industriel Jean-Baptiste André Godin érige, à côté de son usine, en 1888, un familistère qui reproduit à petite échelle celui de Guise. Il aménage, dans un seul bâtiment, 75 logements destinés aux ouvriers autour d'une cour centrale couverte. Dans ce projet, le bâtiment abandonne l'idée de maisons individuelles que l'on retrouvait dans les logements de l'époque ainsi que l'articulation des habitations autour d'îlot.⁵⁶

⁵⁵ La Fonderie, « Étude de cas « Le quartier rural » de Molenbeek-Saint-Jean 1869-1930 », 2020

⁵⁶ Ledent G., « Potentiels Relationnels. L'aptitude des dispositifs physiques de l'habitat à soutenir la sociabilité. Bruxelles, le cas des immeubles élevés et isolés de logement », 2014



*Fig. 52 La rue de la cité Hellemans
Fig. 53 Les cités jardin Le Logis et Floral*

1.2. Le logement social

La cité Hellemans

Des initiatives publiques ont conduit à l'émergence des premières sociétés publiques de logement social, qui ont entrepris des projets de logements collectifs d'envergure. Entre 1899 et 1914, environ 60 000 logements ont été édifiés en Belgique. La construction de la Cité Reine Astrid par Émile Hellemans en 1912 illustre bien cette dynamique dans le contexte bruxellois. Comme d'autres projets de cette époque, celui-ci remet en question non seulement la conception individuelle du logement à Bruxelles, mais également le traditionnel cloisonnement des îlots urbains, en favorisant l'ouverture de l'espace public.⁵⁷

Pour éviter les connotations négatives associées aux impasses, telles que l'image d'insalubrité et de pauvreté, et pour répondre aux nouveaux standards d'hygiène, Émile Hellemans a conçu un plan comprenant sept blocs d'habitations. Ces blocs sont disposés le long de rues "intérieures" qui sont reliées aux rues latérales (la rue de la Rasière et la rue Pieremans) et qui sont également reliées entre elles par des porches. Ces ruelles permettent une bonne circulation de l'air et de la lumière au sein des logements, et elles favorisent l'ouverture des logements vers la ville. Les sept blocs d'habitations regroupent un total de 272 logements, ainsi qu'une buanderie et une crèche.⁵⁸

Les cités jardin Le Logis et Floréal

En parallèle avec l'émergence des premiers immeubles de logements collectifs, les années 1920 voient l'essor des cités-jardins en Belgique. Inspirées par le mouvement des Garden Cities anglais, des maisons unifamiliales sont aménagées dans des cités-jardins à la périphérie de Bruxelles.

Le type d'habitat proposé par les cités-jardins remet en question la conception traditionnelle des îlots urbains et leur caractère clos vis-à-vis de l'espace public. En conséquence, cette approche remet en question la distinction traditionnelle entre l'avant et l'arrière des habitations dans le contexte de l'urbanisme.⁵⁹

Les cités jardins Le Logis et Floréal ont été conçues en 1922 par Louis Van der Swaelmen et Jean Jules Eggericx ; ces deux cités sont le fruit d'une étroite collaboration.

Bien qu'initialement envisagées comme un seul ensemble, elles sont réalisées pour le compte de deux coopératives distinctes. Elles partagent tout de même une vision architecturale et urbanistique commune.⁶⁰

⁵⁷ Ledent G., « Potentiels Relationnels. L'aptitude des dispositifs physiques de l'habitat à soutenir la sociabilité. Bruxelles, le cas des immeubles élevés et isolés de logement », 2014

⁵⁸ Salembier C., « La rue comme espace social : les espaces intermédiaires de la Cité Hellemans », 2015

⁵⁹ Ledent G., « Potentiels Relationnels. L'aptitude des dispositifs physiques de l'habitat à soutenir la sociabilité. Bruxelles, le cas des immeubles élevés et isolés de logement », 2014

⁶⁰ Hanisset Y., « Les cités-jardins, Le logis et Floréal »



*Fig. 54 La cité modèle
Fig. 55 La cité de l'amitié
Fig. 56 Tivoli greencity*

La cité modèle

La Cité Modèle à Laeken a été conçue pour l'exposition universelle de 1958, avec pour objectif d'illustrer la position de la Belgique en matière de logement social. Les bâtiments de la Cité Modèle s'opposent au "chaos des rues tracées au hasard" de Bruxelles en présentant un plan ordonné et clair.

Les immeubles de la Cité Modèle suivent les préceptes modernistes en s'élevant à des hauteurs considérables sur des pilotis en béton et en adoptant une disposition fonctionnaliste visant à optimiser l'espace de vie tout en suivant une trame de construction unifiée.

Les concepteurs avaient comme intention initiale, une autonomie complète de la cité. Cependant, de nombreux équipements prévus comme les écoles n'ont jamais été réalisés. Les concepteurs avaient également envisagé la construction de maisons unifamiliales, mais cette idée n'a jamais été concrétisée ce qui a renforcé la ségrégation sociale de la cité.⁶¹

La cité de L'Amitié

Conçue en 1969 par le groupe d'architectes AUSIA, ce projet de logements sociaux était une expérience-pilote qui intègre des personnes handicapées physiques dans un environnement social diversifié, au sein d'immeubles principalement habités par des personnes valides. Pour cela, des solutions architecturales adaptées ont été mises en place pour offrir aux résidents handicapés une grande autonomie, notamment en ce qui concerne la circulation en voiturette.

L'architecture de la cité de L'Amitié se situe entre la cité-jardin et le regroupement d'immeubles collectifs. Initialement prévue pour accueillir 600 logements répartis en deux phases, seule la première phase a été réalisée, totalisant 329 logements. Parmi ceux-ci, 15 % étaient destinés aux handicapés locomoteurs, répartis de manière équilibrée dans l'ensemble de la cité pour éviter toute forme de ségrégation sociale. De plus, tous les logements pour personnes valides étaient accessibles aux handicapés, favorisant ainsi les interactions entre les résidents.⁶²

1.3. Le logement collectif

Tivoli Green

Tivoli Greencity est un écoquartier construit en 2019 dans le centre de Laeken à Bruxelles sur une ancienne friche urbaine. Il a pour ambition urbanistique une mixité fonctionnelle, sociale et écologique. Le logement social fait partie d'un tiers des 397 logements passifs. Les habitants de Tivoli Green sont amenés à un mode de vie alternatif liée à l'intégration d'une charte contraignante.

L'association d'architectes qui a construit cet ensemble de logement est ADRIANA. Ils ont construit 5 îlots de logements traversants dont les gabarits vont être guidés par l'optimisation de l'ensoleillement.⁶³

⁶¹ Ledent G., « Potentiels Relationnels. L'aptitude des dispositifs physiques de l'habitat à soutenir la sociabilité. Bruxelles, le cas des immeubles élevés et isolés de logement », 2014

⁶² Urban.brussels, « Cité de L'Amitié – Inventaire du patrimoine architectural »

⁶³ Demey T., « Un logement social pour tous », 2020 et Chrifi M., « Les représentations dans la conception de quartiers durables/ Le cad de Tivoli GreenCity », 2022

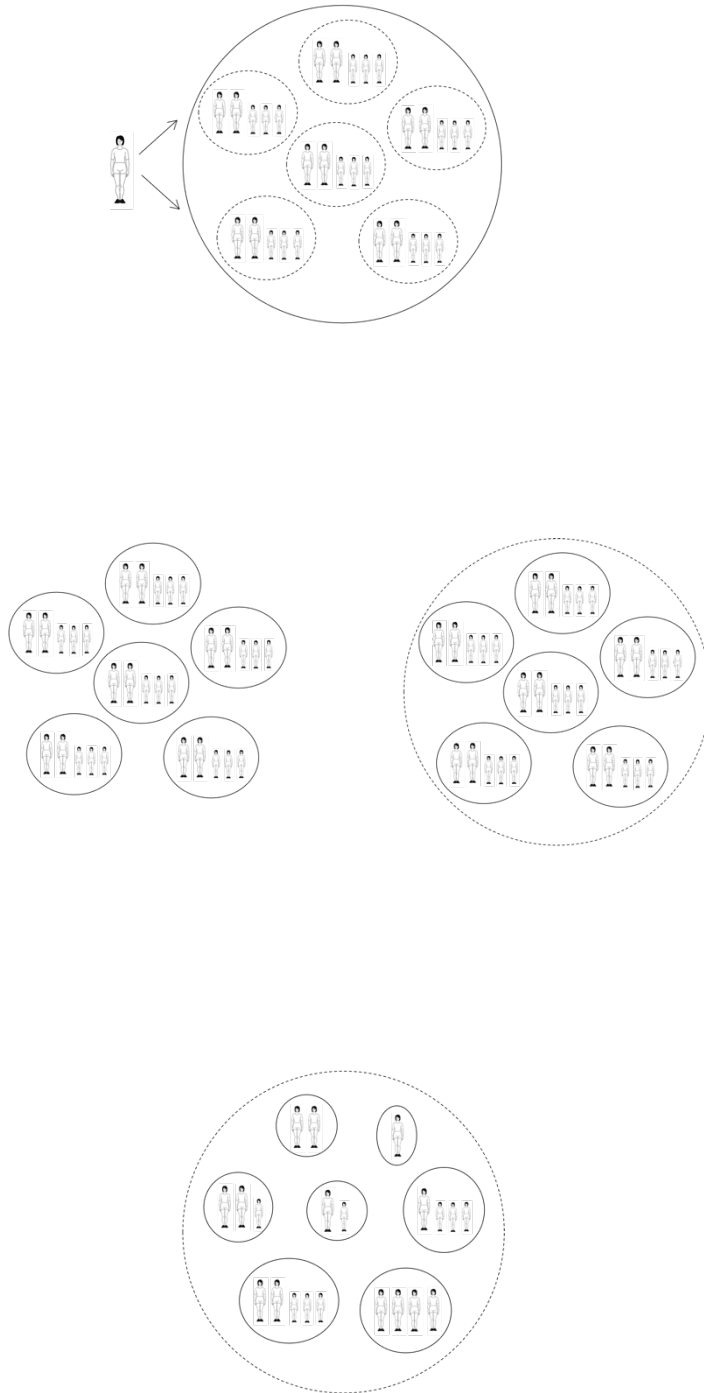


Fig. 57 L'organisation des habitants dans les logements sociaux

2. Les habitants

2.1. Le logement ouvrier

Les cités ouvrières remplissent une double fonction : elles servent à la fois d'habitat et de lieu de travail industriel. Ainsi, les ouvriers résident à proximité immédiate de leur lieu de travail. Dans ce contexte, les interactions sociales se limitent généralement aux autres travailleurs de l'usine. Ces cités ont été établies par les employeurs qui exerçaient une surveillance constante sur leurs ouvriers. Pour favoriser des relations harmonieuses, les employeurs offraient des services tels que des écoles et des jardins potagers, créant ainsi des espaces propices aux rencontres et aux échanges entre les habitants de la cité ouvrière.⁶⁴ Lors de la construction du Familistère de Laken, Jean Baptiste Godin avait pour ambition de créer un véritable village ouvrier communautaire. Cette vision communautaire est essentielle pour comprendre les types de relations qui se développaient dans ce type de logement.⁶⁵

2.2. Le logement social

Le logement social a évolué de différentes manières, entraînant des modes de vie assez variés. À l'origine, il vise à fournir des logements abordables aux habitants des villes tout en assurant un minimum de confort.

Dans les cités-jardins, l'aspect communautaire revêt une grande importance. L'objectif est de créer véritablement un esprit de village au sein de la ville et d'établir une sorte de grande famille au sein de la cité.

En revanche, les cités Hellemans et Modèle adoptent une approche légèrement différente, privilégiant le confort individuel du logement plutôt qu'une vie en communauté.

Quant à la cité de l'Amitié, elle introduit une nouvelle notion dans le vivre-ensemble : l'inclusivité. Cette cité accueille 30% de personnes à mobilité réduite (PMR), ce qui place la solidarité et l'entraide au cœur de la vie communautaire.

2.3. Le logement collectif

Le logement collectif étudié ici, situé dans l'écoquartier de Tivoli green, place une grande importance sur le volet social. Les concepteurs visent à promouvoir la cohésion sociale en favorisant une mixité socio-économique au sein de la communauté, notamment en intégrant des logements sociaux parmi les logements privés. Pour faciliter cette mixité, de nombreux équipements sont mis à disposition des habitants, créant ainsi des lieux de rencontre propices aux interactions sociales. L'idée de vivre ensemble est donc fondamentale dans ce contexte, encourageant les résidents à être actifs dans les espaces extérieurs et partagés. Les valeurs de convivialité, de partage et de rencontre occupent une place centrale dans cet habitat, contribuant à un sentiment de bien-être et de qualité de vie dans le quartier.⁶⁶

⁶⁴ Voldman D., « Le logement ouvrier en Europe et les cités-jardins (1830-1930) », 2022

⁶⁵ Jonas S., « Les villages ouvrier et Mulhouse (1830-1930) », 1993

⁶⁶ Chrifi M., « Les représentations dans la conception de quartiers durables/ Le cad de Tivoli GreenCity », 2022

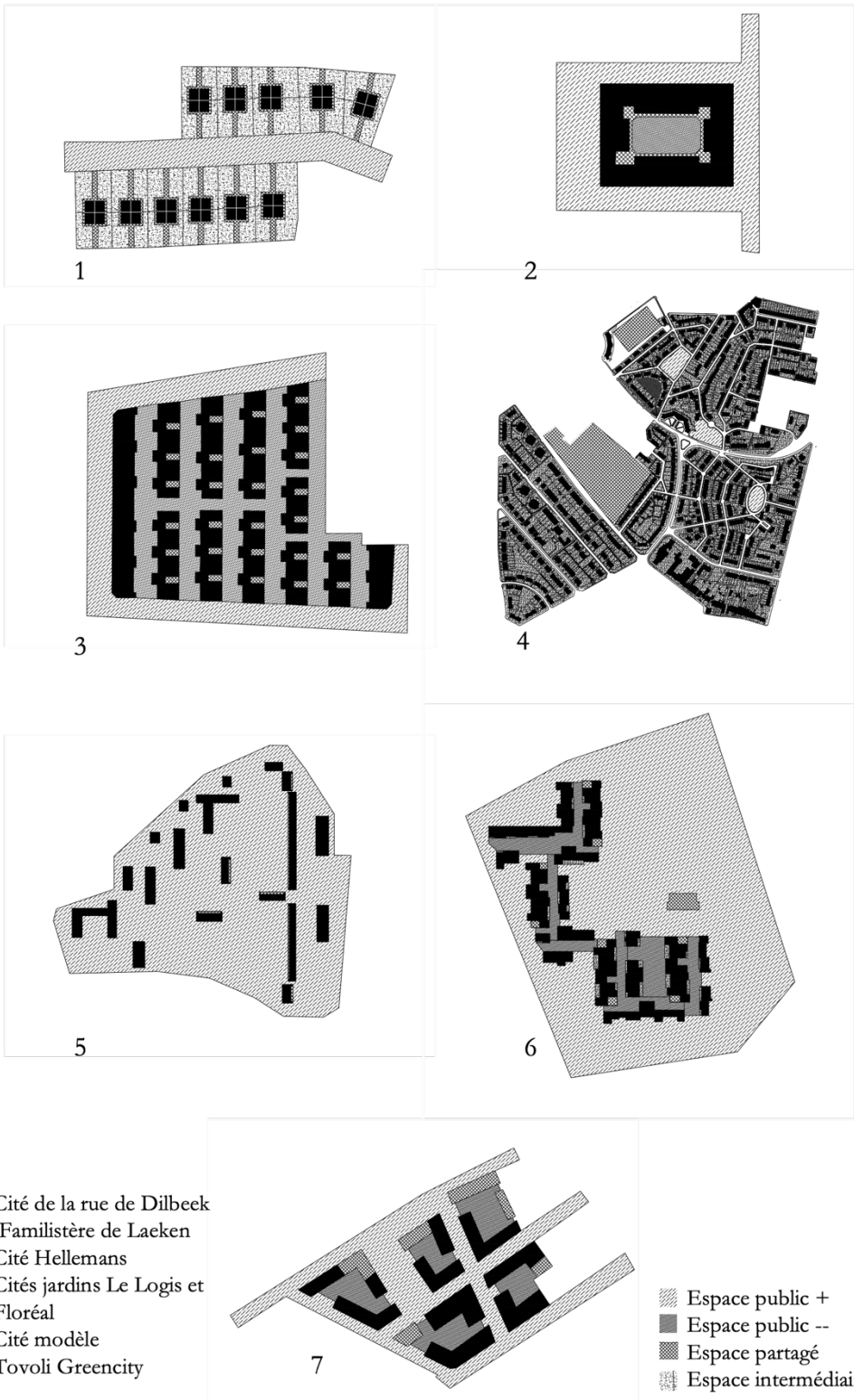


Fig. 58 Le statut des espaces dans les logements sociaux

3. L'espace public

3.1. Le statut des espaces

Une analyse des différents statuts (espace privé/partagé/public/intermédiaire) des espaces au sein des logements sociaux a permis de comprendre leur organisation.

Espace privé

Tout d'abord, on distingue les espaces privés, qui consistent généralement en les logements privés des habitants.

Espace partagé

Les espaces partagés comprennent les accès aux logements, les couloirs, les coursives et les venelles dans certains cas.

Les cités Hellemans et Tivoli Green se caractérisent par des coursives assez basiques, constituées d'une cage d'escalier et d'ascenseurs (pour Tivoli), des espaces fonctionnels qui ne favorisent pas vraiment l'appropriation par les habitants, si ce n'est sur leur palier respectif.

La cité Modèle et la cité Hellemans ont été aménagées avec un élément supplémentaire, à savoir la coursive, permettant aux habitants de s'approprier cet espace de rencontre et de discussion avec les voisins.

La cité de la rue de Dilbeek est aménagée avec un espace partagé entre les logements privés et les jardins potagers privés, cet espace offrant un accès aux habitations et constituant un lieu intime pour les habitants, tout en étant utilisé par d'autres, favorisant ainsi les rencontres.

Les espaces partagés sont également caractérisés par de nombreux équipements qui, bien qu'ils ne soient pas publics, ne sont pas ouverts à tous. Ces équipements incluent des potagers collectifs, des crèches, des locaux pour les scouts, etc.

Espace public

Les espaces publics sont généralement travaillés à deux échelles au sein des logements sociaux.

Tout d'abord, on trouve ceux qui se situent à une échelle supérieure à la limite du logement social. Ces espaces ne sont pas toujours aménagés de manière importante ou pour des fonctions à plus grande échelle, ils sont souvent utilisés comme des lieux de circulation automobile.

En parallèle, on trouve des espaces publics aménagés à l'échelle de l'îlot, tels que la cour intérieure dans le Familistère et à Tivoli, ainsi que les rues piétonnes dans la cité Hellemans, les cités jardin le Logis et Floréal et la cité de l'Amitié. Accessibles à l'ensemble du public, leur caractère intime favorise la création de véritables lieux de partage et d'échange entre les habitants.

Espace intermédiaire

Les espaces intermédiaires comprennent les jardins avant/terrasses dans la cité de la rue de Dilbeek, la cité jardin et la cité de l'Amitié. Bien qu'ils soient des espaces privés, ils sont directement connectés à l'espace public avec une barrière physique très fine, favorisant à l'échelle du voisinage une fonction de lien avec les autres habitants tout en préservant une certaine intimité et une fonction de repli.

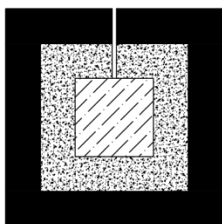
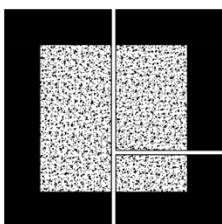
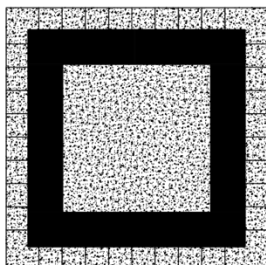


Fig. 59 les types d'espaces publics dans les logements sociaux; le jardin avant, les venelles, les intérieurs d'îlot

3.2. Les types d'espaces publics

Les espaces publics présents dans les logements sociaux ne se limitent pas à une simple rue ou une place, mais offrent une grande diversité de typologies. Ces différents types d'espaces publics pourraient être définis selon une échelle d'intimité, allant des espaces les plus intimes, se rapprochant davantage de la sphère privée, jusqu'à des espaces publics beaucoup plus vastes touchant un public plus large.

Le jardin avant

Le jardin avant, tel que mentionné précédemment, se caractérise comme un espace intermédiaire, à la fois privé mais de par sa relation avec l'espace public, devient intermédiaire.

Il fait sa première apparition dans la cité ouvrière de la rue de Dilbeek, où il est utilisé comme jardin potager privé pour chaque habitant de ces logements individuels. Entouré d'un espace non privé, il est visible de tous et accessible uniquement par un espace partagé, offrant ainsi une relation directe avec les trois autres voisins du pavillon.

Les cités-jardins Le Logis et Floréal se distinguent principalement par la présence de jardins à l'avant de chaque petite maison pittoresque. Ces jardins sont entretenus par les habitants de chaque logement et se composent d'un parterre d'herbe, de fleurs et d'une haie d'un mètre de haut les séparant de la rue. Cette hauteur permet de maintenir un lien direct avec la rue et de créer une relation avec les voisins.

Au rez-de-chaussée de toute la cité de l'Amitié, dans les rues piétonnes, on retrouve des terrasses donnant directement sur l'espace public, séparées de celui-ci simplement par la présence d'un muret d'environ 50 cm de haut. Cette relation très directe avec l'espace public, ainsi qu'un règlement spécifique mis en place dans la cité, entraînent une utilisation très limitée des espaces extérieurs par les habitants.

Les venelles / rues piétonnes

Les venelles et les rues piétonnes sont des voies de circulation conçues spécifiquement pour les piétons, favorisant ainsi les rencontres entre les passants de manière plus aisée que dans les rues mixtes.

La cité de la rue de Dilbeek se distingue par ses petites venelles partagées par les habitants d'un même pavillon, offrant ainsi un espace de rencontre à l'échelle du voisinage direct.

Quant à la cité Hellemans, elle est aménagée en sept barres de logements, chacune séparée par une rue piétonne. Ces rues présentent des dimensions et des formes identiques, créant ainsi une uniformité spatiale qui limite malheureusement l'appropriation de ces espaces, qui auraient pu constituer des lieux propices aux liens sociaux.

Les cités-jardins Le Logis et Floréal se démarquent par leurs venelles intérieures, en plus de leurs jardins avant, offrant ainsi un réseau de circulation secondaire par rapport aux voies automobiles et contribuant à créer une atmosphère de village recherchée par les concepteurs.

Les rues piétonnes sont également présentes dans la cité de l'Amitié, accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, favorisant ainsi une réelle mixité et diversité sociale dans la cité, tout en encourageant les rencontres.

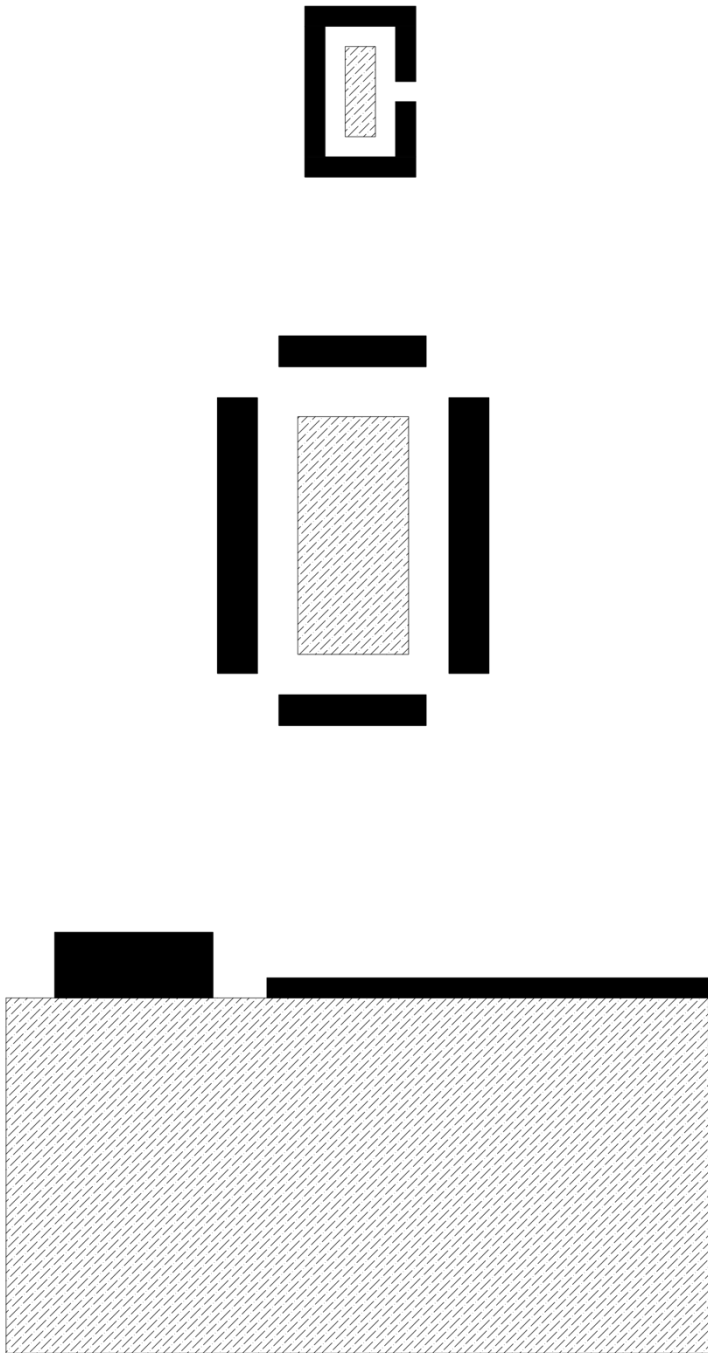


Fig. 59 les types d'espaces publics dans les logements sociaux; le square, la place, le parc

Les intérieurs d'îlot

Les intérieurs d'îlot se caractérisent par la relation directe entre les logements privés et un espace public, sans transition avec la rue ou d'autres éléments, ce qui confère une échelle assez intime à ces lieux.

La cour intérieure du Familistère, bien qu'elle ne soit pas entièrement un intérieur d'îlot, en reprend les caractéristiques. Chaque logement du Familistère s'ouvre sur une cour commune qui sert de point de rassemblement pour tous les ouvriers, où sont organisées diverses festivités.

Tivoli Green est divisé en cinq îlots de logements, tous orientés autour d'un jardin collectif, constituant ainsi des intérieurs d'îlot. Ces espaces sont directement accessibles depuis les halls d'entrée et deviennent de véritables lieux de lien social entre les habitants de l'îlot, grâce à leur accès direct et à leur intimité.

Les squares

Les squares se distinguent comme des espaces publics situés entre l'intérieur d'îlot et la place, offrant une intimité plus marquée que cette dernière tout en restant accessibles aux voitures. Les cités-jardins Le Logis et Floréal illustrent bien la diversité des espaces publics en proposant une variété d'échelles, des squares aux places plus vastes, qui couvrent une grande partie de la cité. Cette diversité favorise des rencontres variées, chacune avec ses propres qualités.

Les places

Les places, par leur dimension plus vaste, servent de points de rassemblement pour l'ensemble des habitants d'une cité, offrant généralement une diversité d'activités propices aux interactions sociales.

Dans les cités-jardins, telles que mentionnées précédemment, plusieurs types d'espaces publics, dont des places, structurent le quartier en agissant comme des centres de vie où convergent les différentes voies de circulation, y compris le trafic automobile.

La cité modèle, quant à elle, se distingue également par la présence de trois places principales qui jouent un rôle central dans le tissu urbain.

La place centrale de Tivoli Green, quant à elle, offre un espace propice à des activités d'envergure plus importante que les espaces intérieurs d'îlot, réunissant ainsi l'ensemble des habitants de l'écoquartier.

Les parcs

À la fois la Cité Modèle et la Cité de l'Amitié se distinguent par leur conception où les logements sont intégrés dans des parcs entièrement végétalisés. Ces parcs offrent des équipements sportifs et ludiques, créant ainsi des espaces propices à la détente et aux loisirs. Pour les habitants qui n'ont pas nécessairement accès à un jardin privatif, ces parcs deviennent des lieux de promenade et sont perçus comme leur propre espace vert privé.

		LA CITÉ DE LA RUE DE DILBEEK	LE FAMILISTÈRE DE LAEKEN	LA CITÉ HELLEMANS	LES CITÉS JARDINS LE LOGIS ET FLORÉAL
ESPACE CONÇU	Rapport espace privé / espace public	Entre deux espaces privés, un espace partagé	Une des façades des logements est ouverte sur une coursives dans une cour intérieure	Ferme ses façades donnant sur rues principales (protéger aspect négatif vie urbaine)	Jardin à l'avant = transition entre espace privé et public
	Accessibilité/ espace inclusif	Accès au logement à partir d'une venelle	Coursives / escaliers	Loggias, escalier Rampe pour accès équipements	Tous les logements privés sont disponibles depuis la rue + accès voiture
	Définition des statuts	Logement = espace privé accès venelle = espace partagé jardin potager = privé rue espace = public	Logement = espace privé Coursive = espace partagé Cour centrale = espace public	Rues piétonnes entre les barres : statut ambigu car public mais poteaux semblent restreindre l'accès	Espace public (rues/ places) - espace intermédiaire (jardin avant)- Espace privé (logement + jardin arrière) – espace public (venelle) + espaces partagés
	Diversité fonctionnelle	Aucun équipement en plus des espaces jardins	École, potagers	Buanderie, crèche	Ferme, potager, école, terrain de sport, plaine de jeux, parc, commerces,...
	Hiérarchies des espaces	Très peu de variétés d'espaces	Seulement une cour intérieure sinon espace public non aménagé	Rues piétonnes dimensions et forme identiques -> limite possibilité d'appropriation diverses des espaces Matérialité différente entre rues piétonnes et circulations extérieures	Grande diversité des espaces = variété de paysages et de fonctionnalités Place centrale = centre de vie de quartier ou convergent routes verdoyantes Chaque quartier = entité indépendante, organisation spatiale propre Réseau de voiries hiérarchisées
	Espaces verts	Chaque logement dispose d'un jardin potager, milieu d'origine campagnard	Espace vert autour du familistère, potager	Entièrement minérale, seuls quelques arbres aux limites	Richement végétalisé, rue arborées, venelles véritables espaces verts, logements verdoyant avec jardin avant et arrière
	Identité du quartier	Identité au groupement de quatre maisons	Morphologie du bâti créer un sentiment d'appartenance à une communauté	Intégration architecturale contrastée au sein de son environnement bâti	Forte identité de quartier, architecture pittoresque rapport à la campagne / au village
ESPACE PERÇU / VÉCU	Appropriation	Chaque habitant est sensé s'approprier leurs jardins potager, ceux-ci sont actuellement devenus de simples jardins	Cour centrale = lieu de rassemblement des ouvriers, organisation de festivités	Rue peu utilisée vu le manque de mobilier urbain Porches = lieu de rendez-vous pour les jeunes Balcons = montre diversité des habitants Hall d'entrée froid mais paliers appropriés par habitants Sécurité = préoccupation majeure	Jardin avant entretenu par les habitants, parterre de fleurs, buissons Jardin arrière moins exploité, négligé, parfois utilisé comme lieu de stockage. Espaces publics offrent une diversité d'utilisation, de loisirs, Initiatives citoyennes tels que cinémas plein air, marchés,...

		LA CITÉ MODÈLE	LA CITÉ DE L'AMITIÉ	TIVOLI GREEN
ESPACE CONÇU	Rapport espace privé / espace public	Une des façades des logements donne directement sur des coursives	Au rdc les logements s'ouvrent directement sur l'espace public, terrasses créent un espace intermédiaire	Très peu de rapport entre l'espace privé et public. L'espace privé est fermé à l'espace public
	Accessibilité/ espace inclusif	Accès parking en périphérie, cheminements piétons assez limités, rampes piétonnes imposantes compensent les dénivelés mais certaines trop raides	Cité piétonne, parking souterrain, Circulation voiture PMR possible dans toute la cité, Ascenseurs pour tous les logements	Pas totalement piéton mais restreint le passage de la voiture grâce à des dispositifs spatiaux, mode de déplacement doux privilégié Accès direct depuis les noyaux de circulation vers l'intérieurs d'îlots Accès au logements sociaux et privés différents
	Définition des statuts	Vaste jardin public, accès au immeubles réservés aux résidents, coursives = espaces partagé	Chacun a un espace extérieur privé, ceux au RDC ne sont délimités que par un petit muret Venelles publiques, couloirs intérieurs accessibles que par habitants	Les statuts sont clairement définis entre espace public, espace partagé et espace privé Les intérieurs d'îlot sont cependant plus intimes que la place publique
	Diversité fonctionnelle	Manque de financement = négligence infrastructures communes créant lieux monofonctionnels	Plaine de jeux, terrain de rugby, terrain de basket, parc, salle communautaire, lavoir, écoles des devoirs, service d'aides,...	Buanderie collective, jardin potager en toiture, jardin expérimental, crèche, commerces, incubateur, parc d'entreprise à vocation environnemental, parking vélo
	Hierarchies des espaces	Espaces publics ouverts composés de larges pelouses Trois places principales se démarquent	Venelles = diversité d'espace s'élargissant et créant lieux de repos, Places et parcs accueillent programmes de plus grandes échelles	5 îlots organisés autour de jardin collectifs qui sont reliés par des rues 1 place centrale totalement végétalisée
	Espaces verts	Actuellement très verdoyant, pelouses et massifs arborés	Espaces vert dans le parc qui entoure la cité, venelles entièrement minéralisées	Biodiversité = caractéristique essentielle du site, au sol (tous absorbants) en façades en toiture (toute les toitures sont végétalisées) Vaste parc verdoyant Travail autour de la gestion de l'eau
	Identité du quartier	Configuration en hauteur et uniforme génère des espaces uniformes et monotones créant sentiment d'archi. déshumanisante	Diversité dans articulation - volumes mais vocabulaire architectural commun + présence de différentes fresques street art	Forte unité sociale dans la conscience écologique du quartier, tout le quartier s'organise autour de la question environnementale et de la vie en communauté
ESPACE PERÇU / VÉCU	Appropriation	Coursive très peu appropriée car très étroite Le parc de la cité modèle représente pour les habitants comme leur vaste jardin privé malgré un manque d'équipement, banc, jeux	Règlement très strict qui restreint toute appropriation de l'espace public, interdiction de barbecues, jeux, paillasons,...	Incitations aux habitants à avoir la main verte, prendre soin des aménagements verts et à vivre ensemble Les locataires des logements sociaux ne sont pas du tout inclus dans les espaces collectifs de l'écoquartier ainsi que des comités de gestion organisés entre les propriétaires

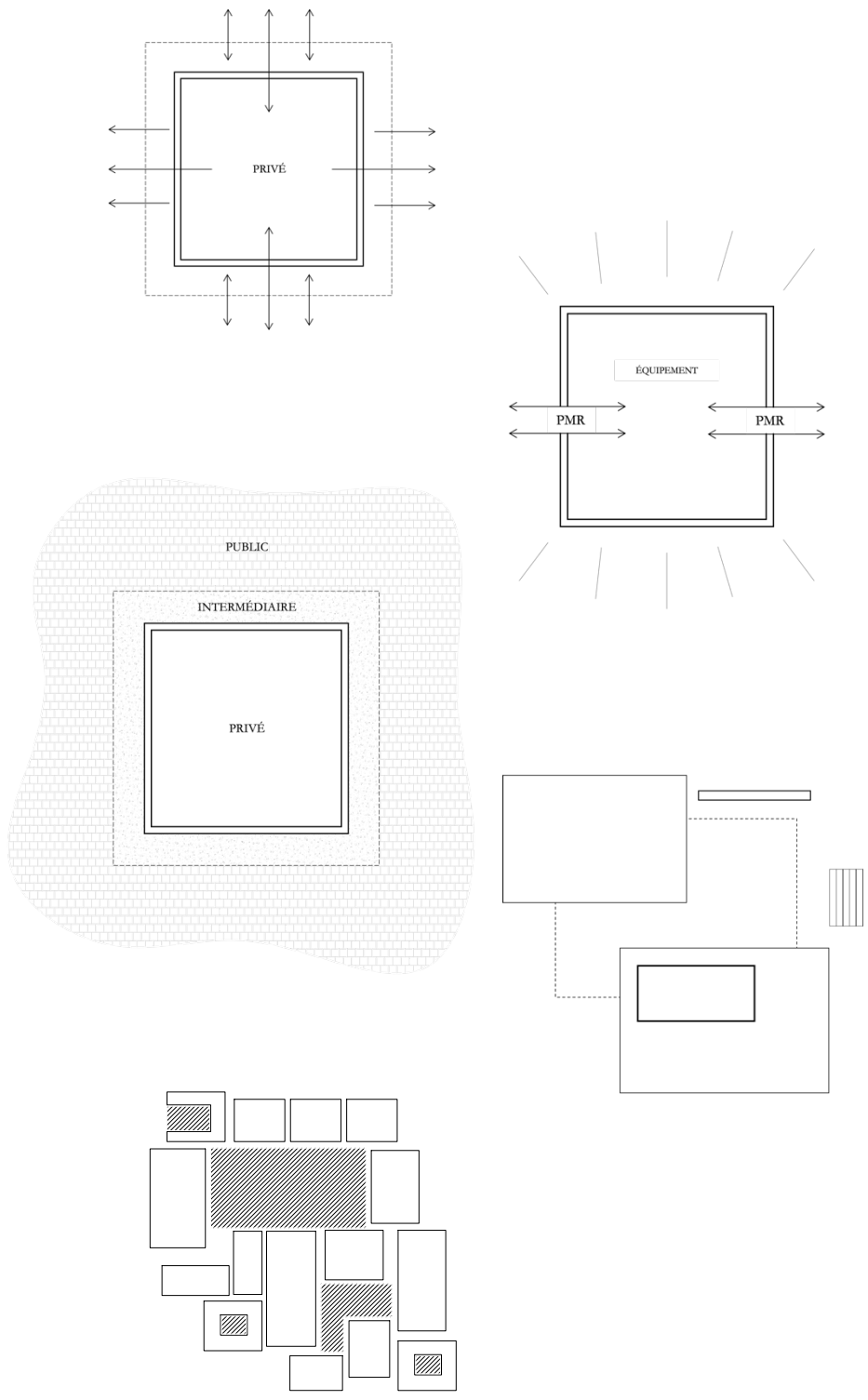


Fig. 40, Fig. 41, Fig. 42, Fig. 43, Fig. 44

4. L'espace des concepteurs / l'espace des usages

Le tableau précédent récapitule les différentes caractéristiques définies dans le chapitre 4, "l'espace public propice au lien social", et les applique aux 7 études de cas. Réaliser une synthèse de l'évolution de ces différentes caractéristiques est donc pertinent.

4.1. Espace conçu (concepteurs)

Rapport espace privé / espace public

Le rapport entre l'espace privé et public reste généralement caractérisé par deux types de configurations. D'une part, on retrouve un espace partagé qui agit comme une frontière entre les deux espaces, tel qu'un couloir, une coursive ou une venelle, qui peut être plus ou moins approprié par les habitants. D'autre part, on observe la présence d'un espace intermédiaire, comme un jardin avant ou une terrasse, qui permet aux habitants de conserver une certaine intimité dans leur logement.

Accessibilité / espace inclusif

La conception et l'aménagement de la cité de l'Amitié ont réussi à créer un espace entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). À côté de cela, les autres cas étudiés privilégient généralement une accessibilité piétonne ou en mobilité douce, limitant l'accès des voitures aux limites des cités ou en y restreignant le passage.

Définition des statuts

On observe une diversité des statuts des espaces, allant du public au partagé et au privé, en passant par des statuts intermédiaires. Dans la plupart des cas, ces statuts sont clairement définis, avec des espaces publics ouverts aux personnes extérieures à la cité, des espaces partagés réservés aux habitants de la cité ou à des groupes plus restreints, ainsi que des espaces privés ou semi-privés pour les résidents.

Diversité fonctionnelle

En général, on observe une grande diversité fonctionnelle, où les concepteurs ont intégré différentes fonctions telles que des écoles, des potagers, des aires de jeux, ..., dans le but de renforcer ces espaces communautaires et de multiplier les interactions sociales.

Hiérarchies des espaces

Ce qui contribue à la qualité de certains logements sociaux est la diversité des espaces publics en termes de forme et de dimension, permettant d'intégrer différentes fonctions et des modes d'appropriation adaptés au niveau d'intimité de ces lieux. Cela va des espaces intérieurs d'îlot, plus intimes, aux parcs qui accueillent également des personnes extérieures à la cité.

Les logements sociaux qui ne bénéficient pas de cette diversité d'espaces se retrouvent souvent avec des espaces trop uniformes et monofonctionnels.

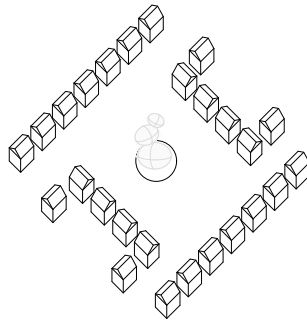
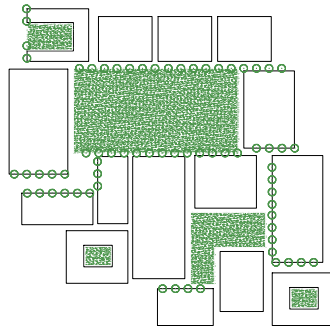


Fig. 46, Fig. 47

Espaces verts

Une grande attention est accordée aux espaces verts, qui jouent un rôle crucial dans la vie collective en offrant de véritables lieux de rencontre et de détente. Ils se déclinent ici sous différentes formes. On trouve des parcs qui offrent à chacun un jardin extérieur, comblant ainsi le manque d'espace vert pour ceux qui n'ont pas de jardin privé. Une autre fonction de ces espaces extérieurs est la production alimentaire grâce aux potagers, une tradition présente depuis les logements ouvriers jusqu'aux logements collectifs contemporains.

Les espaces verts ont également pour vocation de créer des lieux plus intimes, tels que de petits jardins avant entourés de haies, ainsi que des espaces ouverts à l'ensemble de la cité, comme de vastes pelouses. Ils jouent un rôle dans la structuration de l'espace, avec de la végétation bordant les routes automobiles ou délimitant différents statuts d'espace.

L'importance des espaces verts est d'autant plus marquée dans l'écoquartier Tivoli, car elle constitue un élément primordial dans la conception de ces logements axés sur la durabilité et l'environnement. De même, les cités-jardins accordent une grande importance à la végétation, car leur principe fondamental était de réintroduire la nature en ville, ramenant ainsi la verdure au cœur de l'environnement urbain.

Identité du quartier

On peut remarquer que dans la plupart des cas, les concepteurs avaient l'intention de susciter un véritable sentiment d'appartenance à leur quartier en favorisant la constitution d'une communauté. Ce sentiment est généré par l'identité propre du quartier, qui se distingue souvent du reste du tissu urbain, créant ainsi un véritable espace commun au sein de la ville.

4.2. Espace perçu / vécu (usagers)

Appropriation

En général, lorsque les caractéristiques définies précédemment sont prises en compte par les concepteurs, l'appropriation se fait plus naturellement. Renforcer l'esprit de communauté et de vivre-ensemble favorise l'appropriation de l'espace public ; les habitants doivent se sentir concernés par ces espaces pour les entretenir et les fréquenter. L'appropriation des espaces par les usagers est généralement plus importante lorsque l'espace est clairement défini, notamment par l'aménagement de celui-ci avec, par exemple, la présence de bancs.

Un espace public central peut permettre aux habitants d'organiser des festivités, des événements, etc.

La cité de l'Amitié illustre bien le fait que l'architecture seule ne suffit pas pour favoriser l'appropriation. Les rues piétonnes, conçues comme de véritables lieux de vie, n'ont pas connu le succès escompté en raison de règlements restrictifs interdisant de nombreuses activités telles que les jeux pour les enfants ou les barbecues.

Tivoli constitue un autre exemple problématique. Bien que les lieux de convivialité semblent attrayants, leur accès limité à certains équipements aux propriétaires, et non aux habitants des logements sociaux, exclut ces derniers d'une partie de la vie sociale communautaire.

5. Synthèse

Le logement social représente bien plus qu'un simple toit. Il agit comme **un vecteur essentiel de lien social**, créant des communautés dynamiques et interconnectées. À travers une analyse approfondie de sept études de cas à Bruxelles, nous avons défini les différentes formes de logements sociaux, depuis les cités ouvrières historiques jusqu'aux écoquartiers contemporains, mettant en lumière les similarités et **les évolutions dans les modes de vie et les relations sociales**.

Premièrement, en examinant les cas individuels, nous avons distingué trois catégories de logements : **les cités ouvrières, les logements sociaux et les logements collectifs**. Chacune de ces catégories présente des caractéristiques uniques en termes d'architecture, de conception et de fonctionnement, mais toutes partagent cet objectif commun de fournir un **logement abordable** tout en favorisant **la question du social**.

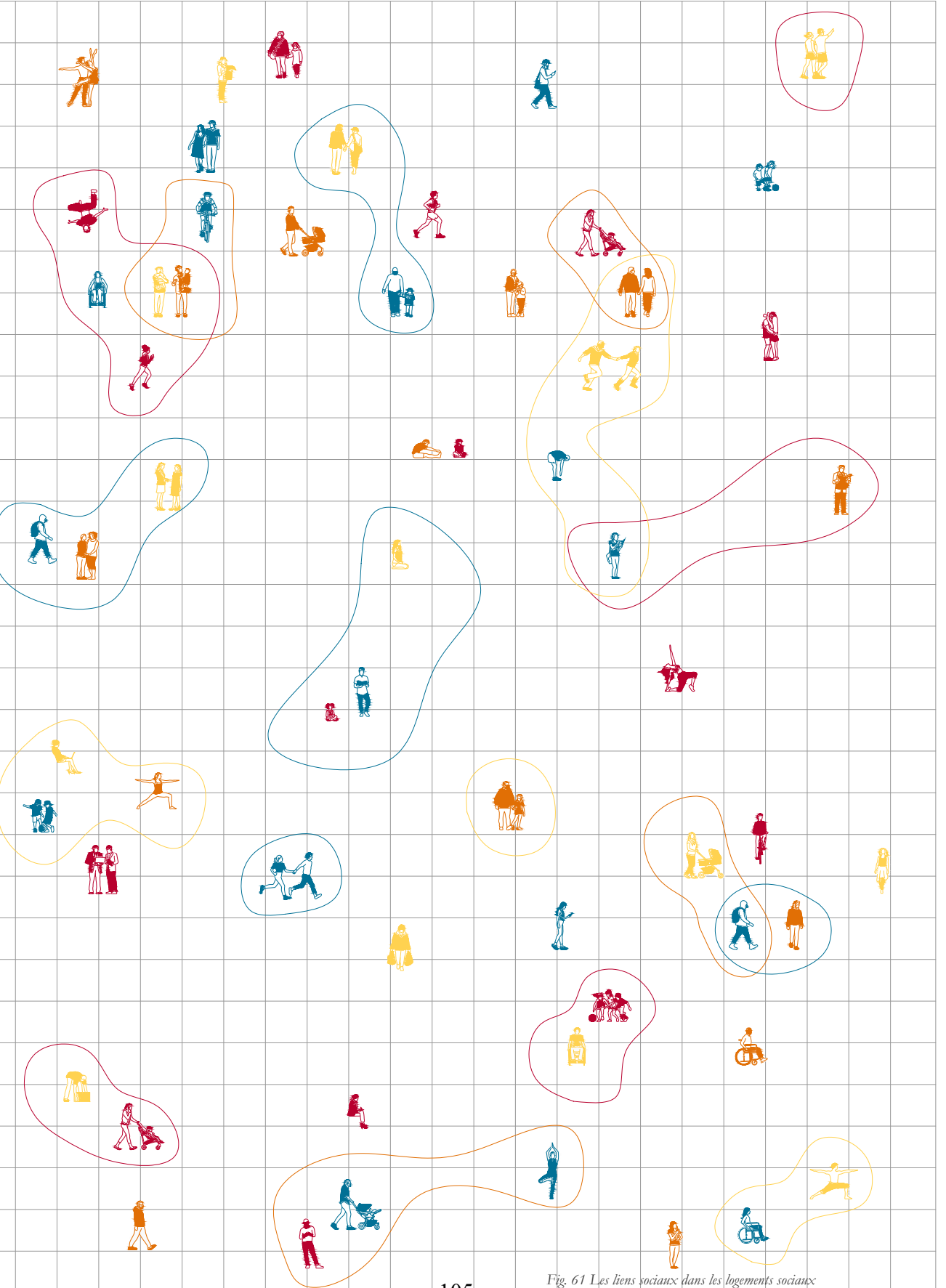
Deuxièmement, nous avons exploré les dynamiques sociales au sein de chaque catégorie. Des cités ouvrières où les habitants étaient également des collègues de travail, aux logements sociaux contemporains favorisant l'inclusion des personnes handicapées, chaque logement social offre un cadre spécifique pour les **interactions sociales** et la construction de **communautés diversifiées**.

Troisièmement, nous avons analysé l'espace public au sein de ces logements, en identifiant **différentes typologies d'espaces** publics et en examinant leur rôle dans la création de liens sociaux. Des rues piétonnes animées aux jardins avant partagés, chaque espace offre des opportunités uniques pour les résidents de se rencontrer, d'interagir et de tisser des liens.

Enfin, nous avons réalisé une comparaison de l'espace tel que conçu par **les concepteurs** avec l'espace tel que perçu et vécu par **les usagers**. Cette analyse montre une **diversité** dans la conception des espaces dans les logements sociaux, avec une attention particulière portée aux **espaces verts** et à la création d'une **identité** propre au quartier.

Certains **défis** persistent, notamment en termes **d'appropriation** de certains espaces. Malgré les intentions des concepteurs de renforcer l'esprit de communauté et de vivre ensemble pour favoriser l'appropriation de l'espace public, certains éléments extérieurs ont entravé cette démarche, des éléments qui ne sont pas nécessairement d'ordre architectural.

En synthèse, ces études de cas démontrent que le logement social va bien au-delà de sa fonction première d'offrir un toit, et qu'il occupe une place centrale dans la construction et le renforcement des liens sociaux au sein des quartiers urbains. En appréhendant et en mettant en avant ces interactions, nous sommes en mesure de concevoir des espaces de vie qui encouragent la cohésion sociale, participant ainsi à l'édification de villes plus inclusives et durables.



Conclusion

Cette recherche sur la place du lien social dans les logements sociaux bruxellois a mis en évidence différents enseignements.

Premièrement, **le lien social** est essentiel pour le bien-être individuel et collectif, jouant un rôle crucial dans la protection et la reconnaissance sociale. Serge Paugam identifie différents types de liens sociaux, soulignant l'importance de **la participation élective** dans la création d'une vie communautaire riche et dynamique.

La notion de distance sociale, définie par Fisher, éclaire la manière dont notre culture influence nos interactions sociales. Fisher définit différentes **zones d'échange social**, allant **de l'intime au public**.

Les caractéristiques architecturales et spatiales des lieux influent également sur la nature et la qualité de ces interactions. **Les espaces publics** offrent un cadre idéal pour le développement de liens sociaux et de participation élective.

Ensuite, **l'espace public** est fondamental pour les **interactions sociales et culturelles**, offrant un lieu accessible à tous et gratuitement. Son évolution au fil du temps a toujours représenté un défi majeur pour les concepteurs, surtout aujourd'hui où nous assistons à une standardisation croissante de cet espace.

La notion **d'espace intermédiaire** est très importante dans la compréhension de l'espace public, symbolisant la transition entre le privé et le public, et influençant la qualité de vie urbaine.

L'espace public se compose **d'une diversité de formes**, offrant un potentiel d'aménagement considérable, allant de lieux permettant des **relations privilégiées entre les voisins à des lieux de rencontre à une échelle plus vaste**.

Pour **qu'un espace public favorise le lien social**, il doit intégrer une approche prenant en compte à la fois la conception **des concepteurs** et l'appropriation par **les usagers**. Les concepteurs doivent concevoir des espaces conformément aux principes favorisant le lien social, afin de créer des lieux dynamiques de rencontres et d'interactions sociales, améliorant ainsi la qualité de vie urbaine.

Différentes caractéristiques doivent être mises en avant pour favoriser le lien social dans l'espace public. Les espaces publics doivent offrir des seuils et des façades actives, permettant aux usagers de choisir entre l'ouverture vers le public ou le retrait vers l'intimité. L'accessibilité universelle et la clarté dans la définition de chaque espace (privé, public, partagé) sont essentielles, de même que la diversité fonctionnelle pour répondre à tous les besoins des usagers. Le sentiment de sécurité, la présence d'espaces verts et le sentiment d'appartenance sont également des aspects à considérer.

En tenant compte de ces éléments et en favorisant une plus grande appropriation de ces espaces par les habitants, l'espace public pourrait devenir le plus propice possible au lien social et à une meilleure qualité de vie en ville.

En effet, **le logement social** joue un rôle central dans la création de communautés interconnectées. Les diverses formes de logements sociaux à Bruxelles illustrent comment des conceptions architecturales et des dynamiques sociales spécifiques peuvent renforcer les liens entre les résidents. Le logement social dépasse ainsi sa simple fonction de fournir un toit ; il est également **crucial dans l'établissement de communautés soudées**.

L'analyse de ces différents cas d'études révèle une **grande diversité de formes** de logements sociaux, allant des cités ouvrières aux écoquartiers, chacun avec ses caractéristiques uniques mais **contribuant tous à la cohésion sociale**.

Les interactions sociales varient en fonction du type de logements, influençant ainsi la construction de **modes de vie plus ou moins communautaires** et de liens sociaux.

Les espaces publics au sein des logements sociaux offrent des **opportunités variées et uniques** aux résidents de se rencontrer, d'interagir et de tisser des liens, soulignant ainsi **l'importance de leur aménagement et de leur gestion**.

Cependant, des défis persistent quant à la promotion du lien social, notamment en ce qui concerne **l'appropriation** des espaces et la gestion des interactions sociales, ces défis ne relevant pas uniquement de questions architecturales.

En comprenant et en valorisant les interactions définies dans le logement social, nous pouvons concevoir des environnements de vie qui favorisent la cohésion sociale, contribuant ainsi à **la construction de villes plus inclusives et durables**.

Un exemple particulièrement intéressant de logement social est celui de **la cité-jardin**, qui s'inspire fortement des principes des écoquartiers et de leur approche de la vie en communauté. L'écoquartier, en tant que modèle contemporain de logement social, met l'accent sur la vie communautaire. Ainsi, la cité-jardin constitue un terrain d'étude très pertinent pour explorer la place du lien social et définir un projet d'architecture.

On retrouve différentes **limites** dans ce travail.

Premièrement, l'étude se concentre sur un **nombre limité de cas d'étude**, ce qui restreint la généralisation des résultats. Une analyse plus large, incluant davantage de types de logements sociaux, pourrait offrir une vision plus complète, bien que les cas aient été sélectionnés afin d'offrir une grande diversité.

L'étude pourrait également bénéficier **d'une enquête plus approfondie des perceptions des usagers**, en étudiant plus précisément leurs expériences quotidiennes et leurs interactions dans ces espaces.

Étant un travail pour la faculté d'architecture, la majeure partie de notre attention a été portée sur la question de l'architecture. Cependant, certains **éléments externes influencent également le lien social** et n'ont pas été explorés. Ces facteurs pourraient inclure des aspects socio-économiques et politiques.

Ce travail de recherche soulève plusieurs **questions** pour de futures recherches.

Comment le changement démographique et l'évolution des besoins sociaux vont-ils influencer l'architecture urbaine et la configuration de nos villes ?

Quel est le potentiel des politiques publiques pour favoriser le lien social dans les espaces publics, et comment pourraient-elles être renforcées pour atteindre cet objectif ?

En conclusion, cette recherche met en évidence combien il est crucial d'incorporer le lien social dans la planification des villes et des logements sociaux. Pour renforcer ces liens, il est important d'appliquer les enseignements appris, de reconnaître et résoudre les problèmes actuels, et de s'adapter aux besoins changeants des communautés urbaines, de leurs relations les plus intimes aux interactions publiques.

PARTIE II CAS D'ÉTUDE

Early English industrial town, Staffordshire.



Fig. 62 La ville industrielle anglaise de Staffordshire

CHAPITRE 1 ANALYSE HISTORIQUE ET CONTEXTUELLE

1. Contexte Historique

1.1. Contexte global

Révolution industrielle, opposition ville campagne

La fin du XIX^{ème} siècle est touchée par un phénomène d'urbanisation lié à une industrialisation qui va avoir directement un impact sur les territoires.

On assiste à une transformation du paysage, d'une part, à cause des changements physiques dans les zones exploitées par l'industrie, résultant de l'utilisation des ressources naturelles, et d'autre part, à cause de l'accumulation de matériaux urbains dus à la localisation de ces sites d'exploitation. Cette accumulation transforme le paysage rural en y ajoutant des masses, des machines, des voies et d'autres infrastructures liées au développement économique. Cet amas d'objets urbains est souvent perçu négativement, créant des environnements insalubres et associés à la laideur, à la pauvreté et à l'insécurité.

Au XX^{ème} siècle face à cette transformation des paysages ruraux en paysage urbain insalubre, pauvre, une vision nostalgique s'installe et des théories novatrices telles que celle de Ebenezer Howard avec les cités-jardins apparaissent. Elles vont permettre de changer les perceptions négatives de l'urbanisation.

Influence Anglo – Saxonne

Les échanges entre l'Angleterre et la Belgique dans le domaine de la technologie et des modes de production ont créé des influences réciproques entre les deux nations. Les séjours en Angleterre de nombreux concepteurs, architectes et urbanistes ont également favorisé l'adoption des idées et des tendances qui façonnaient l'architecture et le développement urbain, en réponse à l'arrivée massive de nouveaux travailleurs dans les espaces des agglomérations urbaines⁶⁷

⁶⁷ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015

1.2. Contexte Belge

Avant-guerre

Le XIXe siècle a été marqué par l'afflux massif de populations ouvrières autour des centres industriels, notamment à Bruxelles, où des travaux d'assainissement et d'embellissement du centre-ville ont été entrepris. Les quartiers, ne répondant pas aux normes d'hygiène édictées lors du congrès pour l'hygiène en 1852 et de la loi pour l'hygiène en 1889, ont été démolis. Edouard Ducpétiaux, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance de 1830 à 1861, a défendu l'implication de l'État dans l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière. Selon lui, l'État, en tant que représentant de l'ensemble de la société, ne devrait pas laisser cette mission dépendre uniquement de la bonne volonté des dirigeants. Il a formulé plusieurs constats qui ont soutenu ses concepts visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

Ces réflexions ont engendré des discussions autour d'une nouvelle logique d'habitat abordable, notamment à Bruxelles, où des acteurs du développement tels qu' Edouard Ducpétiaux et Victor Besme (inspecteur voyer de 1860 à 1903) ont joué un rôle majeur. Ils préconisaient des rues rectilignes et des places rectangulaires ou carrées, avec une distance d'au moins 15 mètres entre les façades d'une même rue pour permettre la création de jardins devant les maisons. La construction de maisons jumelées était également recommandée. De plus, ils estimaient que les nouveaux logements devraient être situés assez loin de la ville, sur de vastes terrains abordables, dans un environnement aéré et agréable.

Après-guerre

Pendant la guerre, de nombreux architectes, dont Jean-Jules Eggerickx, se réfugient en Grande-Bretagne, où ils sont influencés par le mouvement Art & Crafts ainsi que par les théories d'Ebenzer Howard et Raymond Unwin sur la ville. De retour en Belgique, ces architectes proposent des formes traditionnelles d'habitat néo-rural, notamment la Cité du Logis Floréal à Watermael-Boitsfort. Cette période de profonds changements sociaux en Belgique voit l'émergence d'expériences diverses cherchant à combiner l'accueil d'une population croissante avec la construction rapide d'artefacts adaptés aux nouveaux besoins d'habitation.

Les influences de l'Art and Craft, liées au modèle de la cité-jardin, sont adoptées pour créer des ensembles d'habitations mitoyennes regroupées autour d'espaces verts et de petits équipements de quartier. Ces nouveaux quartiers deviennent des terrains d'expérimentation pour les architectes et urbanistes, testant les théories liées à la question socio-économique et à la qualité spatiale. Les expérimentations dans la production de quartiers d'habitat montrent une évolution des tendances architecturales, de la tradition au modernisme, influençant les conceptions urbaines, paysagères et architecturales.⁶⁸

⁶⁸ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015

PREMIÈRE ANNÉE, N° 1

JANVIER 1921

PRIX : FR. 1.50

L'HABITATION À BON MARCHÉ



REVUE MENSUELLE

PRODUCTION ET ADMINISTRATION :
129, CHAUSSEE SAINT-PIERRE, 129
BRUXELLES

J. O. F. B.

Fig. 64 Couverture de « L'Habitation à Bon marché »

Création d'institutions de gestion des conditions des logements ouvriers

SNHLBM

Le 11 octobre 1919, suite à la Première Guerre mondiale, la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché (S.N.H.L.B.M.) est établie. Elle a deux objectifs : permettre aux sociétés locales de fournir des logements décents à des prix abordables aux travailleurs modestes, grâce à des prêts bon marché remboursables sur le long terme, et diminuer l'énorme demande de logements résultant des 200.000 habitations détruites pendant la guerre.

Foyer Anderlechtois

La coopérative d'habitat « Le Foyer Anderlechtois » est créée le 18 avril 1907 avec Guillaume Melckmans comme membre fondateur. Melckmans, échevin de l'instruction publique, visite les cités-jardins en Angleterre pour s'inspirer. La coopérative vise à remédier à l'insuffisance des logements ouvriers, avec Lambert Crickx comme premier président.

Les premières constructions en 1908 comprennent 14 maisons conçues par Henri Boekmeyer et 14 autres par Jean Maerschalk. En 1920, "Le Foyer Anderlechtois" est agréé par la S.N.H.L.B.M. Le projet initial de cité-jardin est abandonné au profit de la "Roue", dont la construction s'étend de 1920 à 1930, conçue par l'architecte de la Ville Louis-Ernest S'Jongers. Une commission d'urbanisation est formée en 1922 pour étudier un plan d'ensemble de la commune.

La coopérative émet des principes et recommandations pour guider la construction des logements, notamment la construction de voies de communication, l'ouverture de rues favorisant une meilleure orientation des habitations, la création de zones de recul avec des jardinets, des sentiers et des venelles. Ces orientations reflètent l'influence des principes de la cité-jardin sur la conception urbaine. ⁶⁹

⁶⁹ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015

BLIZONDERE VOORWAARDEN.

De eigendomstitel van hogervermeld goed uit hoofde van de echtgenoten , voornoemd, zijnde de akte verleden voor Notaris Charles Gerard, destijds te Anderlecht, op tweeëntwintig december negentienhonderd vierentwintig, bepaalt hetgeen volgt :

" IX. Les acquéreurs ne pourront, sans l'assentiment écrit de La Société venderesse, modifier les constructions et ses dépendances ou la partie du jardin qui sépare la construction de la voie publique, élever des constructions et dépendances quelconques sur le terrain vendu, modifier de quelque manière que ce soit l'aspect actuel des façades antérieures, postérieures et latérales.

Ils devront respecter les servitudes établies à charge du bien vendu, notamment celles qui concernent les conduites d'eau, de gaz, égouts, cheminées, écoulement des eaux de surface et de toitures, l'évacuation du trop plein des citernes, les vues, téléphones, télégraphes, fils électriques et autres services semblables. Ils devront se conformer aux prescriptions réglementant l'exploitation de ces divers services à leurs frais, risques et périls, et sans intervention de la Société venderesse.

Les parties à usage commun de ces branchements et ouvrages devront être entretenues à frais communs, sauf le recours des intéressés contre l'un ou plusieurs d'entre eux dont la faute serait établie.

Les acquéreurs devront entretenir convenablement les plantations existantes (arbres, plantes grimpantes et autres). Celles qui viendraient à périr ou seraient détruites par quelque cause que ce soit, devront être immédiatement remplacées par des espèces identiques et à leurs frais exclusifs.

Les acquéreurs devront tailler régulièrement les haies qui entourent le bien vendu. Il leur est interdit de les remplacer ou de clôturer leur bien par des murs ou clôtures d'une autre espèce. La hauteur des haies sera de quatre-vingts centimètres maximum.

Toutes les stipulations du précédent article constituent des servitudes passives à charge du bien vendu et des servitudes actives au profit de tous les autres biens ayant appartenu ou appartenant à la Société venderesse et situés dans la cité-jardin de la Roue, délimitée par la chaussée de Mons, l'avenue Wax Weiler, les rues des Loups, des Colombophiles, des Grives et le Chemin de fer Bruxelles-Midi à Gand Saint Pierre.

XI. Si des travaux nouveaux de pavage, trottoir, canalisation étaient jugés nécessaires par la Société venderesse, les acquéreurs s'engagent à supporter une part du coût de ces travaux, calculée en proportion de l'étendue de la façade du bien vendu par rapport à l'ensemble des biens desservis par le travail nouveau.

Les différends qui pourraient s'élever à ce sujet et d'une manière générale au sujet de l'application des prescriptions de l'Arrêté Royal du douze février mil neuf cent vingt-quatre, seront tranchés par la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché et en dernier ressort par le Ministère de l'Industrie et du Travail."

La Cité jardin en Belgique

Le modèle de la cité jardin, inspiré par Howard et déployé en Belgique sous forme de quartiers d'habitat, est conçu comme une réponse à l'industrialisation rapide. Il propose des maisons individuelles avec des jardins privés à l'arrière, des espaces communs, et un parc. Les cités jardins offrent des opportunités d'expérimentation pour créer des espaces de densité croissante tout en préservant la qualité, la salubrité et la cohésion sociale. Le débat sur l'espace commun et la cellule d'habitat minimale traverse la recherche sur le logement depuis le début du XXe siècle. Alors que la modernité explore de nouveaux types de logements, la cité-jardin reste un lieu d'expérimentation pour les espaces verts, réaffirmant l'idéal de la campagne.

La logique architecturale, influencée par l'urbaniste Louis Van der Swaelmen, insiste sur la conception unitaire du quartier, avec des dispositifs architecturaux variés. Les lignes directrices de construction émises par la société nationale préconisent des équipements tels que des jardins d'enfants, des plaines de jeux, des écoles, des espaces publics, tout en fixant une densité maximale de 30 habitations par hectare. Les critères d'environnement s'alignent sur les idées de Raymond Unwin, cherchant des perspectives fermées pour contraster avec l'environnement urbain archaïque.

La S.N.H.L.B.M réglemente la construction d'annexes pour préserver la représentativité et la beauté de la cité, nécessitant l'accord de l'architecte pour toute construction additionnelle.⁷⁰

⁷⁰ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Eggerick L., Hanisset Y., « Les cités-jardins, Le logis et Floréal, Bruxelles, ville d'art et d'histoire »



Fig. 66 Chaussée de Mons, terre agricole, hameau de Veeveyde, 1777

Fig. 67 Construction du canal, Veeveyde centralité villageoise, 1846

2. Historique du site

2.1. Avant le début des constructions

La Cité de la Roue, établie dans la commune d'Anderlecht, trouve ses racines dans une région autrefois essentiellement agricole. Les terres fertiles, situées le long de la rivière de la Senne, étaient divisées en parcelles délimitées par l'ancienne route de Bruxelles, la Chaussée de Mons, et la Senne elle-même. Cette voie, construite en 1366 par la ville de Bruxelles, reliait la porte d'Anderlecht (au-delà des remparts de la ville de Bruxelles) à Veeweyde. Arborée en 1447, elle fut ensuite élargie et prolongée en 1704, attirant de nombreuses petites auberges.

L'activité intense le long de la Senne, avec ses nombreux moulins à eau, ainsi que la qualité fertile du sol pour l'agriculture et l'élevage, ont attiré de nombreux habitants dans la région. Cela a conduit à la formation du hameau du « Straete van Aa ». La population d'Anderlecht était déjà importante dans les années 1750, s'étendant entre la Senne et la Chaussée de Mons. En 1826, le creusement du canal par Guillaume d'Orange a entraîné la disparition d'une partie du hameau de la carte, offrant cependant d'immenses facilités de transport aux entreprises qui choisiraient de s'installer ici et créant de nouveaux emplois. Le canal a ensuite été élargi entre 1922 et 1926, tandis que la ligne ferroviaire actuelle a été construite à la même époque.

L'influence de la structure agricole originelle se reflète dans le tracé régulateur du quartier, marquant ainsi l'histoire et le développement de la Cité de la Roue. Il apparaît que la majorité des parcelles agricoles appartiennent aux grandes abbayes et en particulier celle de Forêt.

La Cité, étendue sur environ 16 hectares, a été planifiée en suivant les limites parcellaires existantes, définissant des rues et des places clés. L'Avenue Guillaume Melkemans, anciennement Avenue du Foyer Anderlechtois, et la place Ministre Wauters jouent un rôle central dans la composition du quartier, tandis que d'autres voies, telles que l'Avenue Waxweiler et la rue des Loups, ont été déduites du plan Ferraris.⁷¹

État sanitaire d'Anderlecht

« La commune d'Anderlecht, habitée à cette époque par une population ouvrière très dense, connaît une pénurie d'habitations confortables, dont celle-ci peut disposer. Nombreux sont les taudis dans lesquels elle vit. L'insalubrité et la promiscuité qui y règnent constituent non seulement des foyers dangereux pour la santé physique et morale de ceux qui les occupent, mais aussi un danger pour toute la population. »

Extrait de la revue : « Foyer Anderlechtois 1907-1957. », Anderlecht, 1957.⁷²

⁷¹ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Van Hoey F., « La Roue, quartier historique », 1984

⁷² Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015

2.2. Les différentes étapes de constructions

Le schéma de la cité a été élaboré en deux phases distinctes, l'avant et l'après-guerre. La première phase de construction débute entre 1907 et 1909, avec un plan attribué à Louis-Ernest S'Jongers. Un premier ensemble de maisons mitoyennes est érigé le long de la rue des Colombophiles, conçu selon les plans de l'architecte Hubert Boekmeyer. Un second ensemble de maisons est construit dans la rue des Citoyens, anciennement la rue des Fraises, sous la direction de l'architecte Jean Maerschalk, renommé pour ses réalisations en écoles, maisons privées et monuments divers à Anderlecht. Les travaux sont interrompus pendant la guerre.

Ce plan, conservé dans les archives de la ville d'Anderlecht, est daté du 23 février 1908 selon un décret royal.

Après la Première Guerre mondiale, dès 1920, la reprise des avant-projets pour la cité jardin intervient avec l'acquisition de nouveaux terrains. Un rapport de 1921 fait état d'un "grand projet" délimité par la voie ferrée, attribué à un certain Van Lint, possiblement Jacques-Joseph Van Lint, directeur des travaux communaux à Evere en 1937 et architecte de l'école communale d'Evere (1937-1938). Ce "grand projet" semble être conçu comme un ensemble, aligné sur les principes de la théorie des cités jardins, catégorie à laquelle appartiennent le Logis et la Cité Floréal, montrant des similitudes avec la Cité de la Roue.

Un plan global du site, élaboré par l'architecte Louis-Ernest S'Jonghers et daté du 28 février 1923, divise le site en plusieurs lots. Ce plan précise le nombre de logements construits dans chaque lot et établit une chronologie détaillée.⁷³

⁷³ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et LAB705 I architecture, urbanisme et territoire, « contrat de quartier durable, bizet 2020, situation existante », 2020



Fig. 70 Photo aérienne de la cité de la Roue, 1944
Fig. 71 Photo aérienne de la cité de la Roue, 1987
Fig. 72 Photo aérienne de la cité de la Roue 2014

2.3. Après sa construction.

Les premières 60 années d'existence de la cité jardin de la Roue ont connu une période florissante. Les logements étaient construits afin d'accueillir de grandes familles avec une exigence de trois enfants minimum. Ce qui amenait un quartier dynamique, jeune et animé. Cependant, dans les années 80, le quartier dynamique commençait tout doucement à décliner pour plusieurs raisons. La continuité des générations de locataires était de plus en plus interrompue, les locataires âgés refusaient de libérer leurs maisons avec jardin pour les jeunes familles, et l'offre d'appartements plus petits construits par le Foyer Anderlechtois aux abords du quartier était insuffisante pour les convaincre à déménager.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Foyer Anderlechtois rencontrait des difficultés au point de vue financier, ce qui l'empêchait d'assurer le bon entretien des maisons et les a poussés à vendre progressivement les maisons unifamiliales. En 1985, seulement 320 des 684 logements de la cité jardin de la Roue étaient encore proposés à la location par le Foyer Anderlechtois.

Ce changement de propriétaire a mis fin au déclin de la cité jardin et a entraîné la rénovation des biens acquis par les propriétaires privés, mais aussi une augmentation des infractions urbanistiques. Ces infractions ont inquiété une partie des habitants qui était inquiets quant à la perte de patrimoine et de l'identité de la cité jardin.⁷⁴

⁷⁴ Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022



Fig. 73 La situation de la cité de la Roue

CHAPITRE 2 ANALYSE DE LA CITE JARDIN DE LA ROUE

1. Carte d'identité

La cité de la Roue, située à l'est de la commune d'Anderlecht, est délimitée au nord par la place de la Roue avec l'église St Joseph, au sud par la voie ferrée et le campus du CERIA, à l'est par le canal et à l'ouest par la chaussée de Mons. Un accès au métro est situé le long de la chaussée de Mons.

S'étendant sur environ 20 hectares, la cité compte 755 logements, dont 269 sont des logements sociaux, abritant environ 2005 habitants.⁷⁵

Le Foyer Anderlechtois est le commanditaire de la Roue, construite entre 1908 et 1928 par différents architectes tels que Bekmeyer, Fernand Brunfaut, Louis Herman de Koninck, J.J. Eggericx et Louis Ernest S'Jonghers.⁷⁶

La typologie architecturale de la Roue est celle d'une cité-jardin, caractérisés par des îlots intérieurs, des venelles et des places, mettant un accent particulier sur la végétation. On y observe une influence esthétique de l'Art & Craft et du modernisme.

⁷⁵ « Secteurs statistiques et quartier », ULB - GEAT et Observation de la santé sociale

⁷⁶ Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022

2. Les habitants de la cité de la Roue

Bien que les Belges constituent toujours la majorité des habitants, avec 57 % de la population, une part importante des résidents a des origines étrangères. La plupart des habitants venant de pays non-UE ont obtenu la nationalité belge, tandis que la majorité des ressortissants de l'UE restent considérés comme des "étrangers".

La diversité croissante dans le quartier se reflète également dans les lieux de culte : récemment, une mosquée a été établie dans le quartier de La Roue, tandis que l'église St. Joseph accueille de plus en plus de fidèles africains et asiatiques lors de ses messes. Il n'y a plus de service en flamand pour les habitants néerlandophones du quartier.

La plupart des habitants de La Roue sont multilingues, le bilinguisme voire le multilinguisme étant la norme dans le quartier.

La Cité Jardin de La Roue est historiquement riche en associations et initiatives solidaires, ainsi qu'en structures communales qui les soutiennent et les encadrent.

Actuellement, on retrouve encore certaines initiatives:

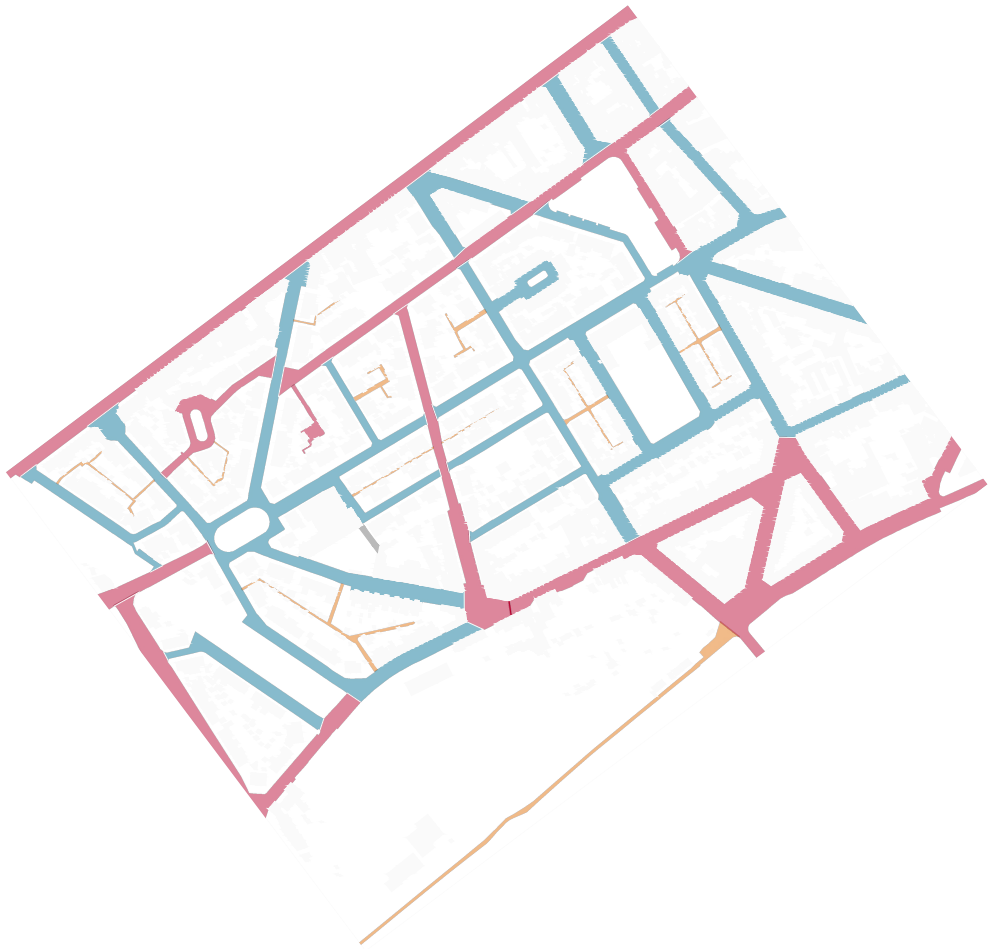
- Collectif de la Roue, initiative citoyenne, protection de l'environnement et du patrimoine, cohésion sociale
- AMO Sésame, asbl, Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert
- Les graines du Savoir, asbl, Accueil d'enfants entre 6-12 ans
- Anderlecht Solidarité, asbl, Appui aux familles défavorisées, repas gratuits
- Restaurant social du parc des Colombophiles, initiative communale, repas équilibrés à tarif social, chauffage

Des ateliers de travail réalisés pour la Commune d'Anderlecht en 2009/2010 ont relevé que pour les habitants les principaux soucis étaient :

- La criminalité / sécurité
- Le trafic et le stationnement
- Les déchets et l'incivisme
- L'entretien des venelles et l'embellissement des places publiques⁷⁷

Des interviews ont été réalisées pour interroger les habitants de la Roue sur les espaces publics, intermédiaires et le lien social dans la cité de la Roue (voir Annexe 1). Il ressort de ces interviews que les expériences des habitants sont variées, avec des sentiments mitigés sur leur quartier. Les espaces privés sont pour la plupart bien entretenus et sécurisés par de hautes haies, tandis que les espaces publics sont souvent mal entretenus et peu utilisés dans leur intégralité. Il existe une convivialité entre les voisins, mais celle-ci se limite principalement aux voisins de rue, restant donc assez restreinte. Les équipements publics sont généralement insuffisants dans la Roue, obligeant les habitants à se rendre dans les quartiers voisins et même plus loin. Enfin, plusieurs habitants ont relevé la mixité sociale présente dans la cité-jardin de la Roue, composée de propriétés privées et de logements sociaux. Cette mixité n'est pas toujours bien perçue et représente un réel défi pour les habitants. De plus, les habitants trouvent qu'il y a peu d'événements communautaires pour renforcer le lien social.

⁷⁷ Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022



- Axe principal
- Axe secondaire (sens unique)
- Axe mobilité douce
(venelle/ balade verte)

Fig. 74 Le réseau viaire de la cité de la Roue

3. L'espace public

3.1. Les différents types d'espace publics

Le réseau viaire

Le réseau viaire constitue l'élément fondamental de l'urbanisme de la Cité de la Roue à Anderlecht. Suivant les critères de réutilisation d'anciens chemins ruraux, il offre une diversité spatiale et paysagère interne au quartier. L'Avenue Melckmans, accompagnée des voies des Colombophiles et de Mons, structure le cadre habité avec des alignements arborés, tandis que les places principales de la Roue et Ministre Wauters complètent cette structure principale.

À ces voies principales s'ajoutent des voies plus petites, telles que les rues émanant de la place Ministre Wauters. Le réseau inclut également d'autres rues secondaires qui affinent le découpage des îlots avec des géométries spécifiques.

Dans l'ensemble, le réseau viaire, à quelques exceptions près, est conçu selon un modèle où les espaces des trottoirs intègrent des espaces verts, attribuant à chaque habitation un jardinet en façade agissant comme filtre spatial. Les voies arborées délimitent des îlots formés par des alignements bâtis qui sont généralement à l'arrière d'espaces de jardin, créant des zones de transition entre les activités internes et la vie de rue.

Les rues ont fait l'objet de plusieurs rénovations. La mise en place du métro, l'installation des stations de métro et le retrait des voies de tram, ainsi que la réorganisation des intersections, ont considérablement modifié le réseau routier initial.

L'état général de la voirie reste assez correct, mais on constate que les trottoirs sont généralement très dégradés ; trop étroit pour un passage adéquat des piétons. Les rues sont souvent larges, mais elles sont rarement à double sens, même si elles en ont la capacité.

Les données socio-économiques indiquent que la voiture privée est une commodité très appréciée à la Roue, et cette tendance est restée au fil des années. Environ 75% des résidents possédaient une voiture en 1991, un pourcentage nettement plus élevé que la moyenne bruxelloise de l'époque, et cette proportion n'a pas changé depuis.

De plus, en raison de la proximité de la Chaussée de Mons et du Ring, le quartier subit une forte pression de la circulation provenant de l'extérieur, notamment des navetteurs se rendant au travail le matin ou rentrant chez eux le soir. Bien que la plupart des petites rues secondaires soient généralement tranquilles, les intersections directes entre la Chaussée de Mons et le canal connaissent un trafic important.⁷⁸

⁷⁸ Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022 et Cabinet p. HD, « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015



BRUXELLES-ANDERLECHT — Le nouveau quartier d'habitation (A la Roue)

Josno 33



9. Place Ministre Wauters — Minister Wautersplaats

Fig. 75 La plaine des Loisirs

Fig. 76 Photo de la place Ministre Wauters

Les places / parcs

Place Ministre Wauters

La Place Ministre Wauters occupe une position stratégique en tant que lieu public marquant l'extrême partie sud du quartier. À l'origine, elle était délimitée par des maisons individuelles et/ou groupées avec un parterre central engazonné. Des haies, des arbustes, et des arbres rythmaient l'espace, créant une ambiance de sérénité.

Un réaménagement de la place a eu lieu en 2014. La place a subi des transformations majeures, notamment la suppression des haies et des arbres d'origine, remplacés par de nouveaux arbres (tilleuls) et une aire pavée divisée en aire de jeu et zone d'arrêt. La présence végétale est fortement réduite, confinée dans des bacs plantés. La minéralisation de l'espace public et l'augmentation du trafic ont effacé les intentions paysagères initiales, compromettant la qualité de l'ensemble.

Plaine des Loisirs

La Plaine des Loisirs, initialement conçue comme un espace public ouvert sur l'Avenue Melckmans, avait une vocation sportive. Cependant, la construction ultérieure, en 1938, de l'école du côté de la rue Melckmans, a modifié son rôle spatial, la transformant en un espace introverti, principalement au service des îlots environnants. Le côté de la rue Melckmans est occupé par une école avec une cour de récréation et un espace de jeu clôturé (construit en 1985 par le comité d'habitants), créant une coupure fonctionnelle avec l'espace engazonné. La Plaine semble peu adaptée aux usages actuels des habitants, et son enceinte arborée nécessite une attention particulière.

Place de la Roue

La place de la Roue, centrée autour de l'église St. Joseph, a été rénovée par le collectif de la Roue entre 2002 et 2004, avec l'ajout d'arbres, de parterres d'herbe et d'une aire de jeux pour enfants. Cette place est devenue un lieu de rassemblement important le week-end, attirant les mères et leurs enfants vers l'aire de jeux, les scouts pour leurs activités, ainsi que des fidèles de différentes nationalités.

Il y a une trentaine d'années, cette place abritait un marché accueillant plus de 60 commerçants.

Au fil du temps, les nombreux commerces qui animaient la place ont disparu, et en 2020, le dernier commerçant, un charcutier-traiteur, a également fermé ses portes.

Parc des Colombophiles

Ce parc situé sur la frontière sud de la cité longe le canal. On retrouve dans ce parc différentes fonctions telles qu'un potager, des terrains de sports, un restaurant collectif et un espace de pelouse.⁷⁹

⁷⁹ Cabinet p. HD, . « Etude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Rôben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022 et LAB705 I architecture, urbanisme et territoire, « contrat de quartier durable, bizet 2020, situation existante », 2020



Fig. 77 Photo de la place du confort

Les squares

Place du Confort

L'espace décrit était initialement une cour interne destinée aux riverains, avec un parterre central protégé par une clôture, engazonné et orné d'arbustes et de petits arbres. L'ambiance rappelait les jardins introvertis des béguinages. Aujourd'hui, malgré la continuité bâtie et la présence d'arbres, la cour a perdu son caractère intime en raison de la forte présence des voitures dans l'espace public.

Place Ernet's Jongers

Ce square se distingue par son homogénéité architecturale et le style cottage évoqué par chaque maison. Le centre de la place est un espace vert bien entretenu, entouré par une haie dense et basse qui délimite clairement les limites de la rue et du centre. Cependant, la présence de places de stationnement autour de la place crée une atmosphère perturbante de voitures en stationnement, altérant l'harmonie de l'ensemble.

Une particularité de cet espace est la présence d'un sentier piéton à l'avant des maisons, le long des façades, protégé par une haie basse. Cet espace engazonné entre la rue et la haie, formant une couronne verte mal entretenue, ne fournit cependant aucun espace d'agrément ni côté public (côté place) ni côté privé (côté habitation). La haie agit comme une séparation, mettant à distance l'espace vert central de tout usage quotidien par les habitants.⁸⁰

⁸⁰ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022



Fig. 78 Photo d'un intérieur d'îlot dans la cité de la Roue

Les venelles et intérieur d'îlots

Dans le modèle de la cité-jardin, l'apparition de venelles, des parcours étroits à l'intérieur des îlots ou le long des fonds de jardin, offre des alternatives de passage piéton et d'accès à l'espace habité. Ces sentiers, appelés « venelles », initialement conçus comme des sentiers de campagne, aboutissent dans des espaces publics centraux, favorisant les rencontres et les activités collectives. Ces venelles peuvent être considérées comme un réseau de voirie tertiaire, accessible seulement à la mobilité douce. La cité jardin de le Roue compte une dizaine de venelles.

La plupart des venelles sont aujourd'hui dégradées, fermées, ou transformées en garages, limitant les possibilités d'appropriation et d'usage communautaire. Certains espaces carrossables ont été remplis de gravier, éloignant la potentialité d'y installer des jeux ou d'autres activités. Les venelles carrossables sont souvent en mauvais état, remplies de blocs utilitaires, coupant la relation visuelle entre les promeneurs et les jardins. Des haies non entretenues et des clôtures diverses remplacent les anciennes bordures végétales. En général, ces cheminements sont négligés, devenant boueux, sales et insécurisants.

Les venelles ont évolué vers des couloirs étroits sans relation visuelle avec les jardins. Ombragées et humides, elles sont propices aux actes de vandalisme.

Environ 50% des jardins ont encore accès aux venelles mais celui-ci n'est pas souvent utilisé.⁸¹

⁸¹ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022



Fig. 79 Photo de la place du confort

Les seuils

L'un des principes de la cité-jardin est la présence d'espaces verts à l'avant des habitations. On retrouve cette typologie dans la Cité de la Roue mais également d'autre type de seuil, tel qu'un seuil frontal ainsi qu'un semi-frontal. Le jardin à l'avant reste le seuil principal dans la cité.

Ces jardins avant ainsi que ceux arrière sont délimités par des haies en troène. L'entretien de ces haies et jardins revenait aux habitants.

Lorsque le foyer anderlechtois a commencé à vendre une partie des logements à des acquéreurs privés, qui étaient dans la plupart des cas des anciens locataires, ils ont établi des conditions de ventes afin d'assurer la continuité du bon entretien des éléments de verdure.

*« Article 10 : Il est en outre interdit aux acquéreurs, sans autorisation expresse du vendeur : (...)
c) d'enlever, de trouser ou de modifier d'aucune manière les clôtures existantes
e) de tracer dans la zone de recul des sentiers, allées ou passages autres que la venelle d'accès, ou les couloirs établis par l'auteur du projet (...)*

g) d'enlever ou de transplanter des arbres ou arbustes dans les jardins et jardinets. »³³ Concernant les servitudes, le cahier stipule :

Article 11 : Les acquéreurs s'engagent dès à présent et pour lors, tant pour eux-mêmes que pour leurs ayants-droits éventuels : (...)

d) à laisser effectuer, exclusivement par les soins et selon les décisions de la société vendeuse, la taille et l'entretien périodique des haies de clôture entourant le bien ainsi que les arbres, arbrisseaux, buissons et pelouses dans les zones de recul à front de rue ou dans leurs retours latéraux, le tout au frais de l'acquéreur. »

Conditions dans le cahier de vente de maison de la cité⁸²

Ces espaces verts à l'entrée des habitations ont amené des modifications telles que la hauteur non réglementaire des haies, créant des rideaux végétaux épais. Certains anciens murets sont démolis pour créer des zones de stationnement. Des jardins sont pavés pour le stationnement ou mal entretenus. La demande croissante de qualité du logement a conduit à la minéralisation des jardins avant et à la construction d'annexes à l'arrière, affectant la qualité des espaces verts.

Actuellement, seulement 35% des jardins avant sont encore complètement préservés, ³/₄ des haies des logements sociaux sont préservés alors que 1/3 de celles des propriétés ont été remplacées par d'autres clôtures.

La quasi-totalité des maisons de propriétés privées compte une ou plusieurs annexes construites dans les jardins arrière mais également des vérandas, terrasses minéralisées, des cabanes,... A côté des jardins entièrement minéralisés, d'autres sont devenus des dépôts d'ordures. Seulement 15,3% des jardins arrière sont encore préservés actuellement.

Il y a un processus d'intériorisation des fonctions liées à l'habitat, visible dans la gestion des limites entre la sphère privée et l'espace public. La Cité a vu un changement progressif vers une vision plus fermée de la cellule d'habitation par rapport à l'espace extérieur public.⁸³

⁸² Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022

⁸³ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022

Les terrains vagues

À côté des espaces publics conventionnels, on retrouve des espaces dont le statut n'est pas clairement défini, que l'on pourrait qualifier de terrains vagues ou de vides urbains. L'un des terrains vagues les plus importants est situé rue du Savoir. Il est le résultat de la démolition d'une ancienne école. Ce terrain est actuellement divisé en deux parties : l'une sert de parking, tandis que l'autre est entièrement recouverte de pelouse.

Un autre terrain vague se trouve avenue de la Persévérance, entièrement recouvert de végétation.

Une partie du parc des Colombophiles est également laissée à l'abandon, devenant littéralement une friche urbaine.⁸⁴

⁸⁴ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015



- Équipements publics
- Équipements commerciaux
- Équipements communautaires

Fig. 80 Les équipements dans la cité de la Roue

3.2. Les fonctions publiques

On retrouve très peu d'équipements publics au sein de la cité de la Roue, seulement deux écoles, une église, un centre pour réfugiés, un petit commerce, un compost collectif et une station de métro.

D'autres fonctions d'HoReCa et commerces se situent à la limite de la cité au niveau de la chaussée de Mons.

L'école fondamentale de la Roue a été construite en 1937 au cœur de la cité. La construction a été érigée par Henri Charles Wildenbanck avec un style Art Déco. Ce bâtiment scolaire abritait en plus des locaux de classe, une salle de fêtes (qui servait aussi de salle de gymnastique), une conciergerie et des douches publiques. L'école était à l'époque destinée uniquement aux enfants vivant dans la cité. Un nouveau bâtiment a été construit afin d'accueillir les maternelles.

L'école a été classée en 2008 et rénové en 2014-2020.⁸⁵

En 1938 a lieu la construction de l'école de la Roue, sur la Plaine des Loisirs. Celle-ci a ensuite été agrandi en y ajoutant une crèche en +/- 2010.⁸⁶

L'église, se situant sur la place de la Roue, a été construite en 1939 par l'architecte Van Hove.⁸⁷

Les espaces ouverts publics ont eu différentes fonctions. On retrouve un grand potager, des terrains de sport, des plaines de jeux, terrains de pétanques, ...

⁸⁵ Urban.brussels, « École de la Roue en restauration »

⁸⁶ Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022

⁸⁷ « Eglise saint Joseph », orgues en région de Bruxelles capitale



- Jardins privés
- Venelles/ intérieur d'îlot / Square
- Terrain vague
- Place
- Parc
- Potager
- Talus / friche

Fig. 81 La biodiversité dans la cité de la Roue

3.3. La biodiversité

La végétation occupe une place centrale dans l'aménagement de la Cité de la Roue, conférant au quartier des qualités paysagères typiques des cités-jardins. Les principaux éléments structurels proviennent des rues et du découpage parcellaire, créant une continuité visuelle et physique entre les espaces. Des alignements d'arbres, des bosquets et des haies contribuent à une présence végétale constante, bien que les matériaux végétaux introduisent des contrastes qui définissent des caractéristiques spécifiques à chaque endroit

Les voies de circulation, bien que présentant une certaine homogénéité, maintiennent des alignements arborés le long des rues, avec des haies délimitant les jardins avant les habitations, créant ainsi des espaces de promenade marqués par une ceinture verte basse et une façade végétale.

La végétation vient ici avoir un rôle important de structuration de l'espace public.

Les différents espaces publics situés dans la cité de la roue bénéficient d'espace vert.

On y retrouve des parcs d'assez grande étendue avec le parc des colombophiles et plus haut que la cité jardin le parc des Résédas. La promenade verte qui longe le canal passe également le long de la cité jardin.

L'aménagement de la Cité de la Roue a consacré une attention particulière aux choix des espèces végétales afin qu'elles soient en cohérence avec l'approche zonée.

On retrouve une première phase de plantation au début de travaux, elle va être renouvelée dans les années 1850 et 1980. Les replantations vont par la suite être assez rares, seulement quelques interventions au niveau de la place du Confort, de la rue des Colombophiles et de la place Ministre Wauters vont avoir lieu.

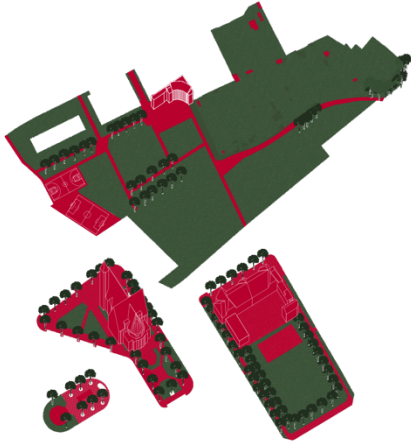
Au cours des trois dernières décennies, environ la moitié des arbres du quartier ont disparu. Certains arbres ont été abattus en raison de maladies, mais n'ont pas été remplacés par de nouveaux arbres. Parfois, même des arbres en bonne santé ont été retirés parce qu'ils dérangent les habitants des environs. Les arbres sont parfois perçus comme des éléments perturbateurs, car ils projettent de l'ombre, perdent leurs feuilles et empêchent parfois l'utilisation des espaces de jardinage pour le stationnement des voitures.

La mise à 4 voies du chemin de fer a amené à désherber totalement une des zones les plus importantes du quartier, le talus du chemin de fer.

Un tableau présente un résumé des plantations initiales et leurs renouvellements (voir annexe 2).⁸⁸

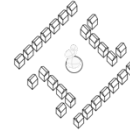
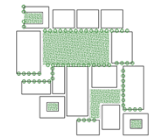
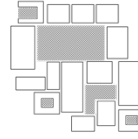
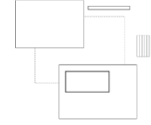
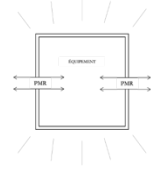
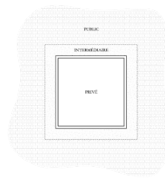
⁸⁸ Cabinet p. HD, . « Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht. », 2015 et Röben E., Vandamme T., « Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue », 2022

ÉCHELLE DE LA CITÉ

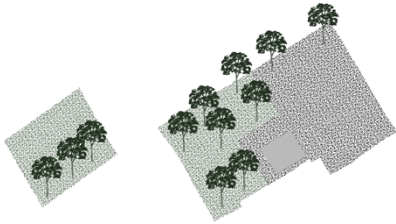


PASSAGE RENCONTRE

-> Lien de citoyenneté



ÉCHELLE D'UN GROUPEMENT D'ÎLOT



ÉCHANGE PARTAGE

-> Lien de citoyenneté et
lien de participation électorale

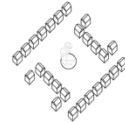
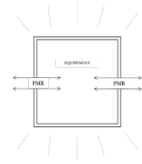
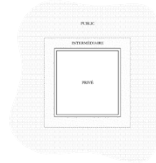


Fig. 82 Les échelles de la cité et d'un groupement d'îlot

CHAPITRE 3 LE PROJET

1. Démarche conceptuelle

L'analyse du site de la Cité de la Roue a révélé de nombreuses opportunités en termes d'espaces publics favorables au lien social. Ceux-ci présentent une certaine qualité d'espace permettant diverses appropriations à différentes échelles. Par leurs formes, dimensions, et ouvertures, ils créent des lieux d'échelle variée qui attireront un public diversifié.

Échelle de la cité

On peut classer une première partie de ces espaces publics comme étant ouverts à toute la cité, voire au-delà. Cette échelle d'intimité se caractérise par des qualités de passage et de rencontre entre des personnes inconnues ayant des intérêts communs. Elle développe principalement le lien de citoyenneté défini dans le chapitre 1 de la partie 1.

Cette échelle d'intimité se manifeste dans des espaces de parcs et places. Le site de la Cité de la Roue comporte trois places de dimensions et de fonctions différentes, parfois mal définies, qui peuvent accueillir des activités touchant une assez grande échelle. Le parc, longeant la Seine, est un espace calme offrant de nombreuses possibilités d'aménagement.

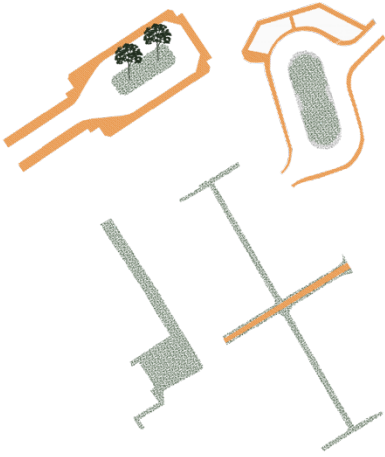
L'aménagement de ces différents espaces doit contribuer à l'appréciation des habitants de la cité dans son ensemble. Les caractéristiques définies dans le chapitre 3 et précisées dans le chapitre 4 permettront d'aménager un site favorisant le lien social et la rencontre des usagers ou simplement leur passage. Cinq caractéristiques sont particulièrement intéressantes à cette échelle :

- Une accessibilité universelle de ces espaces ainsi qu'une visibilité depuis l'extérieur,
- La définition claire des statuts d'espace,
- Une certaine hiérarchie dans les espaces, créant des types de rencontres différentes,
- Une diversité des espaces pouvant offrir des fonctions variées,
- La présence d'espaces verts,
- La création d'une identité de quartier favorisant un sentiment d'appartenance.

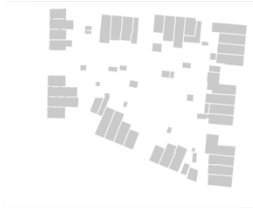
Échelle d'un groupement d'îlots

Une seconde échelle permet de favoriser les qualités d'échange et de partage dans l'espace public pour les personnes d'un cercle plus restreint, celui du groupement d'îlots. Elle encourage la rencontre de personnes faisant partie d'une communauté, transformant le lien de citoyenneté en un lien de participation électorale.

Les terrains vagues apparaissent ici comme un moyen adéquat de valoriser ces qualités d'échange et de partage. Actuellement sans fonctions, ces lieux répartis dans différents endroits de la cité peuvent devenir des espaces communautaires pour les habitants.

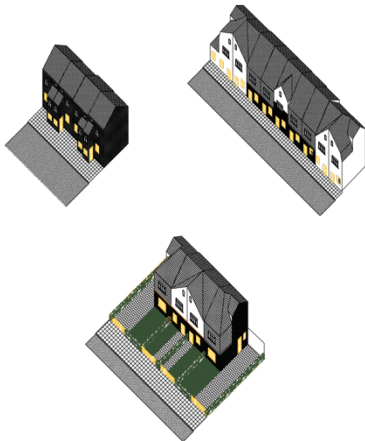
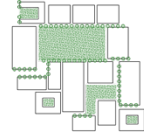
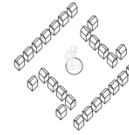
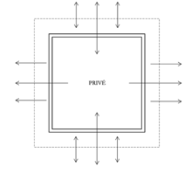
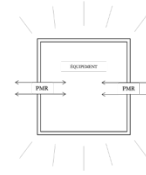


ÉCHELLE DE L'ÎLOT



CONVIVIALE

-> Lien de participation électorale



ÉCHELLE DU VOISINAGE PROCHE



REPLI ACCEUIL

-> Lien de filiation
Et lien de participation électorale

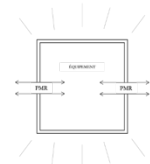
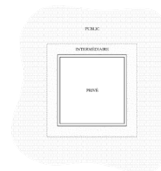


Fig. 83 Les échelles de l'îlot et du voisinage proche

Les caractéristiques intéressantes pour l'aménagement d'espaces publics propices au lien social à cette échelle sont :

- L'accessibilité universelle,
- La définition des statuts (public, partagé, privé),
- La présence d'espaces verts,
- L'identité de la communauté favorisant un sentiment d'appartenance.

Échelle de l'îlot

L'échelle de l'îlot met en valeur la convivialité entre les voisins d'un même îlot, favorisant un lien de participation élective. Les habitants entretiennent des relations de confiance, de partage, et de participation au sein d'un même îlot.

Les intérieurs d'îlots et les squares sont ici très intéressants pour développer des relations de voisinage grâce à leur plus grande intimité par rapport à l'espace public. Ils créent des lieux plus privés permettant de favoriser des relations plus proches.

Ces espaces d'intérieurs d'îlots ont toutes les qualités pour favoriser le lien social. Leur aménagement doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :

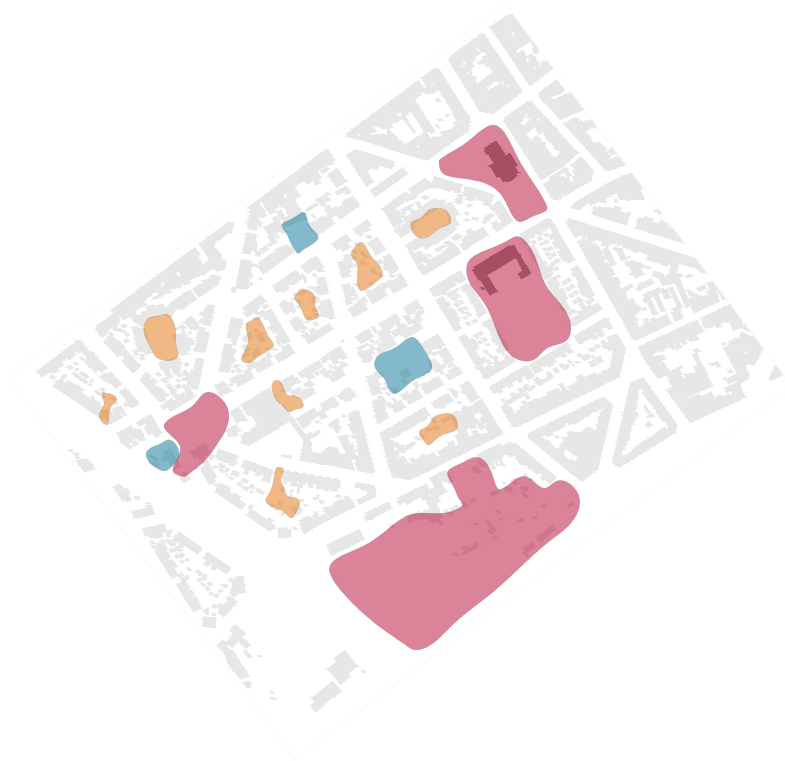
- Le rapport public/privé, en créant des espaces intermédiaires entre les espaces privés des habitants et ces lieux plus intimes d'intérieur d'îlot,
- Une accessibilité à ces espaces directement depuis les espaces privés pour favoriser leur appropriation par les habitants voisins,
- La présence d'espaces verts,
- Le renforcement du sentiment d'appartenance au voisinage.

Échelle du voisinage proche

L'échelle du voisinage proche concerne la famille, les amis et les voisins directs, entrant dans le type de lien de filiation et parfois de participation élective. On observe ici des qualités de repli des habitants dans leurs espaces privés, mais aussi d'accueil, entretenant une relation avec l'espace public.

L'échelle du voisinage est particulièrement intéressante dans la Cité de la Roue avec la présence des jardins avant, créant un rapport direct entre l'espace privé et l'espace public, et formant ainsi un espace intermédiaire favorisant les rencontres entre habitants.

Cet espace de jardin avant doit être clairement défini pour mieux comprendre quel espace est public et quel espace est privé. Cet espace intermédiaire est primordial pour favoriser le lien social.



- Équipements publics
- Équipements commerciaux
- Équipements communautaires

Fig. 84 Les fonctions et équipements

2. Options d'aménagements

L'analyse de la cité de la Roue a mis en valeur trois leviers d'action principaux : les équipements, la mobilité et l'aménagement paysager.

On a constaté qu'il y a très peu d'équipements au sein de la Roue, avec seulement deux écoles et une église. Cela a été identifié comme un point négatif lors des interviews menées sur site.

"Il n'y a pas du tout assez d'équipements. Ce quartier reste un quartier résidentiel et il n'y a pas assez de mixité de fonctions. Il faut d'office aller ailleurs pour cela."

Une habitante de la cité de la Roue

La plupart des rues de la cité de la Roue sont à sens unique, ce qui perturbe énormément le trafic. De plus, bien que ces rues soient assez larges, elles ne disposent que de trottoirs très étroits.

"En tant que piéton, on doit souvent marcher sur la rue car les trottoirs sont trop étroits, ce qui est dangereux."

Une habitante de la cité de la Roue

La biodiversité, dans ces débuts à son apogée, s'est dégradée progressivement. Les arbres dans les rues ont disparu, certains espaces publics se sont minéralisés, et les jardins privés sont devenus de moins en moins végétalisés.

Ces trois leviers d'action constituent la base des options d'aménagement définies en réponse à la démarche conceptuelle menée précédemment.

Le programme et les équipements

L'intention d'aménager l'espace public selon quatre échelles permet de favoriser différents types de liens sociaux, allant du plus large au plus rapproché.

À l'échelle de la cité, caractérisée par des qualités de rencontre et de passage, l'objectif est de créer différents pôles en s'intéressant aux fonctions existantes, un pôle culturel sur la place de la Roue à côté de l'église, un pôle éducatif sur la plaine de la Roue à côté de l'école, un pôle social et commercial sur la place Ministre Wauters, un pôle ludique et sportif au niveau du parc des Colombophiles. Un accent est mis sur l'accessibilité pour tous et la mobilité douce.

À cette échelle, les qualités d'échange et de partage est favorisées. Chaque terrain inoccupé es doté d'équipements tels que des potagers communautaires et des ateliers pédagogiques pour favoriser un lien communautaire. Ces espaces sont plus intimes et accessibles directement à pied.

La convivialité entre les habitants est primordiale. Les intérieurs d'îlots et les squares deviennent une extension des jardins privés de chaque habitant, aménagés par eux comme des espaces de rassemblement. Ces espaces sont directement accessibles depuis les jardins de chaque habitant et gérés par eux, créant ainsi un lien fort entre voisins.



- Axes automobiles
- Axes mixtes
- Axes partagés
- Axes mobilités douces



- Végétation privée
- Végétation mixte aux choix des habitants
- Terrain de gazon / clairière
- Potager / verger
- Bosquet
- Massif de végétation sauvage

Fig. 85 La mobilité et les aménagements paysagers

Caractérisée par les qualités de repli et d'accueil, l'échelle du voisin est définie par l'ouverture des jardins sur l'espace public tout en gardant une certaine intimité grâce à la création d'un espace intermédiaire de qualité.

La mobilité et les parcours

Quatre échelles d'axes routiers sont définies selon le niveau d'intimité qu'ils représentent dans la cité.

Les axes automobiles, axes de circulation à double sens, sont éparés totalement de la circulation piétonne.

Les axes de circulation mixte, rues à sens unique sont moins séparée des piétons, créant des espaces de repos et de rencontre.

Les axes partagés sont les rues où tous les usagers partagent le même espace, faisant de ces axes de véritable lieux de vie.

Les axes de mobilités douces sont nombreux dans la cité, ces venelles en intérieur d'îlot permettent de se balader et d'accéder à toutes les fonctions sans voir de voitures, revenant au principe initial de la cité.

La biodiversité et les aménagements paysagers

L'aménagement paysager est travaillé selon différentes échelles et fonctions.

Au niveau des espaces privés, la végétation est entretenue par les résidents, avec une obligation de végétaliser $\frac{3}{4}$ de leurs terrains extérieurs et de respecter une hauteur de 1 mètre pour les haies.

Les intérieurs d'îlots sont entretenus par les habitants, qui peuvent choisir le type de végétation. Les autorités interviennent en cas de manque d'entretien.

Les espaces publics ouverts sont entièrement entretenus par les autorités. On y retrouve des clarières et pelouses pour le repos et les rassemblements, des bosquets pour la promenade, et des potagers et vergers entretenus par des coopératives.

La végétation a différents fonction dans l'espace public, elle structure l'espace public en séparant les rues automobiles de la circulation piétonne et en créant des lieux d'arrêt et de rencontre dans les axes secondaires.

Ce plan d'action vise à revitaliser la cité de la Roue en améliorant les équipements, la mobilité et la biodiversité, tout en favorisant les interactions sociales à différentes échelles.

BIBLIOGRAPHIE

- Ananiadou-Tzimopoulou, M., Yérolimos, A., & Vitopoulou, A. "L'espace public et le rôle de la place dans la ville grecque moderne. Évolution historique et enjeux contemporains." *Études Balkaniques*, 2007, no. 14, p. 27-52. <https://www.cairn.info/revue-etudes-balkaniques-cahiers-pierre-belon-2007-1-page-27.htm?contenu=article>. (consulté le 18 mai 2023).
- Barteldt, L. "L'architecture de la collectivité." *Mémoire, Ecole Nationale supérieur d'Architecture de Grenoble*, 2019. https://issuu.com/lauriebarteldt/docs/rde_lolo (consulté le 5 janvier 2024).
- Billiard, I. "L'espace public." *Les Annal de la recherche urbaine, compositions urbaines*, 1986, no. 32, p. 87-94. https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1986_num_32_1_1279 (consulté le 21 mai 2023).
- Be sustainable.brussels. *Memento SPA Développement spatial*. Bruxelles, 2020. https://besustainable.brussels/storage/uploads/0f7e1b72-cf67-4610-ba23-a65bf751c0c3/20200131_MEMENTO_SPA_FR.pdf?fbclid=IwAR1aBNtiE3hIfBSgsVmpimiCBpFAJ9JPNvxTtjSd5Ld8wxZdZNQMM_4yU_g (consulté le 5 mai 2024).
- Boulfroy, E. "Les rôles de l'arbre en ville." *Centre collégial de transfert de technologie en foresterie de Sainte-Foy, Québec*, 2008. https://ileau.ca/sites/default/files/upload/roles_arbre_en_ville_cerfo.pdf (consulté le 11 mai 2024).
- CAUE du Rhône. « Le logement social en Europe. Édition Caue du Rhône », 2004.
- Cabinet p. HD. "Étude historique et typologique de la cité "La Roue" à Anderlecht." *Volet 1, réalisé pour le Foyer anderlechtois*, 2015.
- Chabloz, S. "L'architecture comme catalyseur de contacts sociaux." *Mémoire, L'école d'ingénieurs et architectes de Fribourg*, 2013. <https://ancpe.com/2019/wp-content/uploads/ANCPE-OCT-21-LARCHITECTURE-COMME-CATALYSEUR-DE-CONTACTS-SOCIAUX-ecole-quartier-socialisation-6b337ba5cfe1b377da121ca5ff1b146e.pdf> (consulté le 5 mai 2024).
- Chrifi, M. "Les représentations dans la conception de quartiers durables/ Le cas de Tivoli GreenCity." *Mémoire, Faculté d'architecture de l'Université de Liège*, 2021-2022. <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/15868/5/s173409ChrifiMerieme2022.pdf> (consulté le 8 mai 2024).
- Deckmyn, C. « Lire la ville, Manuel pour une hospitalité de l'espace public ». Édition La découverte, Paris, 2020.
- Demey, T. « Un logement social pour tous ». Édition Badeau, 2020.
- Dugeny, F. "Les cités-jardins, un idéal à poursuivre." *Les Cahiers, Institut d'aménagement et d'urbanisme, Île-de-France*, 2013, no. 165, avril. https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_885/FR_c165_web.pdf (consulté le 5 janvier 2024).
- Éggerick, L., & Hanisset, Y. "Les cités-jardins, Le logis et Floréal." *Bruxelles, ville d'art et d'histoire, Belgique*. <https://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/bvah/les-cites-jardin-le-logis-et-floreal> (consulté le 7 janvier 2024).

"Eglise saint joseph." Orgues en région de Bruxelles capitale.
<http://www.orgues.irisnet.be/fr/Edifice/5/Eglise-Saint-Joseph.rvb> (consulté le 12 mai 2024).

François, T. "L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? / Public space : a dying or expanding concept?." Géocarrefour, vol. 76, no. 1, 2001, p. 75-84.
https://www.persee.fr/doc/AsPDF/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2509.pdf (consulté le 17 mai 2023).

Gibout, Ch. "L'espace public comme lieu de transactions sociales. Une lecture à partir des pratiques de loisirs urbains." Pensée plurielle, 2009, no. 20, p. 153-165. <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-153.htm> (consulté le 5 mai 2024).

Jonas, S. « Les villages ouvrier et Mulhouse (1830-1930) », Villages ouvriers, Utopie ou réalités ?, 1993, France. <http://www.patrimoineindustriel-apic.com/bibliotheque/villages%20ouvriers/stephane%20jonas.pdf> (consulté le 19/05/2024)

La Fonderie. "Étude de cas « Le quartier rural » de Molenbeek-Saint-Jean 1869-1930." Bruxelles, 2020. https://www.lafonderie.be/wp-content/uploads/2020/05/II_Le_quartier_rural_1869-1930.pdf (consulté le 11 mai 2024).

LAB705 I architecture, urbanisme et territoire. "Contrat de quartier durable, Bizet 2020, situation existante." Contrats de quartier durables.brussels, 2020.
https://www.anderlecht.be/sites/default/files/medias/Files/CdQ/bizet/210120_BIZET%20Diagnostic_Diagnose.pdf (consulté le 12 mai 2024).

Ledent, G. Potentiels Relationnels. L'aptitude des dispositifs physiques de l'habitat à soutenir la sociabilité. Thèse, Université catholique de Louvain, 2014. <http://hdl.handle.net/2078.1/142972> (consulté le 5 janvier 2024).

Lux, S. "La cité jardin bruxelloise à l'épreuve du vieillissement : des typologies spatiales et sociales au service du bien vivre chez soi." Mémoire, Faculté d'architecture à l'université catholique de Louvain, 2022. <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:35275> (consulté le 17 avril 2023).

Miceli, L. "De l'espace public à l'espace privé - Analyse de la transition de la rue à l'habitat : étude de la cité des Trixhes à Flémalle." Mémoire, Faculté d'architecture Université de Liège, 2021.
https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/11223/5/M%C3%A9moire_MICELI_Linda_S131387_compressed.pdf (consulté le 7 janvier 2024).

ONU Habitat. "Accès aux espaces publics pour tous." Module 6, Kenya, en ligne, 2022.
https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/07/module_de_formation_indicateur_11.7.1_acces_aux_espaces_publics_pour_tous.pdf (consulté le 5 mai 2024).

Paugam, Serge. « Le lien social ». Paris: Que sais-je ?, 2009.

Paugam, Serge. Le lien social. Paris: Presses Universitaires de France, 2022.
<https://www.cairn.info/le-lien-social--9782715409637-page-3.htm> (consulté le 5 janvier 2024).

Paugman, Serge. "Séminaire 'Penser le lien social'." SE-ENS, 2019. <https://ses.ens-lyon.fr/articles/comment-penser-le-lien-social> (consulté le 5 mai 2024).

Perspective Bruxelles Carole. Le guide des espaces publics. Bruxelles, 2019.
<https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/espaces-publics/pyblik-et-le-guide-des-espaces-publics-bruxellois> (consulté le 5 mai 2024).

Quizhpe Avila, P. "Aménagement d'espaces publics en intérieur d'îlot: enjeux, opportunités & leviers d'action." Mémoire, Université de Liège, 2021.
https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/12536/5/S192525_Quizhpe%20Paulina_AMENAGEMENT%20D%E2%80%99ESPACES%20PUBLICS%20EN%20INTERIEUR%20D%27ILO.T.pdf (consulté le 5 mai 2024).

Röben, E., & Vandamme, T. "Analyse de l'identité de la cité jardin de la Roue." Rénov-Roue-Rad, 2022, Bruxelles. <https://renov-roue-rad.brussels/home/le-projet-renolab/documents-techniques/> (consulté le 12 mai 2024).

Salembier, C. "La rue comme espace social : les espaces intermédiaires de la Cité Hellemans." Mémoire, Université catholique de Louvain Faculté d'architecture, d'ingénierie architecture, d'urbanisme, 2015.

Schmitz, T. "Lecture des espaces non-bâtiés dans les typologies de logement au regard de la crise covid 19." Mémoire, Faculté d'architecture de Liège, 2021.
https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/12570/9/Memoire_ThibaultSchmitz_s154373.pdf?fbclid=IwAR1UGvybLZSedoSgLN0xpzST5nqF9ztFKbj9PD3Umdnokqyk34KtVZlyqlg (consulté le 5 mai 2024).

(S)city Alice et Emma. "Le lien social en ville : un facteur essentiel de résilience urbaine." 6 mai 2020. <https://www.scity-lab.com/blog/2020/4/5/le-lien-social-facteur-essentiel-de-rsilience-urbainenbsp> (consulté le 5 mai 2024).

(S)city TEAM. "Le rôle précieux de la vie de quartier : un entretien avec Patrick Bernard, fondateur de « La république des Hypervoisiens »." 16 mai 2020. <https://www.scity-lab.com/blog/2020/4/15/le-rle-prcieux-de-la-vie-de-quartiernbsp-entretien-avec-patrick-bernard-president-de-lassociation-nbsp-la-rpublique-des-hypervoisiensnbsp> (consulté le 5 mai 2024).

Simorre, E. "Le paysage des grands ensembles : des théories urbaines aux pratiques habitantes, Cas de la Cité Modèle à Bruxelles, de 1958 à 2015." Mémoire, Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, Angers, 2015.
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01228372/document> (consulté le 12 mai 2024).

Secteurs statistiques et quartier, ULB - GEAT et Observation de la santé sociale. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/bruxelles-en-cartes/secteurs_statistiques_fr.pdf (consulté le 7 janvier 2024).

Smets, M. « L'avènement de la cité jardin en Belgique ». Pierre Mardaga éditeur.

Soulier, N. « Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions ». Paris, 2012, éditions ULMER.

Team Bouwmeester maître architecte. 10 tips pour aménager la rue locale. Bruxelles, 2019.
https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/190506_bma_tipboekje_espacepublick.pdf (consulté le 5 mai 2024).

Terrin, J-J. « Le piéton dans la ville, L'espace public partagé ». France, 2011, éditions Parenthèse.

Urban.brussels. Cité de l'Amitié – Inventaire du patrimoine architectural.
<https://monument.heritage.brussels/fr/buildings/17608> (consulté le 12 mai 2024).

Urban.brussels. "Ecole de la Roue en restauration." Patrimoine.brussels.
<https://patrimoine.brussels/news/ecole-de-la-roue-en-restauration#:~:text=Le%20b%C3%AAtiment%20scolaire%2C%20qui%20a,architecte%20communal%20Henri%20Charles%20Wildenbanck> (consulté le 12 mai 2024).

Van Hoey, F. La Roue, quartier historique. Reflexcity, Bruxelles, 1984.
https://annexes.reflexcity.net/bruxelles/pdfs/1984-la-roue-het-rad-florent-van-hoey.pdf?fbclid=IwAR2zK_Ek50LY-ce3ApKdmz8XdFPMdHAahZqrjMYgvL7m-Ms6K7cI9hvC0Cc (consulté le 12 mai 2024).

Voldman, D. « Le logement ouvrier en Europe et les cités-jardins (1830-1930) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, 2022. <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/civilisation-materielle/l%27europe-au-travail/le-logement-ouvrier-en-europe-et-les-cites-jardins-1830-1930#sommaire-le-mod-le-du-logement-ouvrier-patronal> (consulté le 19/05/2024)

ICONOGRAPHIE

- Fig. 1 Page de garde : Illustration personnelle
- Fig. 2 Le lien social : Illustration personnelle
- Fig. 3 Organisation des groupes sociaux : illustration personnelle
- Fig. 4 Les typologies de lien social : illustration personnelle
- Fig. 5 La distance sociale : illustration personnelle
- Fig. 6 Contact social rendu obligatoire : Universal images group
- Fig. 7 Contact social encouragé (photo du projet De Vier Hoven à Amsterdam de Herman Hertzberger) : photos Hidden Arkitekten
- Fig. 8 Contact social proscrit (photo de la cité de la roue) : photographie personnelle
- Fig. 9 Des liens sociaux dans des lieux : illustration personnelle
- Fig. 10 Synthèse du chapitre le Lien social : illustration personnelle
- Fig. 11 L'espace public : illustration personnelle
- Fig. 12 Agora Antique : illustration personnelle
- Fig. 13 Place de marché empire byzantin : Giovanni Andreas di Vavassore, 1520
- Fig. 14 Salon des lumières : Gabriel Lemonnier 'Une soirée chez Madame Geoffrin', 1812
- Fig. 15 Boulevard Haussmannien : Illustration personnelle
- Fig. 16 Gratte-ciel : illustration personnelle
- Fig. 17 Lotissement de maisons individuelles : illustration personnelle
- Fig. 18 Les statuts d'espace : illustration personnelle
- Fig. 19 Définition de l'espace intermédiaire : illustration personnelle
- Fig. 20 Appropriation totale (photo de la roue) : photographie personnelle
- Fig. 21 Appropriation partielle (photo de la roue) : photographie personnelle
- Fig. 22 Appropriation nulle (photo de la roue) : photographie personnelle
- Fig. 23 Stoeps Amsterdam : Nicolas Soulier
- Fig. 24 Montréal, le Plateau : Nicolas Soulier
- Fig. 25 Porches, Pennsylvanie : Nicolas Soulier
- Fig. 26 Kyoto : Nicolas Soulier
- Fig. 27 La rue : Mario De Biasi
- Fig. 28 La rue automobile : illustration personnelle
- Fig. 29 La rue mixte : illustration personnelle
- Fig. 30 La rue à mobilité douce : illustration personnelle
- Fig. 31 La place centrale : illustration personnelle
- Fig. 32 La place de quartier : illustration personnelle
- Fig. 33 Le square, l'intérieur d'îlot : Illustration personnelle

- Fig. 34 *Les équipements publics* : illustration personnelle
- Fig. 35 *Les équipements commerciaux* : illustration personnelle
- Fig. 36 *Les équipements communautaires* : illustration personnelle
- Fig. 37 *L'espace public au lien social* : illustration personnelle
- Fig. 38 *L'espace social* : illustration personnelle
- Fig. 39 *Le seuil (photo du projet De Vier Hoven à Amsterdam de Herman Hertzberger)* : photos Hidden Arkitekten
- Fig. 40 *Le rapport espace privé / espace public* : illustration personnelle
- Fig. 41 *L'accessibilité* : illustration personnelle
- Fig. 42 *La définition des statuts* : illustration personnelle
- Fig. 43 *La diversité des espaces* : illustration personnelle
- Fig. 44 *La hiérarchie des espaces* : illustration personnelle
- Fig. 45 *Les espaces verts* : illustration personnelle
- Fig. 46 *L'identité au quartier* : illustration personnelle
- Fig. 47 *L'appropriation (photo de la fontaine du Louvre)* : photogratie d'Elliott Erwitt, Paris, 1989
- Fig. 48 *L'appropriation (quai de déchargement transformé en table de pique-nique)* : Herman Hertzberger, 2010
- Fig. 49 *Le logement social comme vecteur de lien social* : illustration personnelle
- Fig. 50 *La cité de la rue de Dilbeek* : photographie trouvée de le Livre « L'avènement de la cité jardin en Belgique » de Smets M.
- Fig. 51 *La fête de l'enfance au familistère de Laeken* : photographie de Marie-Jeanne Dallet-Prudhommeaux, 1898
- Fig. 52 *La rue de la cité Hellemans* : photographie dans 'inventaire du patrimoine architecture, brussels'
- Fig. 53 *Les cités jardins Le Logis et Floréal* : photographie de 1930 dans Les cités jardin de Bruxelles, ville d'art et histoire
- Fig. 54 *La cité modèle* : photographie des archives ministère des travaux Publics/Régies des Bâtiments , 1973
- Fig. 55 *La cité de l'amitié* : photographie dans 'inventaire du patrimoine architecture, brussels'
- Fig. 56 *Tivoli greencity* : photographie de Cerau
- Fig. 57 *L'organisation des habitants dans les logements ouvrier/ sociaux/ collectifs* : illustration personnelle
- Fig. 58 *Le statut des espaces dans les logements sociaux* : illustration personnelle
- Fig. 59 *Les types d'espaces publics dans les logements sociaux, le jardin avant, les venelles, l'intérieur d'îlot* : illustration personnelle
- Fig. 60 *Les types d'espaces publics dans les logements sociaux, le square, la place, le parc* : illustration personnelle
- Fig. 61 *Les liens sociaux dans les logements sociaux bruxellois* : illustration personnelle

- Fig. 62 *La ville industrielle anglaise de Staffordshire* : photographie trouvé dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 63 *Diagramme du réseau des cité jardin autour d'un centre-ville* : Howard dans *Garden Cities of Tomorrow*
- Fig. 64 *Couverture de « L'Habitation à Bon marché », 1930*
- Fig. 65 *Une partie du règlement de la cité jardin à Bruxelles*, texte trouvé dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 66 *Chaussée de Mons, terre agricole, hameau de Veeneyde* : Carte Ferraris, 1777
- Fig. 67 *Construction du canal, Veeneyde centralité villageoise* : Carte Vander Maelen, 1846
- Fig. 68 *Plan de la Cité de la Roue de 1908* : plan réalisé par l'architecte Louis-Ernest S'Jongers
- Fig. 69 *Plan de la cité de la Roue de 1923* : plan réalisé par l'architecte Louis-Ernest S'Jongers
- Fig. 70 *Photo aérienne de la cité de la Roue, 1944* : Bruciel
- Fig. 71 *Photo aérienne de la cité de la Roue, 1987* : Bruciel
- Fig. 72 *Photo aérienne de la cité de la Roue 2014* : Bruciel
- Fig. 73 *La situation de la cité de la Roue* : illustration personnelle
- Fig. 74 *Le réseau viaire de la cité de la Roue* : illustration personnelle
- Fig. 75 *Photo de la plaine des loisirs* : carte postale trouvée dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 76 *Photo de la place Ministre Wauters* : carte postale trouvée dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 77 *Photo de la place du confort* : carte postale trouvée dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 78 *Photo d'un intérieur d'îlot dans la cité de la Roue* : illustration personnelle
- Fig. 79 *Photo de la place du confort* : carte postale trouvée dans l'étude historique et typologique de la cité « La Roue » à Anderlecht, cabinet p. HD
- Fig. 80 *les équipements dans la cité de la Roue* : illustration personnelle
- Fig. 81 *La biodiversité dans la cité de la Roue* : illustration personnelle
- Fig. 82 *Les échelles de la cité et d'un groupement d'îlot* : illustration personnelle
- Fig. 83 *Les échelles de l'îlot et du voisinage direct* : illustration personnelle
- Fig. 84 *Les fonctions et les équipements* : illustration personnelle
- Fig. 85 *La mobilité et les aménagements paysagers* : illustration personnelle

ANNEXE 1

Interview d'un habitant de la cité de la Roue

Espace privé :

- Êtes-vous locataire ou propriétaire ?
- Est-ce votre choix d'habiter là ? Si oui, pourquoi ?
- Comment vous appropriez-vous les espaces privés extérieurs ?
- Est-ce qu'ils sont ouverts sur l'espace public ou totalement fermés ?
- Est-ce que vous trouvez que vos espaces privés extérieurs sont bien proportionnés ?
Faciles à entretenir ?

Espace public :

- Comment trouvez-vous l'état des espaces publics ?
- Où allez-vous à l'école, faire vos courses, vous promener, faire du sport, des loisirs ?
- Est-ce que vous trouvez que c'est suffisamment fourni en équipements publics / commerces ?
- Utilisez-vous les venelles et les intérieurs d'îlot ? Si oui, pourquoi ? Juste passage, jeux, etc. ?
- Est-ce que vous trouvez que la circulation au sein de la Roue est bien gérée ?

Relation des habitants :

- Est-ce que vous entretenez une bonne relation avec vos voisins ?
- Est-ce que vous vous sentez impliqué dans la vie du quartier ?
- Est-ce qu'il y a des événements, des festivités dans le quartier pour créer une vraie communauté de quartier, comme des fêtes des voisins, des brocantes, etc. ?

Réponses des interviewés

Une dame d'environ 50 ans qui habite dans la Roue depuis 20 ans :

- À l'époque, elle habitait dans un appartement et ne cherchait pas nécessairement à vivre dans la cité de la Roue. Malgré cela, elle est très heureuse de vivre dans la Roue et ressent un vrai sentiment d'appartenance au quartier.
- Elle est propriétaire de sa maison, avec un petit jardin avant et arrière, donc facilement entretenus.
- Les haies qui entourent ses jardins sont très hautes, bien que le règlement stipule qu'elles ne devraient pas dépasser 1 m de haut. Elle se sent en sécurité grâce à ces haies et pense que cela aide à prévenir les cambriolages.
- Elle entretient une très bonne relation avec ses voisins de la rue et les connaît tous. Cependant, cette relation ne s'étend pas plus loin que sa rue.
- Ils organisent rarement des événements entre voisins, sauf par exemple lors de la journée sans voiture où ils organisent quelque chose ensemble.
- Il y a un collectif de la Roue composé d'environ 15 personnes. Ce collectif n'organise pas de festivités mais s'occupe plutôt de l'entretien de la cité. Elle est informée de leurs actions.

- Les venelles ne sont pas utilisées, en tout cas, elle ne les utilise jamais. Elles sont nettoyées une fois par an par le collectif.
- Quand il fait beau, il y a beaucoup d'enfants qui jouent dans la plaine de jeux et sur les terrains de sport. Le terrain de pétanque est aussi utilisé quelques fois.
- La plaine n'est pour elle qu'un lieu de passage ; il ne s'y passe rien.
- Le compost est fermé à clé et donc n'est pas accessible à tous.
- Le potager n'est accessible qu'à une petite partie de la population.
- Le restaurant social dans le parc n'est pas tellement utilisé ; elle connaît seulement un voisin qui l'utilise.
- Elle constate que la mixité avec des personnes d'origines maghrébines est assez difficile et que tout le monde reste assez séparé : les habitants de logements privés, de logements sociaux, et les personnes d'origines différentes.

Un papa d'environ 20 ans qui habite à côté de la Roue, dont l'enfant va à l'école dans la Roue :

- L'école est très chouette pour son enfant.
- Il ne se rend dans la Roue que pour déposer son enfant.
- Les espaces publics sont bien entretenus, à l'exception des venelles qui sont totalement abandonnées et pas du tout entretenues.
- Malgré le fait que les espaces publics soient entretenus, certains habitants ne font pas attention et dégradent les espaces publics.

Une personne âgée d'environ 75 ans qui va souvent à l'hôpital et qui habite dans un logement social :

- Elle ne sort que pour aller faire des courses, par exemple chez le petit boulanger au coin.
- Elle n'a qu'un jardin arrière qu'elle n'arrive pas à entretenir.
- Elle a demandé au foyer anderlechtois de l'aider, mais ils ne sont jamais venus. Elle dit que le foyer anderlechtois ne répond pas à ses demandes.
- Elle entretient une bonne relation avec ses voisins, mais personne ne l'aide quand elle est en difficulté.

Une jeune d'environ 25 ans qui habite rue de la Volonté 2 avec sa famille :

- Ses parents sont propriétaires depuis 1999 et c'était leur choix il y a plus de 20 ans de venir vivre dans la cité de la Roue. Ils ont eu un coup de cœur. Sa maman habitait dans une cité-jardin étant petite (logis-floréal). Par contre, dès que son frère et elle quitteront la maison, ils veulent déménager car ils trouvent que les fréquentations du quartier se dégradent. Ils ont déjà eu plusieurs problèmes de vandalisme, agressions, etc.
- Ils ont un grand jardin et une petite cour. Le jardin était beaucoup utilisé par son frère et elle quand ils étaient petits, il y avait une balançoire et un toboggan. Maintenant, ils utilisent beaucoup la cour car ils y ont mis des meubles de jardin, surtout en été pour y passer du temps en famille, etc.
- Les jardins sont fermés sur l'espace public par une haie et une clôture.
- Les jardins ont une bonne taille et sont facilement appropriables.
- Certaines places sont bien entretenues, mais les petites rues comme la sienne sont dans un état déplorable.
- Ses parents promènent leur chien dans le quartier, font leurs courses dans le quartier de Veeweide, qui est assez loin pour faire des courses, et ont leurs loisirs à l'autre bout de

Bruxelles. Son frère et elle n'allaient pas à l'école dans le quartier et ne faisaient pas non plus de sport sur place.

- Il n'y a pas du tout assez d'équipements. Ce quartier reste un quartier résidentiel et il n'y a pas assez de mixité de fonctions. Il faut d'office aller ailleurs pour cela.
- Elle utilise les venelles uniquement pour promener son chien et les évite le soir car elle ne les trouve pas très sécurisées.
- En voiture, c'est compliqué car il y a beaucoup de sens uniques et les voiries sont très étroites. En tant que piéton, on doit souvent marcher sur la rue car les trottoirs sont trop étroits, ce qui est dangereux.
- Elle connaît bien ses voisins et elle peut compter sur eux. La confiance est établie. Elle donne l'exemple d'un de ses voisins qui est décédé récemment et, à tour de rôle, chaque voisin prend soin de sa femme qui est assez âgée et qui n'a plus beaucoup de famille pour veiller sur elle depuis qu'il n'est plus là.
- Elle ne trouve pas qu'il y ait une vie de quartier très active. Elle a organisé une fête des voisins (juste pour sa rue) il y a quelques années. Elle trouve que c'était sympa, mais depuis, il n'y en a pas eu d'autres. Il n'y a pas grand-chose à faire dans ce quartier. C'est un petit peu mort.

Un jeune enfant de 14 ans qui habite dans la Roue :











- Ses parents sont locataires.
- La plaine de jeux est bien entretenue, mais certaines ruelles sont un peu sales.
- Il va à l'école dans la cité.
- Ses parents vont faire leurs courses dans le quartier voisin.
- Il va souvent au parc à côté de chez lui pour voir ses amis et faire du sport.
- Il trouve qu'il manque de magasins et d'endroits pour les jeunes.

Un jeune couple avec un enfant, récemment installés dans la cité de la Roue :

- Ils cherchaient un endroit abordable et calme pour élever leur enfant.
- Ils ont un petit jardin qu'ils essaient de rendre agréable avec des fleurs et un espace de jeu pour leur enfant. Celui-ci est fermé par une haute haie. Le jardin a une taille suffisante pour eux et est facile à entretenir.
- Les venelles ne sont pas bien entretenues, ils ne les utilisent jamais.
- Ils ont déjà rencontré quelques voisins dans leur rue et ils s'entendent bien.
- Ils n'ont pas encore eu l'occasion de participer à des événements du quartier. Ils n'ont pas l'impression qu'une grande cohésion de quartier existe.

ANNEXE 2

La biodiversité dans la cité de la Roue

Type d'arbre	Lien de plantation	Nombre	Année de plantation	Image
Robinia pseudoacacia Umbraculifera	Rue de l'énergie	21	1958	
	Place Ernest s'Jonghers	9	< 1945	
Robinia pseudoacacia Bessoniana	Rue des Citoyens	40	1977	
	Rue de l'émancipation	9	< 1945	
	Rue des Loups	6	< 1945	
	Avenue de la Persévérance	42	1958	
	Place de la Roue	16	1948	
		14	1977	
	Rue du Savoir	27	1945	
	Place Ernest s'Jonghers	5	< 1945	
	Rue van Winghen	3	< 1945	
	Rue Waxweiler	34	1958	
Rue de la Sympathie	62	1960		
Robinia pseudoacacia Myrtifolia	Place du confort	2	1997	
Acer Pseudoplatanus	Avenue des Droits de l'Homme	35	< 1945	
	Avenue Melckmans	67	< 1945	
	Rue des Fraises	5	< 1945	
	Place ministre Wauters	15	< 1945	
Tilia Tomentosa	Rue Hoorickx	1	< 1945	
	Plaine des Loisirs	64	< 1945	
	Place ministre Wauters	9	< 1945	
Tilla platyphyllos	Rue Hoorickx	13	1958	
	Rue des Loups	3	< 1945	
	Rue des Plébéiens	81	< 1945	
	Rue de la Solidarité	27	1946	
Platanus acerifolia	Plaine des Loisirs	64	< 1945	
	Place de la Roue	3	1975	
	Rue van Winghen	3	< 1945	
Populus nigra Italica / Interamericana	Rue Hoorickx	12	1969	
	Rue des Plébéiens	12	1969	
	Rue Hoorickx	11	1969	
Différentes variétés	Rue de l'énergie	38	1958	
	Avenue de la Société Nationale	38	<1945	
Liquidambar styraciflua	Place du confort	1	1996	

ANNEXE 3
Reportage photo



Le réseau viaire



Le parc



Les places










Les seuils







Les terrains vagues et le long du chemin de fer



Le lien social est aujourd'hui menacé dans une société de plus en plus individualiste, où la vie communautaire est souvent négligée. Les logements sociaux, cependant, offrent un exemple pertinent de vie communautaire. Ils montrent différentes façons de renforcer les liens sociaux au sein d'une communauté restreinte, qui a évolué au fil du temps des cités ouvrières aux cités jardins, et aujourd'hui aux écoquartiers. Une question se pose alors : les logements sociaux pourraient-ils être un vecteur essentiel de liens sociaux dans notre ville contemporaine ? Pour explorer cette question, il est nécessaire de définir le lien social et l'espace public, le lieu le plus propice à ces interactions sociales. Ce mémoire montre que le logement social va au-delà de la simple fourniture d'un toit, il joue un rôle central dans la construction de liens sociaux solides. Il met également en évidence des caractéristiques spatiales spécifiques qui facilitent les interactions sociales dans l'espace public, pouvant ainsi influencer la planification des futurs projets de logements sociaux et même de planification de la ville.